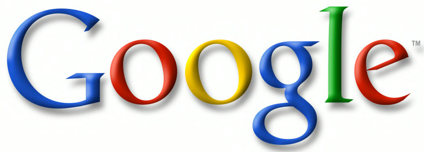
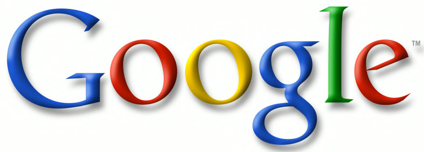


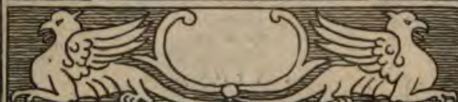














HISTOIRE
DE LA MONNAIE
DES PEUPLES ANCIENS.

DE L'IMPRIMERIE DE Mme VEUVE AGASSE.

HISTOIRE

DE

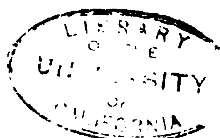
LA MONNAIE,

DEPUIS LES TEMPS DE LA PLUS HAUTE ANTIQUITÉ, JUSQU'AU RÈGNE DE CHARLEMAGNE.

PAR M. LE MARQUIS GARNIER,

ASSOCIÉ LIBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez Mme veuve AGASSE, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n° 6.

1819.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'HISTOIRE de la monnaie des peuples anciens peut être considérée sous deux points de vue différens.

Premièrement, l'histoire *politique* de la monnaie, dans laquelle on se propose d'*apprécier* la dimension de cette mesure, de déterminer la nature et l'étendue des fonctions qu'elle remplissait dans les sociétés qui en faisaient usage, d'établir le cours ou valeur nominale qui lui était attribuée par la loi du pays, et la proportion fixée entre les espèces formées avec des métaux différens; de rechercher le rapport de valeur réelle que ces espèces conservaient avec les denrées de consommation générale et les

principaux articles dont se composait alors le commerce des nations; de décrire les variations successives que ces monnaies ont subies, soit dans leur taille, soit dans leur valeur légale et conventionnelle, ainsi que les conséquences de ces variations; enfin, de rapprocher ces divers résultats de ceux qu'opèrent aujourd'hui l'institution de la monnaie et le mode de son administration dans nos sociétés modernes, afin d'éclaircir par des notions plus sensibles et plus familières au lecteur les idées qu'il doit se former sur les richesses des Anciens et sur la manière dont elles se distribuaient entre les différentes classes du peuple par la voie de la circulation.

Secondement, l'histoire *numismatique*, dont l'objet est de nous instruire de l'origine et du lieu de fabrication de chacune des pièces de monnaie ancienne qui sont parvenues jusqu'à nous à travers les révolutions des siècles; d'assigner la

date de ces monumens; de désigner l'autorité qui leur a imprimé le caractère légal, et enfin d'expliquer, autant qu'il est possible, l'objet et la signification des types, emblêmes, signes et inscriptions dont elles portent l'empreinte.

Si ces deux branches de l'histoire des monnaies anciennes diffèrent par leur but, elles ne diffèrent pas moins par le genre d'études auquel elles se rattachent par leurs procédés, leur importance et la nature de l'instruction qu'on doit en attendre.

La première se lie aux principes de l'économie publique et à ces lois générales qui régissent le mouvement et la marche du corps social, suivant le degré de civilisation auquel il est parvenu. Elle forme nécessairement un tout combiné et systématique, puisque les parties dont elle se compose se touchent, se correspondent et s'engrènent de manière à se servir mutuellement de mobile et d'appui.

L'autre est moins un corps d'histoire qu'une collection d'histoires individuelles, détachées les unes des autres : elle est d'autant plus conjecturale qu'elle ne porte que sur des faits isolés et sur des suppositions arbitraires qui ne sont pas de nature à être fondées sur une théorie ou démontrées par le raisonnement.

Ceux qui cherchent dans l'étude de l'histoire un moyen d'approfondir les connaissances relatives à la législation et au gouvernement des sociétés, qui, dans cette vue, desirent apprendre comment les richesses se formaient chez les grandes nations de l'antiquité, comment elles se répandaient parmi les membres de la société, selon l'état et la condition de chacun d'eux, quelle part prenaient dans la masse commune l'agriculture, l'industrie et le commerce, ainsi que les diverses branches entre lesquelles se subdivisent ces trois sources principales de la prospérité des Etats; quelle était l'éten-

due et la nature des dépenses publiques, quels étaient le montant et l'application des tributs, les procédés de l'économie rurale et domestique, le prix courant et moyen des denrées, le taux commun des salaires, la valeur plus ou moins haute qu'on attribuait à quelques articles de luxe, d'ostentation ou de fantaisie, enfin se former une juste idée de ces rapports continuels et multipliés que la transmission des valeurs commerçables établit entre les citoyens de l'un à l'autre et de chacun d'eux au Gouvernement, ceux-là sentiront le besoin d'apprécier d'une manière exacte la mesure que ces peuples appliquaient à tous les objets d'échange, c'est-à-dire, l'évaluation de leur monnaie et la quantité de choses consommables qu'elle représentait. Dépourvus de cette connaissance, ils seront arrêtés à chaque page des auteurs anciens, comme on l'est au milieu d'une terre étrangère dont on ne sait

pas bien la langue, lorsqu'on n'est pas assisté de son interprète ou muni de son dictionnaire. Les valeurs exprimées dans la monnaie du temps ne pourront leur donner que des notions fausses et imparfaites, et tout raisonnement qu'ils voudraient établir sur des faits ainsi énoncés s'écroulera par sa base, puisque l'élément même du calcul sera pour eux une quantité inconnue. La difficulté sera encore plus grande si l'on veut comparer deux valeurs exprimées en monnaies de pays différens. Comment, par exemple, juger du rapport du prix des blés à Rome avec celui d'Athènes, si l'on ignore le rapport du sesterce à la drachme attique, puisque ces deux prix ne se trouvent jamais exprimés que dans la monnaie propre à chacune de ces villes?

L'art du numismatiste n'a guère en vue que la simple curiosité, et s'il rend quelquefois service à la géographie et à l'histoire, ce sont des fruits qu'il recueille

sur sa route, mais qui ne sont pas le but principal de sa recherche. Comme le botaniste, il étudie chaque exemplaire soumis à son observation pour déterminer la place qu'il faut lui donner dans la classification convenue, sans s'occuper directement de la valeur d'utilité. Il exerce ses yeux à distinguer le style de l'artiste et à démêler les signes de reconnaissance, comme l'autre acquiert par habitude la faculté de juger la plante sur son port et sur des caractères qui échappent à des observateurs moins habiles. Son triomphe est dans la découverte d'un individu que la chance des événemens a rendu rare, quoique cette découverte n'ajoute rien à la liste de nos connaissances historiques. La carrière qu'il suit n'est pas un champ clos et régulier dont on puisse s'assurer qu'on a parcouru l'enceinte et mesuré les dimensions. C'est une galerie continue et sans bornes qui s'étend de jour en jour et peut se prolon-

ger à l'infini, car d'un moment à l'autre une fouille nouvelle vient offrir à l'observateur quelque monument qui n'avait pas encore été décrit.

Cependant, il faut en convenir, la connaissance des médailles ne saurait être absolument étrangère à l'histoire politique de la monnaie des Anciens. Elle fournit à celle-ci une foule de preuves matérielles qui confirment ses assertions, et des indices importans qui la guident dans ses recherches et qui éclairent sa marche. Subordonnée à la partie historique et philosophique de cette branche de l'histoire, comme un instrument dans les mains de l'ouvrier intelligent qui l'emploie, la numismatique est un des plus utiles auxiliaires de l'historien politique.

Mais si cet ordre est dérangé, si l'on intervertit la suite naturelle des idées, et s'il arrive que l'on veuille assujettir les études de ce dernier aux premières impressions que la vue des médailles a pu

produire, alors on se jette dans un dédale d'erreurs et de contradictions qui se compliquera de plus en plus à chaque pas qu'on voudra faire.

Les monumens réels que le temps n'a pas encore entièrement détruits ont cela de précieux pour nous, qu'ils rendent plus sensibles les faits que les écrits et la tradition nous ont transmis; ils donnent un corps aux récits de l'histoire et lient le présent au passé par une chaîne dont quelques anneaux sont placés sous nos yeux, sont touchés de nos mains, et que l'imagination a bientôt parcourue. Mais peu de vérités importantes nous sont pavenues par cette seule voie. Quoiqu'il ne subsiste aucuns vestiges de la ville de Priam sur le lieu qu'elle occupait, nous n'en sommes pas moins certains de l'existence de cette grande cité et de la catastrophe qui en a renversé les murs. Les débris du Parthénon et ceux du Capitole n'ont rien ajouté à ce que nous

savions d'Athènes et de Rome, et avant la découverte des hypogées nous avions une juste idée de la splendeur et de la puissance de l'ancien empire des Égyptiens.

S'il en fût arrivé des monnaies grecques et romaines comme de celles de plusieurs peuples beaucoup plus modernes; si le temps les eût toutes dispersées et détruites, ou que le creuset eût fondu jusqu'à la dernière, nous ne manquerions cependant d'aucun des élémens nécessaires pour établir l'histoire de la monnaie dont Athènes et Rome faisaient usage, et pour asseoir sa valeur avec précision. Il ne nous faudrait, pour obtenir ces résultats, d'autre connaissance que le rapport de leurs poids avec les nôtres. Nous apprendrions de Pline que le scrupule d'or monnayé valut d'abord 20 sesterces ou cinq deniers d'argent; puis, après la loi qui réduisit à la moitié de leur poids les espèces réelles, 40 sesterces ou 10

deniers. Les lois des empereurs romains du Bas-Empire et le témoignage d'Hérodote nous diraient que le rapport de valeur entre l'or et l'argent était, chez les Anciens, à ces deux époques si distantes l'une de l'autre, tel qu'il est aujourd'hui, dans la proportion de 15 à 1; d'où il nous serait facile de tirer la conséquence que les 5 deniers d'argent, antérieurs à cette réduction des espèces, ou les 10 deniers postérieurs à cette réduction, formaient un poids de 15 scrupules d'argent. Nous aurions alors le denier de la première époque au poids de 3 scrupules, et celui de la seconde époque au poids de 1 $\frac{1}{2}$ scrupule. Nous trouverions le poids ou la taille de l'*aureus* romain dans les nombreux témoignages qui attestent qu'il compta constamment pour 25 deniers. Quant à la monnaie de cuivre, comme les auteurs nous disent qu'après la loi *Papyria*, l'as n'était plus qu'un poids d'une demi-once, et qu'ainsi

le sesterce, qui était de 4 as, formait un poids de 2 onces de cuivre, nous en conclurions que 80 onces de cuivre monnayé étaient équivalentes à un scrupule d'or ou 15 scrupules d'argent également monnayé; ce qui établirait la proportion du cuivre à l'or dans la raison de 1 à 1920, et celle du cuivre à l'argent dans la raison de 1 à 128. Nous n'aurions pas plus d'incertitude sur la monnaie des Grecs, puisqu'une foule de témoignages s'accordent à nous présenter la drachme attique comme exactement pareille en valeur au denier romain de 4 sesterces.

Telle serait la doctrine qui se serait établie sans doute dans les écoles sur l'évaluation des monnaies de l'antiquité, si nous n'eussions jamais possédé de médailles antiques, ou du moins si la découverte de ces monumens n'eût eu lieu que postérieurement à l'établissement du système monétaire qui leur est propre. Aucune objection n'eût pu s'élever contre

les calculs qui sont le résultat des textes les plus positifs et les plus uniformes, et qui ne se trouvent contredits par aucune autorité. Cette doctrine une fois généralement reçue parmi les savans et devenue classique, ce serait sous sa loi que seraient venues naturellement se ranger les médailles antiques qu'un heureux hasard aurait offertes à notre curiosité; et les recherches de la science à cet égard n'auraient jamais pu avoir d'autre objet que de justifier l'authenticité de chaque médaille par son rapport avec les faits reconnus déjà pour constans. On aurait appliqué les monumens matériels à l'histoire, et l'on n'aurait pas imaginé de faire l'histoire avec les monumens.

Mais l'ordre successif dans lequel les événemens prirent place, décida la question, et il fit suivre à nos études sur cette matière une marche contraire à l'ordre naturel. De nombreuses collections de médailles antiques s'étaient déjà for-

mées en Europe dès le commencement du seizième siècle, à une époque à laquelle on n'avait encore sur la nature et les fonctions de la monnaie que les notions les plus imparfaites et même les plus fausses. On peut se faire une idée du peu d'instruction qui régnait alors sur le rapport de valeur entre la monnaie courante et les denrées ou marchandises, si l'on consulte une pièce imprimée en 1586, sous ce titre : *Discours sur l'excessive chereté, présenté à la Royne, mère du Roy, par un sien fidèle serviteur* (1). L'auteur de ce discours y donne, dans le plus menu détail, le prix des grains, des viandes, fruits, légumes, fourrages et autres denrées de consommation générale, le taux des salaires, gages et journées d'ouvrier en hiver et en été, tels que ces prix existaient soixante

(1) Elle est insérée au Recueil A, B, C, imprimé à Paris, en 1761, tome G.

ou soixante-dix ans auparavant, et il démontre qu'au moment auquel il écrit, la plupart de ces prix se trouvent augmentés de dix à douze fois cette première valeur; chose incroyable et prodigieuse, dont il cherche vainement à démêler la cause. Aidé d'un peu de théorie, il eût bien vîte porté son attention sur deux circonstances remarquables qui expliquaient tout naturellement cette hausse des prix en argent. 1°. Les ordonnances royales qui, ayant élevé la dénomination du marc d'argent monnayé de 10 livres à 19 livres, avaient amené nécessairement un doublement, non dans la valeur des denrées et salaires, mais dans l'expression de cette valeur en monnaie courante. 2°. L'exploitation des mines de l'Amérique et le versement de métaux précieux qu'elles avaient fait en Europe depuis soixante à soixante-dix ans, dont l'effet avait été de réduire de cinq sixièmes au moins la

valeur réelle de l'argent, et par conséquent d'élever dans une proportion analogue le prix de toutes les choses qui s'évaluaient sur cette mesure; deux événemens qui agissant simultanément à l'époque où ce discours fut présenté à la reine Catherine de Médicis, avaient au moins décuplé tous les prix courans. Les Mémoires de Sully nous fournissent en beaucoup d'endroits la preuve que ce ministre ignorait que le prix réel et vénal des métaux détermine la valeur des monnaies, nonobstant tous réglemens et mesures coactives et prohibitives de l'administration publique. On voit que les Parlemens partageaient les mêmes erreurs, et croyaient que la fixation de la valeur intrinsèque de l'argent était du domaine de la loi. Ainsi les principes qui régissent l'institution de la monnaie; les rapports nécessaires de cette mesure avec les objets échangeables; les premiers élémens de cette partie de l'économie publique, étaient

étaient des choses aussi peu connues par ceux qui dirigeaient alors le gouvernement et la législation, que par les particuliers qui se livraient par goût à l'étude de ces matières.

Tel était l'état des connaissances en économie politique, lorsque l'attention des érudits commença à se porter sur les médailles pour les considérer dans leurs rapports avec l'histoire. Un noble vénitien qui consacra tout le loisir de sa vie à l'étude de l'antiquité, Sébastien Erizzo, frappé, au premier examen de ces pièces, du peu d'accord qui se trouvait entre elles et les textes des auteurs contemporains, prit le parti de soutenir que les médailles n'étaient autre chose que des pièces de luxe et de fantaisie, tels que sont aujourd'hui nos jetons, et qu'elles étaient entièrement étrangères à la monnaie de la circulation. Cette opinion donna lieu à une controverse longue et animée, dont le résultat fut de reconnaî-

tre dans les médailles tous les caractères qui constituent une monnaie courante. Ce point décidé, on ne mit pas en doute que les espèces métalliques dont on était possesseur ne fussent taillées exactement sur la division de la monnaie de compte, mentionnée si fréquemment dans les écrits des Anciens, et on ne s'avisa pas d'imaginer que la médaille romaine d'argent pût être autre chose que le denier de Cicéron ou de Pline. Il ne paraît pas que personne ait songé à soupçonner qu'il pouvait y avoir quelque disparité entre la pièce réelle ou espèce courante, naturellement variable et arbitraire dans sa taille, et la monnaie de compte, mesure uniforme et immuable des valeurs, faisant corps avec la langue nationale et destinée à exprimer toutes les sommes énoncées verbalement ou par écrit. On doit d'autant plus s'étonner d'une telle inadvertance, qu'il existait alors dans la circulation de tous les pays de l'Eu-

rope, des espèces d'or et d'argent dont les coupures différaient totalement de la division adoptée pour la monnaie de compte. En France, on ne comptait dans les actes publics, dans les stipulations privées, dans les marchés et dans la langue commune, que par livres, sous et deniers; mais aucune pièce courante n'avait le nom de la livre et n'était taillée juste sur cette valeur idéale. Le *teston* d'argent, l'espèce la plus commune dans la circulation, compta successivement pour 13 sous, 14 sous 6 deniers, 15 sous et 16 sous. Le *franc*, qui fut fabriqué sous Henri III pour 20 sous, qui étaient alors le 18e du marc d'argent, eut cours ensuite pour 21 sous 4 deniers, et puis pour 27 sous, lorsqu'on éleva le marc d'argent à la valeur nominale de 25 fr., à l'effet de faire produire au même poids d'argent une plus grosse somme de monnaie, expédient auquel on recourut si fréquemment pour payer sa dette avec

moins de métal qu'on n'en avait reçu.

Ainsi, les érudits de cet âge trouvant que les Romains comptaient les valeurs en sesterces, et sachant que 4 sesterces formaient le denier, n'élevèrent pas une question que vraisemblablement ils auraient eu peine à résoudre, celle de savoir quel pouvait être le rapport entre le sesterce ou le denier de compte et les espèces courantes qui étaient sous leurs yeux. Sans hésiter le moins du monde, ils attribuèrent à la médaille romaine d'argent la valeur juste du denier de compte. On crut donc connaître la valeur ou le poids d'argent de ce denier de compte, en évaluant le titre et le poids de la médaille; et comme celle-ci, du moins celle qu'on désignait sous le nom de *consulaire*, présentait 72 à 73 grains d'un argent très-pur, on en conclut que le denier de compte des historiens latins valait ce que valent dans nos monnaies 72 à 73 grains d'argent au meilleur

titre, c'est-à-dire, environ 80 centimes.

Cette doctrine fut universellement reçue, sans autre examen; elle fit partie de l'enseignement classique dans toute l'Europe; les sociétés savantes s'y conformèrent; les interprètes et commentateurs des Anciens employèrent, dans leurs notes et traductions, la mesure convenue, et ils nefirent pas autre chose que d'évaluer sur ce tarif, dans la monnaie courante de leur pays, les sesterces et les deniers mentionnés dans les textes. Les historiens et les philosophes ont fondé leurs calculs sur cette base comme sur une vérité incontestable, parce qu'elle n'avait jamais été contestée. L'illustre Adam Smith lui-même, qui a recherché avec une si admirable sagacité l'origine des valeurs et des rapports qu'elles ont avec la monnaie, n'a pas fait difficulté de traduire par 50 livres sterling les 6000 sesterces payés par Seïus pour prix du rossignol blanc dont il fit présent

à l'impératrice Agrippine ; et par 66 liv. 13 sous 4 deniers sterling les 8000 sesterces donnés par Asinius Céler pour un surmulet (1), ce qui met le sesterce à 2 *pences* ou deniers sterling, parce que c'est ainsi qu'on l'enseigne dans toutes les écoles de l'Écosse et de l'Angleterre.

Lorsqu'on vint à s'occuper des médailles grecques, on ne manqua pas de suivre la même routine, et la pièce d'argent qui, par son poids, se rapprochait le plus de la médaille consulaire des Romains, fut regardée comme étant la drachme attique, monnaie de compte des Grecs. Cette prétendue drachme attique présentait cependant une différence de poids assez sensible avec ce qu'on appelait le *denier romain*, puisqu'elle pesait environ $\frac{1}{7}$ de plus ; ce qui était en opposition avec toutes les auto-

(1) *Inquiry into the nature and causes of the wealth of nations*, book I, chapt. 11.

rités contemporaines, le denier romain et la drachme attique y étant constamment représentés comme deux valeurs parfaitement égales; mais on ne s'arrêta point à cette difficulté, et on aima mieux croire qu'elle était trop peu considérable pour qu'aucun écrivain de l'antiquité eût songé à la remarquer. Ainsi, d'après les idées reçues, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis* se borna à peser avec le plus grand soin les monnaies d'Athènes qui passaient sans nulle contestation pour être la drachme attique, monnaie de compte des peuples de la Grèce, et, en conséquence de cet examen purement matériel, il évalua la drachme de compte à 18 sous de France et à 5400 livres le talent attique, autre monnaie idéale qui se composait de 6000 drachmes.

Si le savant académicien n'eût pas été placé sous le joug de ce préjugé enraciné depuis plus de trois siècles dans notre littérature, qui a décidé, dès le pre-

mier aperçu, que les médailles et la monnaie de compte étaient deux valeurs parfaitement correspondantes quant à leurs divisions et coupures, et qu'il se fût cru en liberté de porter sur cette question l'esprit d'observation et de critique qui l'a guidé dans l'examen de tant d'autres points historiques, il aurait commencé par douter que les pièces d'or et d'argent en circulation chez un peuple fussent toujours une représentation exacte de sa monnaie de compte. En supposant, aurait-il pu se dire, que dans deux ou trois mille ans, la postérité ait à faire des recherches sur la valeur de nos monnaies françaises, et que pour s'éclairer sur ce fait, elle fût pourvue de renseignemens pareils pour leur espèce et pour leur masse à ceux que nous possédons à l'égard des monnaies grecques et romaines, serait-ce par la pesée de nos écus, de nos pièces de 30 et de 15 sous, de 24 ou de 12 sous que les archéologues de ces siè-

cles futurs parviendraient à se former quelque notion exacte de la valeur que nous attribuons aujourd'hui à cette livre de compte qui se présente à chaque page dans nos traités d'histoire, de finances ou d'économie? Un homme aussi versé que l'abbé Barthélemy dans la connaissance des auteurs classiques, ne pouvant se dissimuler que ces auteurs, sans exception d'un seul, se sont accordés à nous marquer la drachme attique et le denier romain comme une même valeur pécuniaire, se serait sans doute étonné de trouver à la drachme attique une valeur de 18 sous, lorsqu'en même temps on établissait le denier romain à 16 sous seulement, ce qui faisait une différence de $\frac{1}{8}$ entre ces deux monnaies. D'un autre côté, ses recherches lui ayant appris que le prix moyen du médimne de blé à Athènes était de 5 drachmes, il aurait cherché dans le rapprochement de ces deux valeurs un moyen naturel d'apprécier la

drachme. Le médimne étant une mesure équivalente à $\frac{1}{3}$ de notre setier de Paris, il aurait bientôt vu, qu'à ce taux la quantité de blé égale au setier se fût vendue au marché d'Athènes 15 drachmes attiques, et, selon son compte, quinze fois 18 sous, ce qui aurait fait 13 livres 10 sous, prix qui n'est pas moins de la moitié de notre prix moyen actuel, et qui, par cette raison, est hors de toute vraisemblance, puisque toutes les fois que dans des temps antérieurs à la découverte des mines de l'Amérique, on mesurera le blé sur une valeur monétaire autre que la fausse drachme attique et le faux denier romain déduits des médailles, et qu'on emploiera des monnaies dont le poids est mieux constaté, telles que le sesterce de 2 onces romaines de cuivre, ou le *solidus aureus* du Bas-Empire, ou enfin le denier de Charlemagne, on aura toujours pour résultat un prix qui ne va guère qu'au tiers de celui que donne la mé-

thode qu'il a suivie, comme on le démontrera dans le chapitre de la 3e partie de cette *Histoire de la Monnaie*. Larcher, traducteur d'Hérodote, a évalué la drachme attique et le talent sur le même pied que l'abbé Barthélemy. Ces deux savans académiciens n'ont fait autre chose que d'estimer des médailles, comme font les marchands de métaux, par le poids et le titre de la matière, et ils ne paraissent pas même avoir soupçonné qu'il pût y avoir un autre procédé à suivre pour évaluer la monnaie de compte exprimée dans les textes des écrivains de l'antiquité.

Ce n'est pas que des hommes doués de beaucoup de savoir et de sagacité ne se soient livrés à des recherches sur la valeur des monnaies anciennes, en mettant en œuvre les témoignages et renseignemens que fournissent les écrits des auteurs contemporains. L'un des premiers ouvrages qui parut sur cette ma-

tière, et sans doute l'un des plus remarquables par les observations judicieuses dont il est rempli, est le *Discours sur les Médailles antiques*, par Louis Savot, publié à Paris en 1627. Ce traité fixa assez l'attention pour mériter d'être traduit dans la langue commune aux savans de l'Europe, et le texte latin se trouve inséré en entier au *Recueil des Antiquités* de Grævius. Mais ce fut surtout pendant le dix-huitième siècle que cette branche des sciences historiques fut l'objet d'un plus grand nombre de discussions. M. Dupré de Saint-Maur fit paraître en 1746 l'*Essai sur les Monnaies*, ou *Réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées*, auquel il ajouta, en 1762, des *Recherches sur la valeur des monnaies et sur le prix des grains, avant et après le Concile de Francfort*. Ces deux ouvrages sont loin de tenir ce qu'ils semblent promettre; on y voit les traces d'un labeur pé-

nible dont on cherche vainement le produit, et ils ne servent qu'à prouver combien l'érudition, quelque étendue qu'elle puisse être, n'est qu'un fonds stérile s'il n'est pas éclairé par la théorie, et si une saine critique ne sait pas en tirer les fruits. Le Recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres présente une foule de curieuses et importantes dissertations qui touchent plus ou moins directement à l'évaluation des monnaies anciennes; et l'on y remarque particulièrement celles de MM. de la Barre, de la Nauze, Lebeau, Dupuy, Barthélemy et autres membres les plus distingués de cette illustre compagnie. Mais ce qui doit surtout être observé, c'est qu'aucun de ces savans ne s'est avisé de contester aux médailles grecques ou romaines ce titre de drachme ou de denier de compte dont elles jouissent de temps immémorial, comme en ayant été investies par décision des premiers nu-

mismatistes. C'est un point auquel il semble qu'il n'y ait point à toucher, et on paraît croire que la question ne peut être matière à examen, parce qu'elle n'a jamais été soumise à cette épreuve. Concilier avec cette donnée fondamentale les textes qui offrent quelque difficulté; arriver avec plus ou moins de vraisemblance à une solution qui laisse toujours la médaille à sa place de monnaie de compte, est le seul but vers lequel se dirigent les débats de la controverse et les efforts de la critique. On sacrifie, sans hésiter, les textes qui sont enveloppés de quelque obscurité; on ne répugne point à admettre les suppositions les moins probables, plutôt que de remonter au-delà de cette borne posée dans un siècle d'ignorance, et que sa vétusté seulement fait regarder comme respectable. Dans un Mémoire lu en 1728 et qui se trouve au tom. VIII du Recueil, M. de la Barre cherche à donner une raison satisfaisante

de l'inégalité de poids qui se montre entre la médaille romaine appelée *denier* et la médaille grecque appelée *drachme*, inégalité qui est en opposition avec tous les témoignages de l'antiquité, dont il n'est pas un qui ne s'accorde à considérer ces deux monnaies comme parfaitement égales. Il suppose que les Romains fabriquaient en deniers les drachmes que le commerce leur apportait, et que le huitième de poids excédant, appartenant à la drachme, se compensait avec les frais de cette fabrication, ce qui avait fait recevoir l'opinion générale de compter les deux pièces comme exactement équivalentes. Mais cette supposition, toute gratuite et dénuée de preuves, n'explique pas comment les écrivains grecs, dans leur propre pays, attribuaient au denier romain une valeur absolument égale à celle de leur drachme. De tous ces Mémoires, celui dans lequel se trouvent entassées les invraisemblances les plus cho-

quantes, c'est la dissertation de M. de la Nauze sur la valeur de l'*aureus* romain; et la considération attachée au nom de l'auteur exige qu'on mette le lecteur à portée de les juger. Le problème qu'il s'agissait de résoudre offrait, il est vrai, des difficultés insurmontables pour quiconque ne voulait pas sortir du cercle dans lequel le savant académicien se tenait étroitement renfermé. Il était question de donner l'histoire des variations survenues dans la valeur de la monnaie d'or, dite *aureus*, depuis l'époque de sa fabrication, en l'an 547 de Rome, jusqu'au règne de Constantin, ce qui comprend un espace de plus de 500 ans. Secondé dans cette entreprise par le célèbre abbé Barthélemy, M. de la Nauze reçut de ce dernier une notice raisonnée de toutes les médailles d'or appartenant à cette longue période, conservées dans le cabinet du Roi ou dans la riche collection de Pembrock, avec la désignation de

du type de chaque pièce, de la date de sa fabrication, de son poids évalué en grains de France, ainsi que du degré de conservation. Cette notice lui met sous les yeux des médailles d'or du poids de 60, de 105, de 136, de 140, de 154, et enfin de plus de 200 grains, toutes incontestablement de fabrication romaine et de dates faciles à déterminer. Il s'agit cependant d'accorder cette prodigieuse variété de poids avec un fait parfaitement établi par les témoignages les plus positifs et les plus unanimes; c'est que, chez les Romains, la valeur de l'*aureus* demeura invariablement fixée à 25 deniers ou 100 sesterces, pendant tout le temps où circula cette monnaie d'or. Quel fut donc le système imaginé par M. de la Nauze pour concilier des faits si contraires en apparence, et développé dans le Mémoire qu'il lut à l'Académie des inscriptions le 2 décembre 1760, inséré au tome XXX du Recueil des *Mémoires*? Il

prétendit que la valeur de l'or, relativement à celle de l'argent, avait été, pendant toute cette longue période, dans une variation continuelle, et que c'était cette variation dans la valeur de l'or qui avait amené les variations dans le poids de l'espèce. Maintenant, pourquoi des variations dans la valeur de la matière ont-elles donné lieu à des changemens dans la taille et le poids des pièces, voilà ce qui ne pouvait guère s'expliquer qu'à la faveur de suppositions fort peu vraisemblables. Aussi l'auteur du Mémoire n'a-t-il posé son système que sur un échafaudage d'hypothèses dont il n'est pas une seule qui ne soit démentie par l'histoire ou repoussée par les plus simples notions de l'économie politique. Il allègue : 1°. Que les Romains apportèrent de leurs conquêtes une quantité d'or très-supérieure, toute proportion gardée, à celle de l'argent. Le contraire de cette assertion est formellement attesté par les historiens,

et Pline observe que, dans tous leurs traités, les Romains imposèrent aux vaincus des contributions de guerre payables en argent et jamais en or. 2°. Que cette affluence d'or dans la ville de Rome y fit considérablement baisser la valeur de ce métal. Toutefois la théorie, confirmée sur ce point par des expériences qui sont sous nos yeux, nous apprend que dans les pays où l'or circule avec le plus d'abondance, il n'a pas une autre valeur que dans ceux qui en possèdent le moins. 3°. Que le gouvernement romain se vit obligé, par cette circonstance de l'avilissement de l'or, de changer dans ses monnaies la proportion légale de l'or à l'argent. Mais, en admettant les deux premières suppositions, la troisième n'en serait nullement la conséquence. Si l'or se trouvait avili ou déprécié dans un pays, il en serait bientôt enlevé par le commerce du dehors, ou bien il serait employé dans l'intérieur en meubles de luxe et

en bijoux ; mais cet or avili n'aurait jamais pu servir comme monnaie, à moins qu'en même temps l'argent qui conservait sa valeur marchande ne fût ôté de la circulation, attendu que deux métaux, dont l'un serait évalué au niveau de sa valeur commerciale, et l'autre déprécié, ne pourraient circuler simultanément. Tout le monde sent qu'une loi qui porterait que notre pièce d'or de 20 fr. n'aura plus cours que pour 18 francs, ne produirait pas d'autre effet que de faire disparaître entièrement, dès le jour même où elle serait connue, la monnaie d'or actuellement circulante. 4°. Que pour changer cette proportion de l'or à l'argent dans les monnaies, le gouvernement romain, en conservant à l'*aureus* sa valeur nominale de 25 deniers d'argent, prit le parti de faire fabriquer des pièces d'un plus grand poids. Cette dernière supposition est encore plus choquante que les autres, mais elle était né-

cessaire à l'auteur du Mémoire; car on lui passerait vainement les trois premières, et sans celle-ci, le système qu'il construit n'aurait pas acquis plus de consistance. D'abord se représente ici toute entière l'objection qui est indiquée plus haut, et de quelque manière que la monnaie d'or soit dépréciée, par sa valeur nominale ou par son poids, dans un cas comme dans l'autre, elle doit fuir aussitôt de la circulation pour se jeter dans le commerce ou dans le creuset des orfèvres. Si l'on s'avisait de fabriquer dans nos hôtels des monnaies nos pièces d'or de 20 francs, en ajoutant seulement un tiers de gramme à leur poids actuel, de telles pièces disparaîtraient au moment même de leur émission, parce qu'elles vaudraient réellement un vingtième de plus que 20 francs en monnaie d'argent. Mais d'autres invraisemblances encore plus frappantes doivent faire rejeter cette quatrième hypothèse de l'auteur du Mé-

moire. Une réforme dans la proportion légale des monnaies d'or et d'argent, par l'augmentation de poids dans les espèces d'or, serait une mesure si bizarre, si impolitique, si dangereuse dans ses résultats, qu'on ne pourra jamais persuader qu'elle ait été adoptée par aucun gouvernement. Ce serait marcher à son but par la route la plus compliquée, la plus embarrassante et la plus dispendieuse. De tous les moyens d'opérer un changement dans la proportion légale des deux métaux monnayés, s'il en est un qui soit à la fois onéreux pour l'administration, incommode pour les peuples, propre à jeter le désordre dans la circulation et à multiplier dans les transactions privées les contestations et les injustices, ce serait sans doute celui qui consisterait à grossir le volume de l'espèce qu'on veut déprécier. Quelle administration voudrait acheter à grands frais et par une refonte générale de sa

monnaie d'or, ce qu'il lui est si facile d'obtenir en un moment, sans dépense et sans inconvénient, par une simple disposition réglementaire? Et comment concevoir que les Romains, qui ont montré tant de sagesse et de prévoyance dans toutes les parties de leur administration civile, aient non-seulement adopté une mesure si fausse et si dangereuse, mais encore qu'ils aient répété jusqu'à huit à dix fois successives, dans l'espace de deux ou trois siècles, une faute si grossière et dont les funestes conséquences eussent été sitôt senties? Une cinquième supposition, non moins étrange que les précédentes, a été nécessaire à M. de la Nauze pour retrouver encore son *aureus* de 25 deniers dans ces pièces d'or, du poids de plus de 200 grains, que Lucullus fit frapper dans le Péloponèse, par les ordres de Sylla dont elles portent le nom, et qui étaient destinées, à ce que nous dit Plutarque, au paiement de l'ar-

mée romaine. Il prétend que le général, desirant gagner l'affection des soldats, leur fit payer la solde avec des pièces d'or qui pesaient $\frac{1}{4}$ de plus que le poids exigé par la loi. Assurément on ne saurait offrir, d'un fait fort simple en lui-même, une explication plus propre à choquer toute vraisemblance. Qu'un général d'armée, chef de parti, voulant s'assurer du dévouement des troupes qu'il commande, leur fasse distribuer un supplément de paye par forme de gratification, rien n'est plus ordinaire; mais ce qui serait sans exemple et fort difficile à comprendre, ce serait que ce général se fût avisé pour cela de faire fabriquer des pièces de monnaie d'un poids supérieur à l'espèce courante et de les leur distribuer au cours ordinaire. Quand un soldat reçoit l'argent de sa paye, c'est pour le dépenser et non pas pour l'accumuler ou pour le fondre. Il lui importe assez peu que la monnaie

qu'on lui délivre soit plus ou moins forte de poids, puisqu'une pièce plus pesante que les autres, de même dénomination, n'a pas pour cela plus de valeur au marché. Le profit qu'une telle pièce pourrait donner est réservé à cette sorte de gens qui spéculent sur la fonte des espèces, et qui, à cet effet, recherchent avec soin celles qui excèdent le poids commun.

Ce Mémoire de M. de la Nauze contient encore beaucoup d'autres assertions tout aussi hasardées; mais il suffit de celles qui ont été rapportées, pour faire voir jusqu'à quel point un homme distingué par son savoir et ses lumières peut s'égarer quand il se laisse subjuguer par une prévention et qu'il n'opère sur les faits que pour les rattacher par force à la doctrine qui lui est imposée. Toutefois ce système, qui ne répugne pas moins à toutes les règles de la vraisemblance qu'aux principes de la théorie,

a été suivi par tous nos métrologues. MM. Paucton et Romé de l'Isle, dont l'un en 1780 et l'autre en 1789, ont publié des Traités sur les monnaies des peuples anciens, ont admis toutes ces suppositions et ont répété les évaluations proposées avant eux. Le dernier de ces auteurs a dressé les tableaux des neuf époques pendant lesquelles la valeur de l'or, comparée à celle de l'argent dans les monnaies romaines, a présenté, selon M. de la Nauze, des rapports différens; et poussant plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs la méthode d'évaluer la valeur de compte par les médailles, il a établi jusqu'à 14 drachmes de compte différentes de valeur entre elles. Enfin, un des plus célèbres antiquaires de l'Europe, qui a publié en 1817 une description curieuse de plusieurs statères d'or des villes de l'Asie mineure, avance, comme chose reçue et comme point de doctrine, que les Athéniens faisaient

usage à la fois, dans leur numéraire, de quatre espèces de drachmes de compte, dont chacune était la six-millième partie d'un talent, ce qui donnait ainsi quatre sortes de talens; et l'auteur n'a pas même cru devoir prendre la peine de nous expliquer comment, à Athènes, on pouvait se reconnaître au milieu de cette étrange variété de monnaies de compte, pour évaluer les denrées et marchandises et pour régler les stipulations.

Telle est pourtant la manière dont a *été* traitée depuis trois à quatre cents ans, dans tout le monde littéraire, l'histoire de la monnaie des peuples les plus célèbres de l'antiquité. La science numismatique, par cela seul qu'elle a devancé de quelques siècles l'étude de l'économie politique, s'est rendue maîtresse absolue d'un champ qui n'était nullement de son domaine; elle en a occupé toutes les avenues, et elle s'est tellement maintenue dans cette possession

usurpée, qu'aucun historien, commentateur ou interprète des Anciens, n'a osé, à ce qu'il semble, se hasarder à y faire un pas, sans se soumettre aux lois arbitraires qu'elle a imposées. Cependant, parmi les écrivains versés dans l'étude de l'histoire ancienne, qui ont été conduits par l'objet de leur travail à donner une évaluation des monnaies de Rome et d'Athènes, il faut distinguer le sage et judicieux Rollin, qui n'a pas cru devoir s'assujettir à l'estimation fondée sur le poids des médailles. Il a jugé plus convenable d'attribuer au denier romain et à la drachme attique une valeur approximative qu'il a arbitrée à 10 sous de la monnaie de son temps, c'est-à-dire, à 50 centimes, car la première édition de son ouvrage a été publiée quatre ans après l'édit de 1726, qui fixa à 54 livres 6 sous la valeur du marc d'argent fin monnayé. Cette évaluation, qui représente un poids d'argent d'environ 45 de nos grains, ne

s'accorde nullement avec le poids des médailles, soit grecques, soit romaines. Partout Rollin évalue le talent à 3000 liv., ce qui n'est guère que moitié de la valeur que l'abbé Barthélemy lui a attribuée d'après les pièces qu'il a pesées. L'illustre et savant professeur connaissait très-bien les recherches faites par les numismatistes, et les conséquences qu'on tirait de leurs découvertes; mais il se garda bien de méconnaître une vérité sur laquelle l'histoire ne laisse pas le plus léger doute, c'est que la drachme attique et le denier romain étaient exactement la même valeur. Quant à l'estimation qu'il a faite de cette valeur commune, il ne nous a pas instruit des motifs par lesquels il a été déterminé à l'adopter; mais en la portant beaucoup plus bas que celle qui a été depuis généralement reçue, il s'est bien plus rapproché de la vraisemblance.

L'auteur de l'*Histoire des Monnaies*

qui est en ce moment offerte au public, en se livrant à la recherche de l'évaluation des monnaies de compte des peuples anciens, a procédé dans cette recherche comme il lui semble qu'on aurait fait, dans l'origine, si l'on n'eût pas eu de médailles sous les yeux. Sa première opération a été d'établir la valeur présumable de l'argent chez les Romains, d'après les seules règles de la probabilité et dans la supposition où nous ne posséderions, dans les écrits des Anciens, aucun texte positif sur le poids de leurs espèces. Dans ce cas, on n'eût eu d'autre méthode pour évaluer leur monnaie que de la mesurer avec le blé, cette mesure universelle des valeurs et la plus exacte représentation du travail, dans tous les pays où ce grain forme la subsistance générale du peuple. Or, comme nous avons la certitude, d'après des témoignages authentiques, qu'au temps qui précéda la découverte de l'Amérique, en re-

montant jusqu'au siècle de Charlemagne, ainsi qu'il sera démontré au 19e chapitre de la 3e partie de cette histoire, que la mesure de blé qu'on appelle le *setier de Paris*, et qui pèse 240 à 250 de nos livres, était la représentation de 384 gr. d'argent; et comme, d'un autre côté, nous avons aussi la certitude que le *modius* de blé, chez les Romains, au temps de Cicéron, équivalait, année commune, à 3 sesterces d'argent, les quantités connues dans ce problème nous amènent facilement à découvrir la seule quantité inconnue qu'il s'agit de trouver, c'est-à-dire, le poids des 3 sesterces. Le *modius* étant contenu seize fois dans le setier de Paris, il suffit de diviser 384 par 16 pour avoir le poids de la somme romaine. La division donne 24 grains pour les 3 sesterces, ce qui établit le sesterce à 8 grains, et par conséquent le denier de 4 sesterces à 32 grains; et ce poids est, à $\frac{1}{2}$ grain près, celui qu'on

lui donnera dans cette histoire. Si cette première observation n'a pas le caractère d'un argument démonstratif, du moins est-elle une forte présomption, puisque assurément rien ne nous porte à croire que l'exploitation des mines et la préparation de l'argent coûtassent moins de temps et de travail au siècle d'Auguste qu'elles n'en coûtèrent sous Charlemagne; que la demande des consommateurs de ce métal fût moins active, les besoins moins abondans, et qu'enfin l'argent eût, à la première de ces deux époques, moins de valeur réelle qu'il n'en eut à la seconde. Telle serait la présomption à laquelle il faudrait s'arrêter sur l'évaluation de la monnaie des Romains, si les monumens écrits ne nous fournissaient pas plus d'instruction sur ce fait; et cette présomption suffit déjà pour démontrer que les médailles antiques sont loin d'exprimer par leur taille et leur poids la valeur de la monnaie de compte.

Mais

Mais nous ne sommes pas réduits à nous en tenir à de simples probabilités; nous avons une connaissance parfaite des poids des Romains, et même du poids particulier de certaines de leurs monnaies en or et en cuivre; nous connaissons également le rapport de valeur qui existait à cette époque entre l'or et l'argent, et il n'en faut pas davantage pour déterminer le poids de leur monnaie de compte. Si, par cette seconde suite d'observations, nous arrivons précisément au résultat que nous a donné la première, il faut bien reconnaître que la certitude historique ne saurait aller plus loin.

Si ce point d'histoire eût été ainsi observé et éclairci dès l'origine, à l'aide des principes spécialement propres à la matière, et qu'en conséquence il se fût établi une doctrine saine et raisonnable sur la valeur de la monnaie des Anciens, la découverte des médailles, survenue dans

de telles circonstances, eût été sans doute un événement très-important, fait pour intéresser vivement les amis des arts et exciter la curiosité des savans, mais sur lequel on n'eût jamais pensé à fonder un système d'évaluation des monnaies. Les antiquaires qui auraient cherché à connaître quel cours chaque médaille avait comme monnaie dans le pays où elle circulait, auraient établi leurs calculs d'après la doctrine reçue, et ils auraient reconnu que parmi les Anciens il en était comme chez les peuples modernes, où l'espèce réelle n'est presque jamais qu'une réunion, sous un même volume, de plusieurs unités ou divisions de la monnaie de compte.

La méthode suivie par l'auteur de cette Histoire l'a conduit à des résultats qui s'éloignent beaucoup de l'évaluation admise aujourd'hui dans les écoles; et la différence n'est pas légère. Il estime à 35 centimes seulement le denier romain,

qu'on a cru jusqu'ici égal à un poids d'argent deux fois $\frac{1}{3}$ plus fort; le talent attique que l'abbé Barthélemy et le traducteur d'Hérodote portent à 5400 fr., il ne l'établit qu'à 2100 francs. Il ne s'éloigne pas moins de l'opinion commune sur plusieurs autres objets accessoires de son sujet, tels que les causes et les effets de la réduction de l'as chez les Romains; les dispositions de la loi *Papyria* et ses conséquences; la définition de ce qu'on a nommé *grand* et *petit sesterce;* le sens des mots *auri* et *argenti pondo;* l'explication des monnaies *contremarquées* et *restituées;* la distinction entre le talent attique et le talent babylonien; les circonstances qui ont amené la réforme des monnaies sous Constantin, et celle qui eut lieu sous Charlemagne. Il a cherché à faire rentrer dans les bornes de la vraisemblance un nombre de faits que l'exagération des valeurs devait mettre au rang des fables les plus

extravagantes; enfin, il s'est proposé de faire voir que ces grands peuples, dont nous aimons à reconnaître la supériorité sur tant de points, que nous nommons nos maîtres et nos modèles en poésie, en éloquence, en histoire, en philosophie et en législation, comme dans tous ces arts destinés à flatter le goût et à charmer l'imagination, ont apporté dans l'établissement de leur système monétaire et dans l'administration publique de leurs finances, cet esprit d'ordre et de sagesse, cette rectitude de jugement, ces vues larges et franches qui distinguent si éminemment leur caractère, et qui, en donnant à chaque institution tous les avantages dont elle est susceptible, lui impriment par cela même autant de force et de durée que les choses humaines puissent en recevoir.

Il n'a pu se dissimuler les obstacles qu'il aurait à vaincre pour accréditer l'opinion qu'il expose. Il se présente seul

avec un nom à peine connu dans les sciences, pour renverser un colosse qui, depuis plus de trois siècles, domine sans contestation sur toute la terre classique et qui s'y est profondément enfoncé, tant par la puissance du temps que par le poids d'une foule d'historiens célèbres et de savans commentateurs qui n'ont pas balancé à s'en faire un appui. Mais à cette masse informe, toute composée de préjugés sans liaison et sans consistance, et qui n'a encore jamais été soumise à une attaque régulière, il opposera un système compact et raisonné, dont toutes les parties se rattachent les unes aux autres, tellement que chaque preuve particulière répand du jour sur tout l'ensemble. Les autorités sur lesquelles sera fondée l'évaluation du denier romain serviront en même temps à faire apprécier la drachme attique; les monnaies des Grecs déposeront sur la valeur des monnaies de l'Asie et de l'Égypte, et le denier même de

Charlemagne fournira un témoignage de plus sur la taille et le poids des monnaies romaines.

Deux motifs ont porté l'auteur à entreprendre ces recherches, et l'ont soutenu dans une tâche si aride et si fastidieuse : l'un, d'être utile aux personnes qui se livrent à l'étude des mœurs et usages des peuples de l'antiquité ; l'autre, de rendre quelque service à la science de l'économie politique, en ralliant aux mêmes principes ceux qui cherchent à l'enseigner. Cette science si nouvelle, et qui appartient en entier à notre âge, est comme un Etat naissant dont les lois fondamentales n'ont pu prendre encore leur assiette, et que troublent des dissensions intestines. Il semble que chacun de ceux qui se dévouent à son enseignement, ait cherché à se faire des principes à part, et qu'il n'écrive que pour les faire prévaloir. Rien, sans doute, ne peut nuire davantage à la propagation d'une science que la

division entre les maîtres et la diversité des doctrines, parce qu'il en naît une défiance et une incertitude dans l'opinion générale, et que peu de personnes sont tentées de prendre des leçons au milieu de tant d'écoles qui se combattent et se contredisent.

L'économie politique a pris naissance sous des auspices peu favorables. Les économistes français, les véritables créateurs de cette branche si importante des sciences morales, ont considéré leur sujet sous un point de vue purement philosophique et tellement abstrait que très-peu d'esprits purent saisir l'utilité de leur doctrine. Ils envisagèrent la formation de la richesse et sa distribution parmi les hommes, comme si toute l'espèce humaine n'eût formé qu'une société et eût vécu dans une communauté d'intérêts. Dès-lors, ils n'eurent à observer dans l'existence de la richesse que deux termes, celui de sa production et celui de sa consommation. Ils

ne virent dans les agens de l'industrie et du commerce que des salariés employés à préparer les productions, et à les disposer pour les rendre propres à être consommées. Le travail de l'artisan qui file et qui tisse la laine pour vêtir le consommateur, leur parut de la même nature que le travail du cuisinier qui plume un poulet et le fait rôtir pour la table du maître. Les degrés plus ou moins multipliés de la main-d'œuvre, le plus ou moins d'habileté de l'ouvrier, la manière plus ou moins compliquée dont le travail s'exerçait, sous la direction d'un entrepreneur ou sous les ordres immédiats du consommateur, toutes ces circonstances ne changeaient rien à la nature des choses. La terre seule multipliait les richesses parmi les hommes; seule, elle pouvait grossir la masse des objets consommables. L'industrie la plus étendue, la plus active, qui manufacturait les productions naturelles, ne faisait que les mo-

difier et les déplacer ; elle changeait leur forme sans pouvoir accroître leur nombre ; elle substituait une valeur à une autre, mais elle ne créait point de valeur nouvelle.

Ces idées spéculatives sont d'une vérité exacte ; mais elles s'accordent si peu avec le train des affaires humaines, elles ont une application si éloignée aux intérêts de la société, tels que tout le monde les sent et les conçoit, qu'elles ne furent accueillies par l'opinion publique que comme d'ingénieuses rêveries. Les maîtres de cette école crurent devoir forger une langue technique pour exprimer avec précision des maximes qui étaient neuves, ce qui attira sur leurs leçons les traits du ridicule, fléau plus destructeur que le feu des disputes.

Peu d'années après la publication de ce système, un homme doué du génie le plus actif et le plus pénétrant, qui avait médité et approfondi les vérités découvertes

par les économistes français, conçut le projet d'en faire une application utile et sensible pour tout le monde, en les rattachant à l'intérêt national et en leur donnant tout le développement dont elles étaient susceptibles sous ce nouveau rapport. Les économistes français avaient recherché la nature de la richesse parmi les hommes; Adam Smith s'attacha à la recherche des causes de la richesse parmi les nations. En paraissant ainsi circonscrire son sujet, il lui fit prendre une dimension prodigieuse. Il vit que les nations s'enrichissaient non-seulement par la multiplication des richesses produites par leur sol, mais encore par des échanges les plus avantageux possibles. Cette considération le porta à examiner la nature du travail, sa puissance et ses effets. Il rechercha les causes qui ajoutent à ses produits, telles que la division d'un même ouvrage en une infinité de parties, l'invention des machi-

nes, l'emploi le mieux entendu et le plus souvent répété du capital, l'usage de tous les moyens qui facilitent les échanges et accélèrent le mouvement de la circulation. Il montra dans le travail la mesure universelle et invariable des valeurs; il fit voir que toute chose vénale avait son prix naturel vers lequel elle gravitait sans cesse, au milieu des fluctuations continuelles du prix courant. Ensuite, pour expliquer ces fluctuations accidentelles et passagères, il analysa avec une sagacité merveilleuse les élémens divers dont se compose le prix de tout objet échangeable. Les services que ce grand homme rendit à son pays et à tous les peuples civilisés sont immenses; les économistes français avaient planté l'arbre de la science; Adam Smith est le premier qui lui ait fait porter des fruits.

Si un génie tel que celui du célèbre professeur d'Édimbourg eût paru dans

les beaux jours de l'antiquité, ce philosophe eût été le fondateur d'une grande et illustre école, dont les disciples n'auraient songé qu'à étudier et à propager les leçons de leur maître. Mais dans cet âge où chacun est si enclin à présumer de soi, se livre avec tant de confiance à ses premières suggestions et se croit appelé à fonder une école, on est peu disposé à jurer sur la parole d'autrui et à reconnaître l'empire de ces hommes supérieurs que la nature a créés pour éclairer leur espèce. L'immortel ouvrage de Smith avait excité l'admiration générale et entraîné tous les esprits; il était devenu le livre de l'Europe; les hommes d'Etat les plus distingués, les plus habiles administrateurs y puisaient les règles de leur conduite publique toutes les fois qu'il leur était permis de s'affranchir du joug des préjugés mercantiles. On devait croire que les lois de l'économie politique étaient fixées, et qu'elle

avait enfin pris son rang parmi ces sciences dont les principes fondamentaux ne sont plus une matière de controverse.

Il n'en a pas été ainsi. Dès le commencement de ce siècle, plusieurs écrivains se sont avancés dans la lice pour combattre la doctrine de Smith, et presque tous ont paru dans le pays même qui se glorifie d'avoir donné naissance à cet homme célèbre. La critique ne s'arrêta point à des objets de détail et à ces déductions purement accessoires dans lesquelles il serait possible de relever quelque erreur ou d'indiquer quelque négligence. Les adversaires de Smith attaquent les principes sur lesquels repose toute sa doctrine; armés de sophismes et de vaines subtilités, ils s'attachent à miner des bases qu'on ne saurait détruire sans s'imposer la tâche de réédifier la science sur un plan entièrement nouveau.

Quelques-uns soutiennent qu'il n'y a point de *prix naturel* des choses vé-

nales, comme Smith a voulu l'établir; qu'il n'existe que des prix courans, toujours variables et déterminés par le rapport entre la quantité des productions offertes et la somme des demandes de la consommation, rapport qui est sans cesse dérangé par les circonstances.

Mais les producteurs tendent continuellement à régler la quantité des productions sur la somme des demandes; ils ne resteront pas au-dessous de ce point, sans être tentés d'accroître la masse de leurs produits; et ils ne peuvent le dépasser sans s'exposer à perdre. Ces deux quantités, celle des produits et celle des demandes, s'efforcent donc à se mettre en équilibre l'une avec l'autre. Il existe donc un point de repos vers lequel elles gravitent chacune de son côté; un point qui est leur niveau, et c'est ce point qui constitue le prix naturel de la chose vénale. Quelle est la limite au-delà de laquelle le producteur ne peut porter

la quantité de ses produits? C'est le prix naturel; car, s'il ne peut obtenir ce prix pour tout son produit, il sera en perte. Quelle est la borne des demandes du consommateur? C'est le prix naturel; car il ne veut pas donner plus que l'équivalent de ce qu'il reçoit. Si, par une découverte, ou par un perfectionnement de l'industrie, le producteur est mis à même d'établir l'article sur lequel il s'exerce à moins de temps et de dépense, alors le prix naturel baissera, mais aussi la somme des demandes accroîtra dans une proportion pareille, parce que plus de consommateurs seront en état de payer ce prix naturel, moins élevé que l'ancien. Le prix naturel sera toujours, pour chaque chose vénale, la limite commune au-delà de laquelle la somme des demandes de cette chose et la quantité de sa production ne devront plus faire de progrès. Quand le prix courant est le prix naturel, le producteur et le consom-

mateur se donnent réciproquement l'équivalent de ce qu'ils reçoivent. Quand le prix courant s'écarte du prix naturel, ou c'est la consommation qui souffre au profit de la production, ou c'est la production qui souffre au profit de la consommation. Cet état de souffrance ne peut durer, et de-là procèdent les variations du prix courant. Ces variations, que Smith a expliquées et analysées avec une si parfaite lucidité, ne sont autre chose que les efforts pour revenir au prix naturel. Tenter d'expliquer ces variations, sans reconnaître l'existence d'un prix naturel, ce serait vouloir expliquer les oscillations du pendule sans convenir de sa tendance vers un centre de gravitation; ce serait supposer un effort sans but et sans mobile; ce serait admettre le mouvement et nier le repos; enfin, en voyant les phénomènes du cours des fluides et de l'équilibre des solides, ce serait contester les lois du niveau et de la pesanteur.

teur. Si les choses vénales n'ont point de prix naturel, alors les mouvemens de la circulation seront dirigés par une force aveugle et inconnue; les prix moyens ne seront plus que le résultat de chances purement fortuites; il n'y aura plus d'équivalent réel; les valeurs n'auront plus de mesure naturelle; l'économie politique ne pourra plus aspirer à être au rang des sciences, puisqu'elle manquera du caractère essentiel qui les constitue telles, et que les faits dont elle traite ne seront plus fondés sur les lois immuables de la nature.

Un écrivain anglais, considérable par son rang et distingué par ses talens, a mis au jour plusieurs ouvrages dont le but est de prouver qu'Adam Smith a mal-à-propos avancé que le travail était la mesure naturelle et invariable des valeurs; il y soutient que l'auteur de la *Richesse des Nations* est tombé sur ce point dans des contradictions manifes-

tes, puisqu'après avoir indiqué le travail comme valeur invariable de sa nature et constamment la même dans tous les temps et dans tous les lieux, il a, dans plusieurs autres endroits de son livre, parlé des variations continuelles auxquelles le salaire du travail est sujet dans le cours d'une même année et dans les endroits les plus rapprochés; ce que prouve le critique, en rappelant soigneusement tous les passages relatifs au salaire du travail.

On voit que cet écrivain a confondu ici deux objets différens : le travail et le salaire, la chose et le prix; ce que donne l'ouvrier, et l'indemnité qu'il reçoit en retour. Il n'a pas fait attention que tout échange se compose nécessairement de deux termes, et que, de ces deux termes, l'un peut être immuable, et l'autre, au contraire, très-variable. Cette distinction a cependant été marquée de la manière la plus claire et la plus précise

dans le traité de la *Richesse des Nations*: mais, puisqu'elle n'a pas été généralement saisie, répétons ce qu'a dit Adam Smith à ce sujet, et redisons-le même avec plus de prolixité qu'il n'avait cru nécessaire d'en mettre.

« Le travail, dit-il (liv. Ier, chap. 5), » considéré en lui-même, quant à ce » qu'il exécute, et quant à l'ouvrier qui » le donne, est une valeur toujours égale. » Dans tous les temps et dans tous les » lieux, celui qui travaille, sacrifie la » *même* portion de son temps, de sa » force, de son repos, de sa liberté, » quelle que soit l'indemnité qu'il re» çoive en retour. » Ce travail peut être plus ou moins payé; il peut valoir à l'ouvrier une subsistance plus ou moins abondante; ce que celui-ci fournit n'augmente ni ne diminue. Cette manière de considérer le travail, indépendamment du salaire, est une de ces abstractions indispensables dans toute discussion phi-

losophique, et sans lesquelles aucune analyse ne serait possible. C'est dans ce sens, et uniquement dans ce sens, que le travail est la mesure universelle et permanente des valeurs. Une application de ce principe le rendra encore plus sensible. Supposons qu'une livre pesant d'argent coûte, pour être extraite de la mine, affinée et transportée au marché, autant de journées de travail que pourront en coûter, année commune, la production, récolte et transport de mille livres pesant de blé; il en résultera qu'une livre d'argent et mille livres de blé seront deux articles équivalens qui s'échangeront communément l'un pour l'autre. Il n'importe nullement de savoir si le travail des mines et celui de la culture ont été exécutés par des mains libres ou par des esclaves; si les hommes employés à ces travaux ont été bien nourris et bien entretenus, ou s'ils n'ont eu pendant leur travail que la plus

étroite subsistance ; si le salaire a été très-élevé, ou s'il a été le plus bas possible. Ces circonstances ne changent rien au rapport qu'il s'agit d'observer ; c'est le nombre de journées, la somme de travail donnée par l'ouvrier, qui mesure les deux valeurs et qui les fait équivaloir l'une à l'autre ; tant qu'il ne surviendra pas de changement dans les quantités respectives du travail donné, le rapport de valeur subsistera toujours le même, quelque changement qu'il puisse survenir dans la manière dont le travail sera alimenté ou salarié.

Mais quand il s'agit d'une toute autre question, qui est celle de savoir pourquoi le prix courant d'une denrée ou marchandise dévie de son état naturel, et quelle peut être la cause de cette déviation, c'est-à-dire, de connaître si elle procède du taux des salaires, de celui des profits de capital ou du fermage payé au propriétaire foncier, dans ce cas, il

faut analyser les parties constituantes du prix de cette denrée ou marchandise, pour distinguer celle de ces parties qui s'écarte de son taux naturel ou ordinaire. C'est pour arriver à cette solution ou à d'autres de ce genre, qu'il est nécessaire d'observer les variations dont le taux des salaires est susceptible, et l'influence que ce taux plus ou moins élevé peut exercer sur le prix courant de la chose vénale. Dans cette vue, Smith a recherché quelles sont ces circonstances locales ou accidentelles qui déterminent le taux des salaires et celui des profits, et il a marqué la limite au-dessous de laquelle ni l'un ni l'autre ne peut descendre. On sent combien de telles observations sont d'un haut intérêt pour une nation qui aspirerait à l'avantage de produire et de fabriquer au prix le plus bas possible, afin de multiplier ses moyens de consommation, grossir la masse du capital épargné et obtenir la préférence dans les marchés

étrangers. Mais il ne faut pas perdre de vue que si un peuple plus industrieux que tous les autres trouve de grands profits dans les échanges qu'il fait avec les étrangers des produits de ses fabriques, c'est parce que ces produits sont évalués par les acheteurs d'après la quantité de travail que l'industrie commune et ordinaire emploierait à les produire, et que par conséquent, dans ce cas comme en tout autre, c'est toujours le travail qui est la mesure.

Cet admirable édifice dont nous sommes redevables aux savantes et profondes méditations d'Adam Smith, cette construction ingénieuse dont toutes les parties sont dans une si parfaite harmonie, s'écroulera par sa base aussitôt qu'on en aura soustrait ce principe fondamental qui donne un prix naturel à toute chose vénale et qui attribue au travail la qualité de mesure universelle et invariable des valeurs. Puis donc qu'aujourd'hui

l'esprit de controverse s'attache à contester ce principe qu'on devait croire inébranlable, ce sera servir utilement la science de l'économie politique que de combattre ceux que le raisonnement n'a pu soumettre, en leur opposant une arme d'un autre genre, l'autorité des faits. L'histoire doit être pour les sciences politiques et morales ce que sont les expériences pour les sciences physiques et naturelles. On sera plus fortement convaincu que le rapport des valeurs est fondé sur des lois immuables de la nature, qu'il ne varie que par une conséquence de ces mêmes lois, que ce sont elles qui déterminent la quantité de travail qu'exige chaque production, et qu'ainsi le travail (le travail en lui-même, abstraction faite du salaire qui le paie et de la qualité des mains par lesquelles il s'exécute) est la mesure universelle et permanente des valeurs, quand on verra proclamé par l'histoire, que pendant une période de

près de deux mille ans, au-delà de laquelle il n'y a plus qu'obscurité, le rapport de valeur entre la substance minérale la plus importante, l'argent, et la plus abondante des productions végétales, le blé, subsistance générale des peuples, est demeuré constamment le même, au milieu des fluctuations accidentelles que l'une ou l'autre de ces valeurs a pu éprouver, et que le prix moyen du grain en argent a été, sous les premiers empereurs romains, tel qu'il *avait été* au temps de la république; qu'il a été sous Constantin et dans le cours du Bas-Empire, tel que sous les premiers empereurs; sous Charlemagne comme au temps du Bas-Empire, et enfin qu'il a été pendant le règne de Louis XI, ce qu'il était sous Charlemagne; que ce rapport entre le blé et l'argent n'a été changé que par suite d'un grand événement qui, sans apporter aucun changement dans la valeur réelle du blé, a procuré aux nations les métaux précieux à un sixième environ

de la quantité de travail qu'ils leur coûtaient auparavant. C'est ainsi que les sciences diverses peuvent se prêter mutuellement le secours de la lumière qui est propre à chacune d'elles; les principes de l'économie politique peuvent servir de guide à l'historien dans ses recherches; et les faits de l'histoire servent en même temps de démonstration à la théorie économique, et viennent confirmer ses maximes.

Enfin, il existe un préjugé que nous trouvons généralement répandu, et dont ne peuvent se défendre la plupart des hommes qui régissent les diverses branches de l'administration publique. Il est très-ordinaire de supposer que la valeur de l'argent va sans cesse en diminuant, qu'elle est aujourd'hui au-dessous de ce qu'elle était il y a cent ans, et qu'au bout d'un pareil espace de temps, elle sera encore inférieure à ce que nous la voyons actuellement. Cette opinion que chacun est disposé à ad-

mettre, sans songer même à l'approfondir, a souvent exercé son influence dans les conseils pour déterminer et modifier des mesures de prévoyance qui s'étendaient sur un long avenir; elle a, plus d'une fois, servi de base à des argumens trompeurs; elle amène tous les jours de faux calculs et d'injustes décisions; enfin, comme toute erreur, elle est dangereuse, et il est utile de la détruire.

L'illusion qui produit une telle idée est fort naturelle, et celui qui se borne à voir superficiellement les objets, s'y laissera toujours surprendre. Il compare les sommes de la dépense qui avait lieu parmi des particuliers de condition pareille, à chacune des deux époques dont il se propose de faire le rapprochement; et comme il aperçoit une différence considérable entre ces deux termes de comparaison, il en conclut que la différence a pour cause une diminution dans la valeur de l'argent.

Cependant si cet observateur appor-

tait dans son examen une attention plus sérieuse et qu'il y fît entrer toutes les circonstances, il s'apercevrait que la différence entre les sommes de la dépense propre à chacune des deux époques procède de la masse des consommations faites, et non pas de la valeur individuelle de chacun des articles consommés. Il reconnaîtrait que l'accroissement toujours progressif de la dépense de chaque consommateur est le résultat nécessaire de la marche d'une société qui va continuellement en s'enrichissant de plus en plus; que les causes qui donnent cette impulsion à toute nation civilisée sont l'extension graduelle du commerce, le perfectionnement de tous les genres d'industrie et l'accumulation continue des capitaux par les épargnes annuelles et l'économie des individus. La sphère de consommation s'agrandit dans tous les genres et réagit sur toutes les espèces de production pour les exciter à de plus grands développemens. La masse totale

des choses consommables vient ainsi à se grossir de jour en jour; chacun de ceux entre lesquels elle doit se distribuer, depuis le propriétaire qui recueille directement jusqu'à l'ouvrier qu'on salarie, reçoivent nécessairement une portion plus abondante dans ce dividende annuel. De-là plus de consommations parmi les individus de toute condition; de-là, par une suite nécessaire, une concurrence plus active pour certains articles de consommation générale dont la production ne saurait atteindre au niveau des demandes qu'à l'aide d'une forte augmentation dans les frais de cette production; de-là, par conséquent, le renchérissement considérable de ces sortes d'articles, tels que la viande, la laine, le cuir, le savon, etc., dont les hauts prix contribuent à entretenir et fortifier l'idée que nous cherchons à combattre.

Mais si l'on recherche les faits, si l'on consulte l'histoire de la monnaie, et si on raisonne sur ce qu'elle enseigne,

on ne tardera pas à voir se dissiper le prestige dont l'esprit s'est laissé abuser. On comparera le prix moyen du blé en argent à chacune des deux époques, et quand on verra qu'à l'une comme à l'autre, il est resté toujours le même, on demeurera convaincu qu'il n'est réellement survenu aucune espèce de diminution dans la valeur de l'argent, parce que, si une telle diminution eût pu avoir lieu, elle aurait généralement opéré sur toutes les choses, sans exception, qui se mesurent avec l'argent, et que son effet aurait surtout été sensible sur une denrée qui, en valeur totale, forme à elle seule plus de la moitié de la somme des consommations annuelles d'une nation. Comment la mesure des valeurs aurait-elle pu subir un changement sans que le prix de la majeure partie de ces valeurs en eût été affecté?

La valeur réelle du blé n'est pas, par elle-même, susceptible de variation. C'est la nature qui fait la plus grande

partie des frais de la production, et qui a réglé pour jamais la durée du temps pendant lequel cette production doit être complétement achevée. Le blé alimente le travail dont il reçoit sa valeur, et la demande de ses consommateurs ne peut s'accroître sans que la quantité des ouvriers qui concourent à le produire ne s'augmente dans une proportion exactement relative. Ainsi, toute variation survenue dans le prix moyen du blé ne peut procéder que de la valeur de l'argent qui lui sert de mesure. Ceux qui veulent donc s'assurer de la valeur de l'argent à deux époques comparées entre elles, doivent pour cela recourir au prix moyen du blé en argent à chacune de ces époques. Mais les témoignages historiques n'indiquent pas ce prix en poids d'argent explicitement énoncés; ils le donnent dans la monnaie du temps. Il est donc indispensable de connaître avec précision quel était le poids de cette monnaie qu'on trouve écrite sur les pages

de l'histoire, et la quantité d'argent que représente chaque unité numéraire, pour acquérir une notion exacte de la valeur de l'argent à l'époque vers laquelle se dirige la recherche.

Chaque monnaie de compte et chaque espèce réelle dont il est fait mention dans cette *Histoire*, s'y trouvent évaluées en poids et monnaie de France. Quant au poids, l'auteur s'est vu dans la nécessité de faire usage du poids de marc de 8 onces, de 576 grains chacune, pour éviter la confusion et l'embarras des fractions décimales du gramme, et aussi pour se trouver en rapport avec les écrivains modernes qu'il a eu à citer ou à réfuter, et qui tous ont évalué les monnaies et médailles en grains du poids de marc.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE LA MONNAIE
DES PEUPLES ANCIENS.

PREMIERE PARTIE.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE LA MONNAIE.

CHAPITRE PREMIER.

De la nécessité d'un instrument d'échange, mesure des valeurs.

La nature a assujetti l'homme à des besoins si multipliés; elle l'a fait naître avec une si grande variété de goûts et d'appétits, qu'il n'est presque aucune production dont il ne puisse retirer quelque jouissance ou quelque commodité, et que la seule borne de sa con-

sommation, c'est le pouvoir de se procurer ce qu'il desire. Ce pouvoir, il ne peut le puiser que dans deux sources : son propre travail, et le travail d'autrui.

La dextérité de ses mains, son intelligence qui pénètre les secrets les plus cachés, son imagination si active et si féconde qui lui crée des ressources toujours nouvelles, son esprit curieux et inventif qui le porte à tout rechercher et à tout approfondir, enfin son caractère hardi et entreprenant qui brave les fatigues et les dangers, donnent à son travail une immense valeur; et l'individu qui possède à un degré éminent quelques-unes de ces qualités, peut avec ses propres moyens, acquérir une masse considérable de richesses. Mais, quelque variés que soient ses talens, il sera naturellement porté à en diriger l'exércice sur un objet particulier. Les circonstances dans lesquelles il se trouve placé et la conscience de sa propre aptitude lui feront adopter par préférence le genre de travail qui lui plaît davantage, ou qui lui offre plus d'espoir de succès. Il y est déterminé par sa situation, par son penchant et même par son intérêt. En s'adonnant à une espèce de travail, il s'y rend encore plus propre; il y applique des

procédés plus prompts, des méthodes plus sûres, et les produits qui sortent de ses mains se perfectionnent de plus en plus; il fait plus d'ouvrage dans un temps donné, et cet ouvrage est mieux fait; par conséquent, son travail est plus productif et l'enrichit davantage.

Cependant le produit de ce travail, quelle que soit son espèce, sera nécessairement hors de toute proportion avec sa consommation dans ce genre de produit; car, si la consommation de chaque homme peut être regardée comme sans bornes, c'est à cause de la variété des choses dont elle peut se composer; mais sur chaque article consommable, l'individu est circonscrit dans la sphère de ses besoins et de ses facultés naturelles. Ainsi celui qui, dans une société naissante, aura le talent de préparer des peaux, de les tailler et d'en réunir les morceaux de manière à en former des vêtemens agréables et commodes, pourra, dans l'espace d'un ou deux jours, se composer pour lui-même un habit qu'il ne consommera qu'en plusieurs années. Il aura donc, chaque semaine, un superflu de produit dont il ne peut tirer parti pour lui-même qu'en l'échangeant avec les autres hommes de sa tribu, et en

recevant d'eux, en retour, divers autres objets de consommation propres à augmenter son bien-être.

Celui qui ne travaille pas ne peut se procurer le moyen de satisfaire à ses besoins journaliers qu'en employant le travail d'autrui. De tous les genres de pouvoir qu'un homme peut exercer sur le travail des autres, le seul qui se rapporte au sujet que nous traitons, c'est la *richesse*. La richesse est le résultat d'un travail accumulé ; la possession d'un fonds de choses consommables ou de valeurs que tous les autres hommes desirent se procurer, et pour l'acquisition desquelles ils donneront volontiers leur travail personnel ou le produit de ce travail. Ce pouvoir sur le travail d'autrui est non-seulement le seul légitime, mais il est encore le seul qui soit réellement efficace, puisqu'il agit sur la volonté même de l'ouvrier, et que l'impulsion donnée à celui-ci est dans la direction même de son penchant à améliorer son sort. Ce traité, par lequel le riche s'approprie le travail d'autrui, est encore un échange ; et plus ce riche voudra varier ses consommations, plus les commandes qu'il fera à la fois porteront sur des travaux d'espèces différentes.

En considérant ainsi ces relations d'homme à homme, qui ne sont que le développement nécessaire des facultés et des penchans qui constituent l'organisation naturelle de chacun d'eux, on reconnaîtra que le besoin d'échanger est un de ces premiers besoins qui naissent d'eux-mêmes dans une association d'hommes, et qu'on ne peut concevoir une société humaine agissante et laborieuse, sans un cours continuel d'échanges journaliers entre tous les membres qui la composent.

L'inquiétude sur son sort à venir et le desir de s'assurer une existence moins dépendante est encore une de ces dispositions inhérentes à l'organisation humaine, qui se développent aussitôt que la société commence à entrer dans l'état de civilisation, et qui augmentent de plus en plus à mesure que celle-ci se perfectionne. Le travail est une peine et une contrainte ; il ne faut pas moins que l'aiguillon du besoin et des appétits pour surmonter l'éloignement naturel de l'homme pour cet état de gêne et de fatigue ; et, s'il pouvait s'y croire condamné pour tout le temps de son existence, il tomberait dans l'abattement et dans le désespoir. Il faut donc que, pour s'encourager au travail, il place devant lui la pers-

pective d'un temps plus heureux dans lequel il pourra jouir en repos des douceurs de la vie; et c'est cette condition si desirable qu'il se prépare par des privations et des épargnes. A peu d'exceptions près, l'homme civilisé est prévoyant et économe, et c'est par l'effet de cette tendance générale à l'économie que les sociétés vont toujours en s'enrichissant de plus en plus.

De cette nécessité dans laquelle est chaque individu d'échanger sans cesse une partie de son travail ou de son revenu pour suffire à ses besoins journaliers, et de cette disposition générale à mettre en réserve partie de ce produit ou de ce revenu pour un temps éloigné, a dû naître, à la fois, dans l'esprit de tous, l'idée de se pourvoir d'une sorte de marchandise éminemment propre à servir aux échanges et à pouvoir être mise en réserve. Presque tous les articles de consommation journalière sont sujets à s'altérer promptement. La provision de viande fraîche pour la nourriture d'une famille ne peut être faite à l'avance que pour peu de jours; les peaux, les laines, les grains, les fruits, les légumes, sont exposés à une foule d'accidens, et leur garde exige des soins gênans et une attention continuelle.

Leur valeur dépend d'ailleurs de plusieurs causes qui ne peuvent être prévues, telles que les épizooties, les saisons stériles ou surabondantes; en sorte que cette valeur est variable et incertaine. Mais l'esprit d'économie est le résultat d'une prudence timide et circonspecte qui cherche la sécurité et qui redoute les soucis qu'entraîne une propriété sujette à des fluctuations continuelles.

Les productions du règne minéral étant par leur nature à peu près inaltérables, du moins pendant un assez long temps, et leur valeur restant presque la même pendant une suite de plusieurs années, ce sera tout naturellement parmi les articles de ce genre que sera choisie la matière destinée à l'accumulation. Cette matière sera recherchée par les individus qui, outre leur consommation, auront un superflu réservé pour l'épargne. Celui qui possédera une portion de ce genre de marchandise sera toujours assuré de trouver quelqu'un à qui elle conviendra, et il ne sera jamais embarrassé de s'en défaire. Tout ce que la société entière aura épargné sur la somme des consommations annuelles, se trouvera nécessairement réalisé dans ce genre particulier de marchandise, dont toutes les

portions non consommées seront réparties dans les mains de ceux qui auront fait des épargnes. Ceux-ci seront les riches de la tribu, et la marchandise ainsi généralement destinée à l'accumulation aura plus particulièrement que toute autre le nom de *richesse*.

Pour qu'une marchandise particulière se trouve, par le concours naturel de tous les intérêts, portée au genre de fonction que nous venons de désigner, il faut encore qu'elle ait la propriété de pouvoir se diviser en parties très-petites, sans que cette division lui fasse rien perdre de sa valeur spécifique. Ainsi les plus précieux des minéraux, le diamant ou le rubis ne sauraient être employés à ce service, tandis que le sel marin, quoique d'une basse valeur, y serait tout-à-fait propre. Cette production recherchée de presque tous les hommes, comme objet d'assaisonnement, et comme ayant la propriété de conserver long-temps plusieurs sortes d'alimens, réunit à un assez haut degré les qualités qu'on peut desirer pour faire, à défaut de métaux, un instrument d'échange. Il peut, sous ce rapport, s'adapter aux plus petites transactions; on peut le donner par poignées ou le livrer par tonneaux, sans que

sa valeur augmente ou diminue en autre raison que celle de la quantité.

Dans une société où, par l'effet naturel et nécessaire des relations réciproques des individus, le sel sera devenu l'instrument ordinaire des échanges, il sera bientôt, par une conséquence non moins nécessaire, la mesure des valeurs. Si une peau de mouton, de qualité ordinaire, s'échange communément pour vingt poignées de sel, celle qui sera d'une qualité supérieure en obtiendra une plus grande quantité, et on en donnera moins pour une peau plus petite ou moins fournie de laine que celles qui se présentent habituellement sur le marché. Ainsi la valeur de ces sortes de fourrures se mesurera sur le nombre de poignées de sel qu'on peut espérer d'en avoir en échange, et cette valeur ainsi exprimée sera le *prix* de la marchandise. Il en sera de même de tout autre objet échangeable. Les variations accidentelles dans la valeur du grain, de l'huile, des fruits et des autres productions annuelles seront indiquées et évaluées par les quantités de sel contre lesquelles s'échangera la mesure commune de ces denrées. Ce mode de procéder ne sera point l'effet d'un réglement public ni d'une

convention; il s'établira de lui-même et par cette seule cause : c'est que, dans les affaires communes de la vie, la méthode la plus facile et la plus commode, l'expression la plus simple et la plus abrégée, sont celles qui viennent à l'esprit de la grande majorité des hommes, celles que l'usage consacre bientôt, et auxquelles toute la communauté est amenée à se conformer.

Dans l'hypothèse que nous venons de poser, le sel, qui sera instrument d'échange et mesure des valeurs, ne perdra pas pour cela sa qualité de marchandise et n'en fera pas moins partie de la masse générale des choses consommables. Celui qui vient de recevoir en échange une mesure de sel, comme prix de marchandise, peut employer aussitôt ce sel pour la consommation de son ménage. Cette denrée peut même être l'objet d'un commerce étranger, si quelque habitant conçoit le projet d'en transporter une provision chez une autre peuplade plus éloign éde la mer où cette sorte de marchandise sera plus rare et plus recherchée, et, par conséquent, pourra être échangée avec plus d'avantage. Ainsi la même portion de sel aura pu être successivement instrument d'échange et article

de commerce, soit intérieur, soit étranger, ou objet de consommation personnelle.

Cette denrée, dans une société telle que nous venons de la supposer, ne sera donc pas précisément une *monnaie*, dans la juste acception de ce mot, mais elle sera devenue *instrument d'échange* et *mesure des valeurs*, parce qu'une société ne peut entrer dans l'état de civilisation, sans qu'il y existe du travail et de l'industrie, sans que ce travail et cette industrie y soient alimentés par un mouvement continuel de transactions et d'échanges, le plus accéléré possible, relativement à la population et à la somme des objets consommables; d'où il résulte que cette marche n'est autre chose que le produit nécessaire du développement de la civilisation, sans qu'il soit besoin de faire intervenir quelqu'un qui enseigne ou qui institue cette manière de procéder.

Nous avons supposé la société particulière que nous avons prise pour exemple, comme étant au degré le plus bas de l'échelle de la civilisation; car, ce qu'on nomme l'âge ou l'état *pastoral*, état dans lequel une horde errante marche sous les ordres d'un chef qui lui fournit des alimens, des habits et des

armes, est une condition où l'espèce humaine n'offre encore aucun des caractères qui constituent la civilisation. Dans cet état, qui ne présente que l'image d'une agrégation et non d'une société, le seul lien est une dépendance dont le chef règle les conditions; ce chef exige des services et ne les achète pas; il entretient ses serviteurs, comme il nourrit ses troupeaux, parce qu'il a intérêt à leur conservation; seul il possède la richesse productive, qui est le bétail, et seul il dispose des pâturages occupés par la tribu; il n'y a pour la propriété mobilière d'autre garantie que la tolérance du maître, dirigée par son humeur ou par sa politique; les individus dont la tribu se compose ne peuvent voir, dans tout leur avenir, que soumission et dépendance, et c'est cette existence précaire qu'ils lèguent à leurs enfans. Le chef qui, dans ce rassemblement d'hommes, est la seule personne jouissant du libre exercice de sa volonté, peut traiter avec d'autres chefs, faire avec eux des conventions et des alliances; mais ces transactions ne participent point du droit civil et ne se règlent que sur le droit des gens, puisqu'elles ne sont assurées que sur l'intérêt qu'ont les parties contractantes

à garder leurs promesses, et qu'en cas d'infraction, celle qui a droit de se plaindre n'a d'autre recours que la force de ses armes. La civilisation ne commence que lorsqu'il existe entre les membres de la société des relations volontaires, des échanges libres, des conventions réciproques et efficaces, enfin des droits et des propriétés privées garanties à chacun par une force publique.

Dans cet état de civilisation, le bétail ne peut former qu'une petite partie des valeurs d'échange qui existent dans la société, à moins que, par des circonstances locales, il ne soit un article principal de commerce avec quelques pays voisins, riche et grand consommateur, comme il l'est chez les montagnards de l'Écosse. A de telles exceptions près, le bétail sera dans une quantité proportionnée à la population de la communauté et à la consommation qu'elle peut faire en ce genre, et dès-lors il ne formera qu'un article peu important dans la masse totale des valeurs d'échange. On doit donc mettre au rang des fables ce qui a été dit sur ces sociétés humaines des temps anciens, dans lesquelles on suppose comme existant, l'industrie, le commerce, la propriété territoriale et la pratique dès

arts, tandis qu'en même temps on veut que presque toute la richesse des principaux habitans ait consisté en de nombreux troupeaux. Cette supposition, qui tend à confondre deux conditions de l'espèce humaine absolument inconciliables, n'est fondée sur aucun des monumens de l'histoire, mais seulement sur de prétendues étymologies, l'appui le plus frivole qu'on puisse donner à des conjectures. Ce qui est mille fois plus absurde encore, c'est d'avoir imaginé que, dans aucun temps, le bétail ait pu être adopté parmi les hommes comme un instrument d'échange et comme mesure des valeurs. Parmi tous les articles divers qui sont la matière des échanges entre des hommes réunis en société, il n'en est certainement aucun moins propre que le bétail à remplir de telles fonctions; le bétail ne pouvant être gardé et tenu en réserve, sans coûter des frais de garde et des dépenses de nourriture journalière, étant exposé aux accidens et aux maladies, ne pouvant s'adapter à aucun autre échange que celui qui se trouve en rapport exact avec sa valeur, puisque l'animal ne peut être divisé sans être mis aussitôt en consommation; enfin, il serait la mesure la plus imparfaite des valeurs, puisque la va-

leur de chaque individu de la même espèce varie selon l'âge, la force, la taille, la santé, et une quantité d'autres circonstances, sans compter les épizooties et autres accidens naturels qui, d'un moment à l'autre, peuvent avoir une influence considérable sur la valeur de l'espèce toute entière.

Comme de tels faits, qui se reportent à l'époque de l'enfance des sociétés, remontent à des temps séparés des âges historiques par un intervalle impossible à mesurer, on sent que tout ce qui a été hasardé sur ce sujet est purement conjectural. Nous ferons voir, en traitant de l'histoire des monnaies, que l'étrange opinion qui vient d'être combattue n'est absolument fondée que sur une équivoque de la langue, et que des mots faussement interprétés ont seuls pu donner naissance à une erreur grossière qui ne saurait soutenir un seul instant l'examen de la critique.

Mais on ne s'étonnera pas que, dans quelques contrées des Indes, on ait choisi pour instrument des menus échanges un petit coquillage d'un blanc et d'un poli éclatant, qui est employé comme ornement dans la parure des femmes; que, parmi certains peuples de

l'Amérique, des amandes renfermées dans leurs noix et susceptibles de se conserver pendant long-temps, sans subir aucun déchet, aient été réservées pour le même usage, et qu'enfin des clous de fer servent à cet emploi dans quelques villages du nord de l'Écosse. Tous ces exemples particuliers concourent à prouver le principe général que nous avons voulu établir, c'est que toute société civilisée sent la nécessité de se choisir un instrument d'échange, et que, d'après les circonstances auxquelles elle est forcée d'obéir, elle adopte toujours, parmi les divers objets d'échange qui sont à sa portée, celui qui réunit davantage les différentes conditions qu'exige ce service.

CHAPITRE II.

Des caractères essentiels qui constituent la monnaie.

La *monnaie* est une portion de la richesse nationale; mais une portion spécialement destinée à faire fonction d'instrument d'échange.

Ainsi la monnaie est nécessairement formée de la substance qui réunit au plus haut point les propriétés requises pour la fonction qu'on lui destine; mais ce qui la distingue des autres objets employés comme instrument d'échange dont nous avons traité dans le précédent chapitre, c'est que, fabriquée pour être exclusivement employée au service des échanges, elle ne fait plus partie de la masse des objets commerçables ni des articles dont se compose la consommation des individus.

Les peuples qui manquent de métaux, ou qui ne sont pas pourvus des moyens nécessaires pour les fabriquer en monnaie, se con-

tentent de choisir parmi leurs divers articles de consommation et de commerce, celui qui est le plus propre à leur servir d'instrument d'échange; mais toute nation qui a pu se procurer des métaux, et surtout l'or ou l'argent, n'a pu méconnaître que ces matières possédaient par excellence toutes les propriétés desirables pour faciliter et multiplier les échanges. Douées d'une telle inaltérabilité qu'elles peuvent pendant des siècles conserver l'éclat et la forme que l'art leur a donnés, contenant une grande valeur sous un petit volume, elles semblent avoir été éminemment destinées par la nature à être un objet d'épargne et d'accumulation. La propriété qu'elles ont encore de pouvoir se diviser en parcelles et être ensuite réunies en masse par la fusion, au gré du possesseur, sans rien perdre de leur valeur réelle, les rend susceptibles de s'adapter commodément aux échanges de toute sorte. Enfin, leur valeur, fondée sur une des opérations les plus lentes et les plus cachées de la nature, étant, par cette raison, à peu près invariable, elle leur assigne spécialement la fonction de mesurer toutes les autres valeurs. Ces observations ont dû frapper tous les esprits;

et une société qui a pu parvenir, soit à extraire les métaux précieux de son propre sol, soit à les acheter avec le produit de son industrie, se sera bientôt empressée de substituer un instrument d'échanges si actif et si puissant, à l'instrument grossier et peu commode dont elle faisait usage auparavant.

De-là à se faire une monnaie, le pas était simple et naturel. Les métaux précieux, comme objets de consommation personnelle, ne peuvent être à l'usage que d'un très-petit nombre de personnes, et on en peut distraire une partie de la masse générale des consommations, sans que l'aisance de la multitude en éprouve le moindre dommage. On a donc dû songer promptement à débarrasser le commerce intérieur de la peine de peser des morceaux informes d'or et d'argent, et de les ajuster, par un tâtonnement lent et difficile, au montant exact de chaque échange ou transaction qu'il s'agissait de conclure. Former avec le métal affiné de petites pièces d'une figure et d'un poids uniforme, dont la valeur pût être connue et s'apprécier à la seule inspection, est une de ces améliorations que la nature même des choses suggère aux sociétés humaines, et qui procèdent unique-

ment de cette tendance commune à tous les hommes, à éviter toute peine superflue et à abréger toute opération fréquemment répétée. La conversion du simple instrument d'échange en pièces monnayées, c'est-à-dire, en morceaux uniformes de poids et de figure, est un progrès si simple et si spontané dans la marche de la civilisation, qu'on en trouve l'exemple même dans des sociétés trop peu avancées pour s'être fait un instrument métallique à l'usage de leur petit commerce intérieur. Les voyageurs rapportent que chez les peuples de l'Abyssinie, où les ventes et les achats se font par l'intermédiaire du sel marin, on fabrique de ce sel des tablettes longues d'un pied, larges et épaisses de trois pouces, qui font précisément l'office de pièces monnayées.

Ce serait donc une grande erreur de placer l'institution de la monnaie parmi ces inventions ou ces découvertes qui sont révélées aux hommes par l'effort d'un génie privilégié ou par le concours heureux des chances fortuites. Que des insulaires ou des habitans d'une contrée isolée jusque-là du commerce des nations aient décerné le titre d'inventeur de la monnaie à quelque voyageur, conqué-

rant ou commerçant qui leur aura le premier apporté une monnaie métallique étrangère, c'est un effet naturel de la reconnaissance du peuple qui a reçu une institution aussi utile, ou bien du penchant qu'a toute nation à s'approprier une découverte importante. Ce qu'on ne peut mettre en doute, c'est que tout peuple qui a su travailler l'or et l'argent n'a pas eu besoin que quelqu'un lui enseignât l'art d'en faire de la monnaie, et l'histoire ne présente aucun fait qui contredise une telle assertion. Les grandes nations de l'antiquité ont pu ignorer la boussole, l'imprimerie, le télescope et plusieurs autres découvertes qui ont fait faire aux sciences, dans notre âge, des progrès entièrement nouveaux; mais ces mêmes nations ont porté les arts de l'industrie et les institutions civiles à un degré de raffinement qui excitera l'admiration de tous les siècles, et il est incontestable qu'elles n'auraient pu parvenir à ce point de perfection sans employer dans leurs échanges et leurs transactions le seul agent capable d'imprimer un mouvement rapide à la circulation, et de lui donner une action proportionnée à l'étendue de la population et à la masse des richesses. Si certaines nations n'ont

point fait usage de monnaie d'or ou d'argent, ce n'est pas faute d'avoir connaissance de ce moyen. La république de Sparte et la république romaine, à son exemple, crurent devoir, après l'expulsion de leurs rois, bannir de leur sein les monnaies d'or ou d'argent dont elles s'étaient servies jusqu'alors; mais les motifs politiques qui les déterminèrent à cette mesure montrent qu'elles redoutaient la puissance d'un instrument trop favorable au progrès des richesses et du luxe qu'elles amènent à leur suite. Les Chinois, par un motif bien différent, n'ont que du cuivre monnayé, et préfèrent de conserver à l'or et à l'argent la forme de simple marchandise; mais les monnaies d'Europe, et particulièrement les piastres d'Espagne, sont connues et recherchées par ce peuple, et il ne tiendrait qu'à lui d'en fabriquer s'il n'en était pas détourné par une sorte de politique mercantile fort mal entendue.

La forme que l'on juge à propos de donner aux pièces monnayées est sans doute une circonstance fort indifférente, et qui ne tient nullement au caractère distinctif et essentiel de la monnaie. Cependant presque toutes les nations se sont accordées à reconnaître que

le métal taillé en disques d'une faible épaisseur serait plus propre au service de monnaie que sous toute autre forme, parce que de telles pièces seraient plus commodes à manier et à compter, qu'elles seraient moins exposées à se déformer; enfin, qu'elles s'entasseraient plus facilement ou sur une table ou dans la bourse destinée à les contenir. On a aussi généralement senti l'avantage de les marquer d'une empreinte, non-seulement par suite de la coutume reçue chez tous les peuples d'imprimer sur leurs monumens publics des symboles ou des images auxquelles s'attache quelque souvenir ou quelque sentiment national, mais encore pour donner à l'instrument légal des échanges un signe propre à écarter toute méfiance et à prévenir tout débat sur le poids et le titre de la matière. Ces usages ont été uniformes dans presque tous les pays, sans qu'il ait été besoin de concert ou d'instruction, et seulement parce que la raison humaine, toutes les fois qu'elle agit librement et que des intérêts étrangers ne sont point parvenus à l'égarer, suit naturellement la même marche.

La matière dont se forme la monnaie est consommable, sans doute, et les pièces mon-

nayées, comme tout autre meuble ou instrument quelconque, s'usent par le service qu'on en retire. La monnaie cependant n'entre pas dans la masse des consommations usuelles, puisque personne n'est, en particulier, le consommateur de la monnaie. C'est la société toute entière, c'est la nation en corps qui use et détruit la monnaie. Un vase d'argent ou un bijou d'or qui ont du service et dont les ornemens ou empreintes sont un peu effacés, a moins de valeur dans les mains du possesseur que ce meuble n'en avait dans sa nouveauté. Il ne peut pas en être ainsi de la monnaie; et si un écu un peu usé était réputé valoir quelque chose de moins qu'un écu tout neuf, la circulation se trouverait continuellement arrêtée, et il n'y aurait pas un seul paiement qui ne fût matière à contestation. A la rigueur, une pièce qui a circulé pendant quelques années, n'eût-elle perdu, par le frai, qu'un 200e ou 300e de son poids, vaut moins qu'une pièce de même cours légal sortant de dessous le balancier. Mais un intérêt général, senti de tous, fait qu'on ne tient aucun compte de cette différence. Il serait donc injuste, lorque la monnaie a besoin d'être réparée, de faire supporter cette

charge par ceux qui se trouvent, pour le moment, possesseurs de ces pièces usées par le frai, et une telle dépense doit être répartie sur la communauté toute entière, dans la proportion réglée pour toutes les autres dépenses publiques.

Lorsque, par des circonstances passagères, le cours de la valeur marchande du métal qui fait la matière de la monnaie éprouve une hausse momentanée, la partie de ce métal qui est monnayée conserve invariablement sa valeur ordinaire. Si la monnaie pouvait être atteinte par ces légères fluctuations qui sont inséparables du mouvement du commerce, il n'y aurait plus de fixité dans les contrats, et la valeur d'un engagement à terme serait toujours incertaine. Aussi est-ce avec raison que la loi punit comme un délit l'action de celui qui détourne une portion du métal monnayé de sa destination, et qui le fait entrer dans la masse des consommations usuelles, en mettant au creuset la pièce de monnaie pour la convertir en lingot. Celui qui cherche à tirer du profit, par ce moyen, d'une élévation accidentelle dans la valeur commerciale de l'or ou de l'argent, tourne à son avantage personnel une chance dont la

société a voulu faire le sacrifice pour l'avantage commun, et c'est là ce qui constitue le délit de ceux qui fondent la monnaie.

La monnaie ne fait point partie de la masse des valeurs commerçables : elle est pour le commerce un instrument très-utile, mais elle n'est pas directement par elle-même un objet de commerce; elle met le négociant à portée de saisir plus aisément l'occasion d'un profit à faire, mais elle n'est pas une cause immédiate de profit, parce qu'on ne peut la donner pour plus qu'on ne l'a reçue. Le banquier qui spécule sur les changes d'une place à l'autre, ne gagne point sur les espèces, mais seulement sur les frais de transport de ces espèces, parce qu'il a su prévoir le besoin qu'on aurait de ce transport d'espèces, et qu'il s'est ménagé d'avance les moyens d'y pourvoir à moins de risques et de dépense.

Le seul profit qu'on puisse se procurer directement sur les espèces est un profit illicite, et il ne peut avoir lieu que par un vice dans l'administration de la monnaie. Ainsi, quand on laisse circuler sous la même dénomination, et par conséquent investies de la même valeur légale, des pièces de mon-

naie assez inégales dans leur poids pour suggérer à quelque agioteur l'idée de faire le triage des pièces neuves et de les fondre, c'est au Gouvernement à s'imputer la faute d'où procède cet abus, et le désordre ira toujours en croissant, jusqu'à ce que l'administration y apporte le seul remède convenable. Si en effet elle a laissé dégrader la monnaie au point que le frai ait emporté un 30e ou un 40e du poids, et qu'en même temps elle continue à faire fabriquer des pièces au poids légal, alors la cupidité de quelques obscurs spéculateurs se trouvera tentée et découvrira aisément dans cet état de choses l'occasion d'un profit facile.

Supposons, en effet, que la pièce légale soit un écu du poids exact d'une demi-once d'argent, et que, par le frai de la monnaie, une grande partie de ces écus soient réduits au poids commun de 280 grains. Cet affaiblissement général de la monnaie courante ne manquera pas d'amener, en peu de temps, dans le prix nominal de toutes les marchandises, un renchérissement qui sera en rapport avec le déchet des espèces, parce que le marchand, courant à tout moment le risque de recevoir pour son paiement un écu faible de

poids, élève ses prix en conséquence de ce risque. L'argent marchandise, ou le lingot subira la même hausse dans son prix nominal, et l'once de ce lingot se payera plus de deux écus, parce que ces deux écus pèsent une vingtaine de grains de moins que l'once. Celui qui possédera dix marcs d'argent en lingot se garderait bien de les livrer au prix ancien de 160 écus, puisque, dans un tel échange, il perdrait deux onces et un tiers environ sur le poids de la matière. Il vendra donc chaque demi-once d'argent en lingot au prix d'un écu et environ $\frac{1}{3}$ d'écu, pour égaliser le poids de part et d'autre. Ainsi l'administration de la monnaie achetera chaque marc de 16 demi-onces, moyennant 16 écus courans, et environ un demi-écu de plus. Cependant, quand elle fera fabriquer ce marc, il ne lui produira que 16 écus, et ainsi elle aura perdu près d'un demi-écu sur chaque marc mis en fabrication. Que quelques courtiers ou entremetteurs, par les mains desquels il passe un grand nombre d'espèces, observent cette circonstance et projettent d'en tirer profit; ils feront un triage des écus neufs, et après les avoir remplacés par des pièces usées, ils les convertiront

en lingot et vendront cette matière à l'administration qui, par des émissions successives de pièces neuves, fournira sans cesse un nouvel aliment à ces vampires, dont la manœuvre deviendra d'autant plus facile et plus profitable, que la différence entre la vieille espèce et la nouvelle augmentera de plus en plus, et que les écus neufs disparaissant de la circulation presque au moment même qu'ils y seront entrés, le besoin d'une nouvelle fabrication se fera sentir aussitôt après chaque émission. Ce que nous venons d'exposer n'est pas une pure hypothèse; on pourrait citer plus d'un exemple de ce genre d'escroquerie, dont l'artifice n'a pas été aperçu sur-le-champ par des administrations réputées fort habiles et environnées de grandes lumières. Avant la réforme générale de la monnaie d'or en Angleterre, les guinées étaient communément à 2 pour cent au-dessous de leur poids primitif, et l'Hôtel des monnaies en faisait fabriquer de neuves au poids légal, qui étaient incontinent fondues, et qu'elle rachetait en lingot, perdant ainsi sur chaque fabrication 2 pour cent de la valeur de la matière. Ce ne fut qu'après avoir été long-temps dupe de ceux qui agiotaient

sur ces guinées, que l'administration s'aperçut enfin de sa faute (1).

Un droit de *monnayage*, tel qu'il existait en France, quoique élevé jusqu'à 4 pour cent sur l'argent, ne saurait être, comme on l'a cru, une barrière suffisante contre un tel abus. Sans doute, dans un pays isolé et sans commerce extérieur, un droit de 4 pour cent sur la pièce fabriquée, représentant les frais de la fabrication, empêcherait qu'on ne fût tenté de convertir la monnaie en lingot, pour une différence légère, parce que la matière fondue aurait 4 pour cent de moins de valeur courante que n'en avait la matière façonnée en monnaie. Mais, dans l'état actuel du commerce des nations, où il existe une sorte de monnaie universelle, calculée sur la quantité de métal pur contenue en chaque espèce monnayée, et où le tarif du *pair* des changes d'une place à l'autre forme le réglement sur lequel s'établissent les comptes à faire avec l'étranger, le lingot entre pour toute sa valeur dans le cours de cette monnaie du commerce général, dans la valeur de laquelle la

(1) *Adam Smith's Inquiry into the causes of the wealth, etc.* Book IV, chapt. 6.

façon n'est comptée pour rien; et c'est sur cette valeur réelle que se règle le prix de la matière des monnaies, même dans l'intérieur de chaque pays. Le banquier qui a un solde réel à remettre au dehors, exporte indistinctement le lingot ou la pièce monnayée, l'un et l'autre n'ayant pour lui d'autre valeur que leur poids en métal.

Ainsi, la seule manière dont un gouvernement puisse se préserver du dommage que nous venons de signaler, c'est de maintenir constamment sa monnaie en bon état, en retirant lui-même de la circulation toutes les pièces qui portent les signes d'une dégradation un peu sensible; ce qu'il lui est aisé de faire, puisque la presque totalité du numéraire circulant en grosses pièces, passe par les mains de ses agens, par la levée des impôts; et, s'il a négligé ce soin au point que la plus grande partie de sa monnaie ait subi un déchet assez considérable pour être réellement dépréciée, le seul parti qui lui reste à prendre, c'est de préparer à l'avance une fabrication de bonnes espèces suffisante pour que la circulation n'éprouve pas brusquement une interruption; puis, à l'instant même où sera émise cette monnaie neuve, de mettre

en décri les pièces usées, ou du moins de diminuer la valeur courante et légale de ces pièces de tout ce qu'elles ont perdu en valeur réelle, sauf à indemniser, comme il est juste, les porteurs de ces vieilles espèces qui les livreront, comme matière, à l'Hôtel des monnaies. Toutefois la justice ne paraît pas exiger, si ce désordre des monnaies a duré quelque temps, que l'indemnité monte à la totalité du déchet que l'espèce a subi, car il est présumable que ce déchet a été pris en considération dans la plus grande partie des transactions privées, que le prix courant des marchandises s'est élevé dans la proportion de l'affaiblissement des monnaies, et qu'enfin le trésor public a déjà eu à supporter une portion considérable de la perte, par une diminution réelle dans la valeur de ses recettes, et par un accroissement dans le prix nominal de ses dépenses.

CHAPITRE III.

De la valeur de l'or et de l'argent.

Par le mot *valeur*, nous entendons ici la *valeur d'échange*, ou *valeur vénale*; et cette valeur n'est nullement en rapport avec l'utilité de la chose. Un diamant, une perle, qui sont les choses dont il est le plus aisé de se passer, sont des articles d'une grande valeur, tandis qu'un verre d'eau qui, dans certaines circonstances, est un des premiers besoins de la vie, n'a aucune sorte de valeur; car l'eau, par elle-même, n'a aucun prix, et on ne paie, pour en avoir, que le salaire du transport.

La valeur, telle que nous l'entendons ici, est une expression abrégée pour signifier toutes les choses contre lesquelles une marchandise quelconque peut s'échanger, quand il y a liberté entière entre les parties contractantes. Si cette liberté n'existe pas, alors la

valeur des choses tend à se rapprocher de leur degré d'utilité, parce que, dans ce cas, l'homme circonscrit dans ses moyens et dans la libre disposition de ce qu'il possède, cherche à satisfaire, par préférence, ses besoins les plus pressans. Ainsi, dans un désert, dans une place assiégée, dans un temps de famine, la nourriture la plus grossière peut être payée au poids de l'or, et la chose la plus utile à l'homme devient alors la plus précieuse pour lui (1).

Mais, hors ce cas d'exception, et dans l'état ordinaire des événemens, lorsque les communications sont libres, toutes les productions nécessaires, utiles ou seulement desirables, sont au niveau des besoins et des demandes des consommateurs; et chaque objet commerçable a sa valeur *naturelle*.

Quelle est la mesure de cette valeur naturelle? C'est la quantité de travail qu'une mar-

---

(1) Pline raconte que pendant le siége de Casilium, par Annibal, un rat fut vendu au prix de 200 sesterces, et il observe que le vendeur fit un très-mauvais marché, puisqu'il mourut faute de s'être réservé cette nourriture, tandis que l'acheteur y trouva un moyen d'échapper à la famine. (*Hist. nat.*, liv. VIII, chap. 57.)

chandise quelconque a dû coûter, qui en constitue la valeur. Le travail est le prix auquel la nature nous vend toutes ses productions; et le travail appliqué à les modifier, à les disposer et à les transporter pour les besoins de la consommation, dernier terme de tout travail utile, doit recevoir un équivalent des mains du consommateur qui profite, en dernière analyse, de tout ce travail.

Le travail des animaux et des machines mues par une autre puissance que la main de l'homme s'évalue par la quantité de travail humain qu'il a épargné en le remplaçant. Le travail secret et mystérieux de la nature dans la production annuelle des fruits et dans la formation plus lente des minéraux, appartient au propriétaire du sol, comme étant la représentation du capital consacré au défrichement primitif ou à l'amélioration du fonds territorial, capital qui procède lui-même d'un travail épargné et accumulé, c'est-à-dire, dont le produit n'a pas été consommé. Toute valeur a sa source dans le travail, et l'élément qui la constitue telle ne peut avoir une autre origine; cette valeur sera plus ou moins grande, selon que l'élément primitif des valeurs s'y trouvera plus ou moins multiplié.

Si le travail de l'homme était d'une seule et même espèce, il serait aisé de déterminer chaque valeur sur une mesure naturelle du travail, telle qu'un espace de temps donné, une journée moyenne, par exemple, employée en travail. Deux valeurs qu'on voudrait comparer entre elles, s'apprécieraient chacune par le nombre de journées de travail qu'elle aurait coûté. Mais le travail de l'homme n'est pas d'une valeur uniforme. Le travail *commun* est celui auquel est propre tout homme, dans cet état de force et d'intelligence que possède naturellement celui qui n'est affligé d'aucune infirmité physique ou morale. Ce travail *commun* peut être considéré comme l'unité ou l'élément simple sur lequel se compose la valeur des classes supérieures de travail.

Le travail d'un ouvrier de manufacture a une valeur au-dessus du travail commun, parce qu'il faut faire entrer dans cette valeur le temps que cet ouvrier a employé pour acquérir une dextérité et une promptitude dans ses mouvemens, qu'il n'aurait pas eues sans cette préparation. Le travail de celui qui pratique une profession libérale ou qui exerce l'un de ces arts d'imitation dont les chefs-

d'œuvre sont si chèrement payés, ou enfin, de celui qui s'adonne à tout genre d'exercice dans lequel le succès est rare et difficile, toute cette classe de travail doit être évaluée non-seulement sur tout le temps employé par l'artiste à étudier et à parvenir au degré de perfection qui le fait rechercher, non-seulement sur toutes les dépenses qu'il a été obligé de faire pour acquérir ou développer un talent extraordinaire, mais encore sur tout le temps et toutes les dépenses infructueusement employées par tous ceux qui ont couru la même carrière, sans pouvoir obtenir le succès qui leur avait inspiré l'envie d'y entrer. Le principe qui règle la valeur d'un travail de ce genre est le même que celui qui détermine le profit des contrats ou associations aléatoires, telles que les loteries et les tontines. Celui qui est favorisé par le résultat des chances auxquelles tous se sont volontairement exposés, recueille en profit la totalité des pertes que ses concurrens ont encourues, et sans cette combinaison, il n'y aurait pas eu de quoi former les lots. De même les grands artistes, dont les productions s'achètent à si haut prix, ne se formeraient pas si l'espoir des récompenses réservées aux succès n'atti-

rait pas dans la lice cette foule d'émules parmi lesquels se trouve le germe heureux qui finit par occuper la place entière et par comprimer l'effort de tous les autres. Si les honoraires ou les rétributions qu'on paie à l'homme privilégié qui remporte la palme dans sa profession ou dans son art étaient réparties sur toutes les journées employées à ce genre de travail dans lequel chacun d'eux est parvenu à exceller, le résultat d'une telle répartition ne donnerait pas à chacune de ces journées le montant du salaire attribué au travail le plus commun. La raison pour laquelle cette répartition produirait un taux inférieur à la journée commune, c'est que dans ces sortes de professions, la célébrité et la considération attachées aux succès forment une partie du salaire, et qu'il faut y faire encore entrer cette disposition naturelle qu'ont tous les hommes à s'exagérer leur mérite et à calculer trop à leur avantage toutes les chances qu'ils courent.

Par une suite des mêmes principes, pour que les métaux, et particulièrement les métaux précieux, soient donnés à la consommation, il faut non-seulement le travail qui les extrait et qui les prépare, mais il faut

encore une chance heureuse qui vienne couronner du succès le travail qui s'adonne à la recherche des mines. Ainsi la valeur des métaux précieux est soumise à la loi qui régit cette espèce de travail, dans laquelle le succès est incertain. Le temps employé infructueusement à la recherche d'une mine nouvelle ou à étendre le produit d'une exploitation commencée, le travail et la dépense perdue dans ce genre d'entreprise, forment une partie constituante du prix des métaux qui viennent au marché, comme les tentatives malheureuses des élèves peu favorisés de la nature augmentent le prix des ouvrages du grand maître, parce que dans ces cas, comme dans celui des traités aléatoires, il y a une chance de fortune qui a sa valeur comme toute autre chose.

Quand on considère le travail d'analyse auquel il faudrait se livrer pour soumettre au calcul une si grande quantité d'élémens divers et compliqués entre eux, l'imagination s'épouvante, et on est tenté de regarder la juste appréciation des valeurs d'échange comme le plus insoluble de tous les problèmes. Mais si la théorie recule devant une tâche aussi difficile, il faut reconnaître en même temps que c'est une de ces difficultés

qui s'évanouissent devant la pratique, et que celle-ci vient seule à bout de résoudre de la manière la plus sûre et la plus expéditive. Euler a observé que le prix des denrées de toute espèce qui se débitent journellement dans les marchés se compose d'élémens si variés et dont la combinaison est si déliée, que la juste assiette de ce prix serait le plus compliqué de tous les problèmes qui pût être proposé au plus habile et au plus exercé des mathématiciens, et que cependant, par le seul effet de la concurrence opposée entre la foule des vendeurs d'un part, et la foule des acheteurs de l'autre, ce prix se trouve établi avec la précision la plus parfaite. L'intérêt du vendeur qui s'exerce à vendre le plus cher possible, et l'intérêt de l'acheteur qui lutte de son côté pour obtenir le meilleur marché que la denrée puisse supporter, sont deux forces contraires, agissant chacune dans leur sens avec tant d'énergie et sur des points tellement multipliés qu'elles arrivent bientôt à cette véritable mesure qui les constitue en équilibre. Les efforts continuels des producteurs pour atteindre le *maximum* de ce que la consommation peut absorber, sans dépasser pourtant cette limite précise au-delà de laquelle une

partie de leur produit resterait invendue, tendent à amener ce prix moyen vers lequel chaque valeur d'échange tend sans cesse, comme vers son centre de gravitation, et auquel elle revient constamment, dans un temps donné, malgré les perturbations accidentelles qu'elle éprouve.

Ainsi s'est établie la valeur des métaux précieux dans le marché où ils s'échangent, c'est-à-dire, dans le commerce général des nations; et cette valeur est nécessairement partout la même, au même temps, chez tous les peuples qui communiquent entre eux, parce que, vu le haut prix de ces métaux sous un petit volume, et la facilité de les transporter sans frais, s'il existait un lieu du monde où l'on pût se les procurer à meilleur prix, le commerce irait bientôt les y chercher et rétablirait aussitôt ce niveau général qui ne peut être dérangé dans un endroit particulier que par des prohibitions et des entraves.

On peut considérer séparément la valeur de l'or et celle de l'argent, pour rechercher quelle proportion ces deux valeurs gardent entre elles. Cette proportion, par une suite nécessaire de ce que nous venons d'établir,

est déterminée par le rapport existant entre les difficultés, les risques, les dépenses de la découverte et de l'exploitation, avec le produit probable. Ce rapport, beaucoup plus faible dans les mines d'or que dans les mines d'argent, fait qu'à poids égal une masse d'or vaut beaucoup plus qu'une masse d'argent; et cette différence, fondée sur des lois physiques, doit être immuable comme ces lois elles-mêmes.

La demande que font les consommateurs de l'or et de l'argent est une circonstance très-variable de sa nature. Cette demande peut se porter de préférence, tantôt sur l'argent et tantôt sur l'or, et il ne faut souvent qu'un caprice de la mode pour déterminer cette préférence. Mais, quelle que soit la demande, la valeur intrinsèque de la chose n'en saurait être affectée. Tout l'effet que peuvent produire ces variations dans l'état des demandes des consommateurs, c'est de déterminer momentanément une plus grande masse de capital et d'industrie à se porter vers les mines d'un métal plutôt que vers celles de l'autre; c'est de faire venir au marché une plus grande provision du métal qui se trouve être alors le plus demandé. Les quantités à vendre se met-

tront en proportion avec la quantité des demandes. Le métal qui sera le moins demandé abondera moins sur le marché général; il y aura un dérangement dans la proportion ordinaire et annuelle des quantités respectives; mais la valeur réelle restera la même de part et d'autre, et le rapport, à cet égard, n'aura point changé.

Cependant si, durant une très-longue suite d'années, l'un des métaux était constamment en demande plus que l'autre; si une plus grande masse de travail et de dépense, par une tendance naturelle, se portait sans cesse de plus en plus vers les mines de ce métal; si on faisait constamment plus d'efforts pour se le procurer, en le recherchant à de plus grandes profondeurs, et en faisant, pour son extraction, des frais plus considérables à proportion que ceux faits pour l'autre métal, alors la valeur intrinsèque du métal préféré s'accroîtrait nécessairenent de quelque chose, tandis que la valeur de l'autre métal demeurerait stationnaire, et dès-lors la proportion de valeur entre les deux métaux ne serait plus tout-à-fait la même.

Mais cette préférence constante que nous supposons accordée à l'un des métaux sur

l'autre ne peut pas être l'effet d'une simple fantaisie des consommateurs, parce qu'il n'y a qu'une cause générale et permanente de sa nature qui puisse produire un effet général et permanent. C'est donc aussi dans une des lois de la nature qu'il faut aller chercher la cause qui tend sans cesse à changer, en faveur de l'un des deux métaux précieux, la proportion naturelle résultante de leurs positions respectives dans les entrailles de la terre. Cette cause physique, c'est la nature plus ou moins altérable de leur substance, leur marche plus ou moins lente vers le terme de la destruction, quand ils sont une fois entrés dans la masse des choses consommables. A la longue, le métal le plus altérable, le plus prompt à se détruire, toutes choses égales d'ailleurs, doit tendre à s'élever en valeur au-dessus de celui qui s'altère moins et qui résiste plus au dommage de la consommation.

Ainsi l'argent étant beaucoup plus prompt à se détruire, beaucoup plus facile à s'altérer que l'or, le besoin de renouveler la provision de ce premier métal se fera sentir plutôt et plus souvent dans les sociétés qui consomment les métaux précieux; et comme cette disposition à se détruire avec moins d'effort le

rend aussi plus susceptible de se prêter aux divers services que le travail de l'homme cherche à en retirer, cette seconde cause ajoutera à l'effet de la première. L'emploi de l'argent, infiniment plus abondant dans les monnaies, dans les usages domestiques et dans les différens ouvrages de manufacture, fait que la plus grande altérabilité de ce métal s'exerce en même temps sur une masse de matière plus considérable. La disette d'argent se fera donc sentir dans un temps où la quantité d'or existant dans la circulation pourra encore répondre pleinement à la somme des demandes. Alors le travail et les capitaux seront naturellement déterminés à se porter de préférence, soit vers la recherche et la découverte de nouvelles mines d'argent, soit vers une exploitation plus soignée et par conséquent plus chère des mines déjà ouvertes. Ce surcroît de travail et d'avances consacré aux mines d'argent donne nécessairement au produit qu'on en retire, un accroissement de valeur qui se répartit sur la totalité de la masse d'argent existant dans le commerce général des nations, et il doit en résulter avec le temps une augmentation quelconque dans la valeur de l'argent comparée avec celle de l'or.

Les faits que nous aurons à rapporter dans l'*Histoire des monnaies*, confirment cette théorie. Ainsi la justesse des principes est démontrée par l'histoire, de même que la théorie est un témoignage de plus sur la vérité des faits.

CHAPITRE IV.

Des révolutions qui peuvent survenir dans la valeur réelle de l'or et de l'argent.

La mesure sur laquelle s'estime la valeur de l'or et de l'argent, étant, comme nous l'avons vu, la quantité de travail et de dépense qu'il en a coûté pour rechercher et découvrir les mines, en extraire le métal, l'affiner et le rendre commerçable, il s'ensuit que la valeur de l'or et de l'argent ne peut changer qu'autant qu'il sera survenu un changement dans la quantité de travail et de dépense qu'ils absorbent. Si un événement imprévu révèle aux hommes un monde nouveau dans lequel la recherche et la découverte de ces mines et leur exploitation coûte cinq à six fois moins de travail que les mines anciennes n'en coûtaient, l'or et l'argent, produits de ce travail, ne représenteront plus

qu'une somme de travail cinq à six fois moindre, et leur valeur se mesurera sur cette nouvelle proportion.

Mais, pour qu'une telle révolution s'opère dans la valeur des métaux précieux, il faut que les mines nouvellement découvertes donnent des produits assez abondans pour suffire à la totalité des demandes que font les consommateurs : car, si les mines nouvellement découvertes ne donnaient qu'un produit inférieur à la somme de ces demandes, il faudrait, de toute nécessité, pour remplir les besoins de la consommation, continuer l'exploitation des anciennes mines; et comme une même marchandise ne saurait avoir à la fois deux prix différens dans le marché général des nations, le prix courant des métaux précieux resterait toujours réglé sur la quantité de travail qu'exigerait le produit des anciennes mines. Ce produit, en effet, ne pourrait être livré à la consommation pour moins que ce qu'il a coûté, et ce n'est jamais que sous la condition de payer un juste équivalent que l'on pourra l'obtenir. Ce sera donc ce produit qui réglera la valeur du produit des mines nouvellement decouvertes, et les possesseurs de ces dernières mines profiteront seuls

seuls de la différence qui aura lieu entre le prix courant du nouveau produit dont ils disposent exclusivement, et la quantité de travail que ce produit leur a coûté. C'est ainsi que le propriétaire d'un champ fertile recueille tout le bénéfice qui résulte de cette fertilité, et vend le blé de sa moisson au même prix que le cultivateur de la terre la moins favorisée de la nature. C'est ainsi que celui dont la propriété est voisine du marché d'une grande ville, voit ses denrées évaluées tout aussi chèrement que celles qu'on a fait venir à grands frais d'une distance très-considérable. On tient compte à ce propriétaire des dépenses d'un transport dont sa situation l'a dispensé. De même on payera au possesseur des mines nouvelles une somme de travail et de dépense que lui aura épargnée une faveur particulière de la nature.

Mais s'il arrive, au contraire, que le produit des mines nouvelles soit en assez grande abondance pour répondre à l'universalité des demandes de la consommation, comme, dans ce cas, il ne se trouvera aucun consommateur qui consente à payer les métaux précieux au-delà de ce qu'ils coûtent de travail et de dépense, l'exploitation des mines an-

ciennes sera nécessairement abandonnée, parce que le produit n'en couvrirait plus les frais. Alors il s'opérera une révolution dans la valeur de l'or et de l'argent, et cette valeur ne se mesurera plus que sur la somme de travail qu'absorberont les mines nouvelles.

Ces principes incontestables et sur lesquels s'accordent aujourd'hui tous ceux qui professent la doctrine de l'économie politique, ont été entièrement inconnus aux érudits qui, en cherchant à évaluer les monnaies de l'antiquité, ont été conduits à s'occuper de la valeur de l'or et de l'argent. Ils se sont figuré, à ce qu'il semble, que la valeur de ces métaux pouvait varier d'une année à l'autre comme le prix des denrées; et pour accommoder à leurs hypothèses la proportion de valeur entre l'or et l'argent, ils ont supposé à cette proportion tantôt une marche progressive en faveur de l'argent, tantôt une marche rétrograde, en expliquant toutes ces irrégularités par de prétendues fluctuations de rareté ou d'abondance dans l'un ou dans l'autre des deux métaux. En raisonnant d'après une fausse analogie, ils ont admis comme principe, que la valeur d'une marchandise quelconque était toujours déterminée par la rareté

ou l'abondance de cette marchandise, erreur qu'il n'est pas inutile de réfuter ici, parce qu'elle est encore partagée par les personnes qui n'ont pas assez approfondi ces matières.

L'abondance ou la rareté d'une marchandise quelconque ne peut influer sur son prix que par l'effet de l'une ou de l'autre de ces deux circonstances : 1° si c'est une de ces denrées dont il n'est pas au pouvoir de l'homme de proportionner la quantité produite aux besoins de la consommation, telles que les grains, le vin, les fruits et toutes les autres productions soumises à l'incertitude des saisons; 2° si c'est une marchandise sujette à un prompt dépérissement, et dont le possesseur soit obligé de se défaire à tout prix, pour moins perdre.

Les cultivateurs tâchent, autant qu'il leur est possible, de proportionner la production des fruits à la demande commune des consommateurs; mais l'inconstance des saisons rend toujours incertaine la quantité de la récolte. Il y a un prix moyen qu'on peut regarder comme le prix *naturel*, parce que ce prix est précisément ce qu'il faut pour que le cultivateur reçoive, dans une année ordinaire, la juste indemnité de ses avances et de

son travail. Si la saison a été plus favorable que de coutume et si la quantité recueillie excède les besoins de l'année, chaque producteur, pressé par la crainte de voir une partie de sa récolte invendue, au moment où la nouvelle saison viendra encore surcharger le marché, se hâte de livrer sa denrée au-dessous même du prix naturel; et il s'y décide d'autant plus volontiers que l'infériorité du prix étant plus que compensée par la quantité de la denrée recueillie, il trouve encore dans le prix total de sa récolte un bénéfice qui surpasse celui sur lequel il a dû compter. Si, au contraire, une mauvaise saison a réduit la quantité des récoltes au-dessous de ce qu'exige la consommation de l'année, chaque consommateur, dans la crainte d'éprouver une disette, se hâte d'assurer sa provision, et il offre un prix supérieur au prix moyen. Il y a eu *rareté* ou *surabondance*, parce que les efforts de la prévoyance humaine sont, dans ce cas, dominés par la puissance de la nature.

Quelquefois, et c'est là la seconde circonstance, la surabondance provient d'un défaut de calcul de la part du spéculateur; et si la denrée est de nature à se corrompre promp-

tement, cette surabondance la fera tomber au-dessous du prix naturel. Si, par exemple, des négocians ont importé en France des oranges de Portugal dans une quantité supérieure aux demandes des consommateurs, ces négocians, pour ne pas s'exposer à perdre la totalité de cet article d'importation, offriront leurs fruits au-dessous même du prix auquel ils leur reviennent, afin d'attirer par cette offre un plus grand nombre d'acheteurs, et diminuer ainsi, autant qu'il sera possible, la perte résultant de leur imprudente spéculation. Que les mêmes négocians aient fait venir par la même expédition, des vins de Portugal dans une quantité encore plus disproportionnée aux demandes actuelles; ils ne se presseront nullement de baisser le prix de cet article; il leur suffira d'attendre; ils auront à supporter un retard dans la rentrée de leur capital, la consommation étant plus lente qu'ils ne l'avaient jugée, et le débit devant nécessairement se régler sur la marche de la demande; mais le prix courant des vins de Portugal en France n'en sera point affecté d'une manière sensible.

Hors les deux cas que nous venons d'exposer, et qui ne portent que sur des circons-

tances purement accidentelles, l'abondance ou la rareté d'un objet d'échange quelconque ne peut influer sur son prix, ni causer aucune variation dans la valeur qui lui est assignée par la nature des choses, si l'on en excepte ces monumens d'antiquité ou ces curiosités d'histoire naturelle que recherchent de riches amateurs, et dont la rareté constitue presque tout le prix. On peut même dire que, pour les choses que l'homme demande à la terre dans la quantité qu'il est lui-même le maître de déterminer, il ne saurait y avoir ni *rareté* ni *abondance*. Ce genre de richesse n'est jamais produit que dans la mesure des besoins; tout travail employé au-delà de cette mesure serait en pure perte pour l'ouvrier ou entrepreneur de l'ouvrage. Les métaux sont des substances de ce genre, et l'exploitation des mines est une de ces entreprises qui ont pour borne nécessaire la demande des consommateurs. Exploiter une mine d'or ou d'argent, c'est échanger le travail, ou, ce qui est la même chose, les denrées de nourriture et d'entretien fournies aux ouvriers par l'entrepreneur, contre une quantité de métal épuré et rendu commerçable. Si la proportion de valeur entre le métal

commerçable et les denrées sacrifiées pour l'obtenir, vient à changer; si le prix du métal à la vente ne peut plus remplacer celui des denrées dont on a fait l'avance, l'échange deviendrait une opération ruineuse, et l'exploitation doit nécessairement s'arrêter à ce terme.

Une révolution dans la valeur de l'or et de l'argent ne peut donc avoir lieu que d'une seule manière; par la découverte de mines nouvelles assez fécondes pour répondre à toutes les demandes, et assez riches par leur nature pour livrer à la consommation tout l'or et l'argent qu'elle peut absorber, à des conditions plus avantageuses qu'auparavant, c'est-à-dire, à moins de frais et de travail que ne l'avaient fait jusqu'alors toutes les mines connues, prises ensemble.

C'est ce qui est arrivé à la fin du quinzième siècle de notre ère. L'or et l'argent de l'Amérique qu'on a pu obtenir avec une somme de travail cinq à six fois moindre que celle consacrée jusqu'alors à l'acquisition de ces sortes de richesse, et qu'on a pu recueillir en quantités suffisantes pour satisfaire à l'universalité des demandes des consommateurs, ont avili le vieil or et le vieil argent de l'Europe et

des autres parties du Monde, et l'ont fait descendre à leur niveau. Les métaux du nouvel hémisphère ne se sont point abaissés au-dessous de leur prix naturel, c'est-à-dire, de la quantité de travail dont ils étaient le produit, et par conséquent la représentation, lorsqu'ils venaient à l'échange. Cet or et cet argent obtenus à si grand marché dans des contrées jusqu'alors inconnues, ont attiré vers eux, par leur bas prix, des millions de consommateurs nouveaux qui, sans cette circonstance, n'eussent jamais songé à s'en procurer. La sphère de la consommation pour l'or et pour l'argent s'est agrandie dans une prodigieuse dimension, et, pour la remplir, il a fallu une masse de ces métaux qui fût en rapport avec elle. De cette révolution il n'est point résulté de surabondance dans la production. Les métaux précieux ont pris dans l'échelle des valeurs la nouvelle place que leur assigne la nature des mines dont ils sont le produit. Ce déplacement a eu lieu dans le cours du premier siècle de la découverte. Il n'y avait pas cinquante ans que l'argent et l'or du Mexique et du Pérou se vendaient dans les marchés de l'Europe et de-là dans ceux de l'Asie, et déjà cet important chan-

gement dans la valeur des métaux précieux s'était complétement opéré. Depuis cette époque, deux siècles et demi se sont écoulés, pendant lesquels il a été importé dans l'ancien monde pour plus de trente milliards de cette marchandise; cette immense importation n'a eu sur le prix de ces métaux aucune influence; au seizième siècle, un demi-marc d'argent s'échangeait, année moyenne, contre un setier de froment, mesure de Paris. Aujourd'hui ce même setier, au prix moyen d'une période de vingt années, n'obtiendrait certainement pas en échange un plus grand poids d'argent. Les mercuriales du prix des grains qui ont été tenues tant en France qu'en Angleterre, constatent de la manière la plus authentique, que depuis 250 ans, deux gros d'or ou trente gros d'argent fin sont le prix moyen d'une mesure de blé du poids de 240 à 250 livres. Ainsi, quelque considérable qu'ait été, depuis ce temps, le produit des exploitations des mines d'or et d'argent, la totalité de ce produit a été constamment absorbée par la consommation, dans laquelle il est juste de comprendre ce que le commerce de l'Europe a employé pour se procurer les marchandises de la Chine et des Indes. C'est

sur la somme des demandes de cette consommation que s'est mesurée la somme des produits de l'exploitation, et ces produits n'ont jamais pu être en état de surabondance.

Pour l'historien qui se livre à la recherche des valeurs chez les peuples de l'antiquité, cette immutabilité de valeur que les métaux précieux tiennent de leur nature même, est le point qu'il ne doit jamais perdre de vue, et celui qui est certainement le plus propre à lui servir de guide. C'est, en quelque sorte, pour lui, un indicateur indestructible, comme le sont pour le géographe les montagnes, les rivières et les autres traits ineffaçables du monde physique, qui, restant en place au milieu du bouleversement successif des peuples, des villes et des empires, lui servent à reconnaître, malgré le changement des noms et le déplacement des habitations, la véritable situation des lieux qu'il trouve décrits par des auteurs contemporains. Mais au lieu de suivre ce conducteur si utile dans le labyrinthe obscur et compliqué où ils ont tenté de pénétrer, les écrivains modernes qui ont tâché d'évaluer les monnaies anciennes, se sont attachés de préférence à de fausses lueurs

qui les ont égarés, et plutôt que d'abandonner les illusions produites par leur imagination, ils ont cherché à plier à leurs propres systèmes le fil qui devait les guider, et ils l'ont supposé flexible toutes les fois qu'il leur a été impossible de suivre sa direction naturelle. C'est ce que nous aurons occasion de remarquer dans plus d'une circonstance en traitant de l'*Histoire des monnaies*.

CHAPITRE V.

Du rapport nécessaire entre la valeur légale de la monnaie et la valeur réelle de l'or et de l'argent.

La monnaie, comme nous avons tâché de le démontrer, n'est autre chose qu'une matière qui, par sa nature même étant plus propre que toute autre à être l'instrument des échanges, a été exclusivement réservée pour ce service. La loi, pour l'avantage commun de la société, sépare momentanément cette portion de matière de la masse des marchandises, et lui imprime les caractères qui peuvent le mieux accélérer et faciliter la fonction qui lui est spécialement destinée. Ainsi la portion de matière qui compose les monnaies ne peut pas perdre la valeur qu'elle avait comme marchandise, sans quoi elle ne pourrait plus être instrument d'échanges, et c'est

au contraire de la valeur qu'elle avait comme marchandise, qu'elle tient la valeur qu'elle a comme monnaie. Le seul rapport sous lequel elle diffère de l'état où elle était quand elle n'existait que comme marchandise, c'est qu'alors elle se consommait aux dépens de celui qui en faisait usage, tandis que, dans l'état de monnaie, la consommation ou déchet qu'elle éprouve par le service n'est point à la charge de celui qui la possède.

Dans un pays qui fait usage de monnaies d'or et d'argent, la masse totale de métaux précieux qui circule dans ce pays peut être divisée en deux parts : 1° celle qui y circule sous la forme de monnaie; 2° celle qui y circule comme marchandise, sous forme de lingot ou sous celle d'ouvrage manufacturé. Il se fait un versement continuel et réciproque de l'une de ces parts dans l'autre. La monnaie usée ou dégradée se fond en lingot, et les vides qui se font dans la masse monnayée se réparent avec la matière que l'on puise dans l'autre fonds. Considérés comme matière, le métal monnayé ou le métal marchandise ont absolument la même valeur.

Mais si la valeur réelle des métaux précieux est à peu près immuable, cependant le prix

marchand de l'or et de l'argent commerçables est sujet à quelques légères variations résultant de circonstances accidentelles. Une demande extraordinaire des manufactures, un retard dans l'importation accoutumée des métaux, et d'autres causes du moment, peuvent amener dans cette marchandise une hausse passagère qui la fait un peu dévier de son prix naturel. Mais une variation, quelque légère et fugitive qu'elle puisse être, ne saurait s'accorder avec le caractère qui constitue la monnaie. En conséquence, le métal monnayé a une valeur nominale réglée par la loi et qui ne varie point, comme le prix marchand du métal en lingot. Cependant, dans les circonstances où le lingot se vend un peu au-dessus de son prix ordinaire, le possesseur du métal monnayé sera tenté de convertir celui-ci en lingot, pour profiter de la hausse du moment. On a donc dû chercher à prévenir cet abus en ajoutant à la valeur intrinsèque du métal monnayé, le prix de la façon. A ce moyen, cette partie accessoire de la valeur nominale de la monnaie sera perdue pour celui qui aura fondu la pièce monnayée. Une telle mesure est fondée en raison, car une matière qui a été façonnée pour un service

quelconque, a plus de valeur qu'une même quantité de matière brute.

Mais si le Gouvernement ne se renferme pas dans cette limite raisonnable, et s'il veut attribuer à la monnaie une valeur légale qui excède la valeur réelle de la matière et le prix de la façon, alors cette valeur légale se composera de deux parties distinctes : 1° la valeur réelle du métal monnayé; 2° la valeur fictive ou conventionnelle résultant uniquement de la force de la loi. Quelle sera la conséquence d'un tel réglement? C'est que le prix nominal de toutes les marchandises haussera du montant de cette valeur idéale, tandis que leur véritable valeur continuera à se mesurer sur la valeur intrinsèque de la monnaie; qu'il en sera de même du prix des salaires qui réagit sur le prix de chaque article de manufacture; que les relations de commerce avec l'étranger seront au désavantage du pays dans le rapport combiné et multiplié de tous ces surhaussemens fictifs; enfin, que le Gouvernement aura à supporter de deux manières le désordre résultant de son réglement, savoir, dans ses impôts et revenus qui lui seront payés avec cette monnaie surévaluée, et de plus dans le renchérisse-

ment de toutes les fournitures qu'il consomme et du travail de tous les agens et serviteurs qu'il salarie. C'est la nature seule qui crée les valeurs, et la loi ne peut intervenir que pour déclarer ces valeurs, afin que tout le monde en ait une connaissance précise; mais le législateur qui excède son pouvoir et qui s'ingère de créer des valeurs, opère toujours au détriment de la société et du Gouvernement, dont l'intérêt ne peut jamais être dans une direction différente de l'intérêt général de la communauté.

Par une autre conséquence du même principe, dans les pays où il existe une monnaie légale composée de pièces d'or et de pièces d'argent, le rapport légal de valeur entre ces deux sortes de pièces ne peut être réglé que sur la proportion réelle assignée par la nature aux deux métaux, valeur dont le commerce libre fournit toujours une indication certaine. Si le législateur s'écarte de cette proportion naturelle et qu'il évalue un métal plus qu'il ne doit l'être relativement à l'autre, alors le prix courant des marchandises et des salaires s'établira nécessairement sur le prix attribué au métal surévalué. Le métal monnayé qui n'aura point obtenu de la loi toute

la valeur à laquelle il a droit de prétendre, disparaîtra de la circulation. Ceux qui le posséderont trouveront du profit à le fondre ou à l'exporter; ils se garderont bien de payer avec cette monnaie trop peu évaluée par la loi, puisqu'ils peuvent s'acquitter à meilleur compte avec la monnaie de l'autre métal. La circulation finira donc, au bout de quelque temps, par être entièrement composée de la monnaie que le législateur aura injustement favorisée. Il n'est cependant pas sans exemple que des gouvernemens modernes aient cru pouvoir fixer arbitrairement le rapport entre les monnaies des deux métaux, et aient persisté assez long-temps dans leur erreur, jusqu'à ce que le commerce, plus éclairé qu'eux sur de telles matières, et plus indépendant dans sa marche, plus sûr et plus uniforme dans ses opérations, leur ait fait sentir les dommages qu'entraînait une telle mesure. Sully s'obstina à maintenir dans les monnaies de France l'ancienne proportion de douze à un, entre l'or et l'argent, proportion qui avait été dérangée par l'effet de l'importation en Europe du produit des mines du Nouveau-Monde, quoique déjà, dans les monnaies d'Espagne, de Flandre et d'Angle-

terre, cette proportion eût été fixée dans le rapport de quatorze à un. Aussi voyons-nous ce ministre s'étonner de ce qu'en dépit de sa vigilance et de la sévérité de ses prohibitions, l'or s'écoulait continuellement au dehors. « Les étrangers, dit l'auteur des *Recherches » et Considérations sur les finances de Fran- » ce*, trouvaient du bénéfice à enlever notre » or. L'écu d'or passait pour 75 sous, quoi- » que le prix légal fût de 60; tandis que le » quart d'écu, en argent, restait à quinze » sous. » Aussi, en 1615, le successeur de Sully se hâta de régler la proportion entre les deux métaux monnayés, dans le rapport de 13 $\frac{10}{11}$ à un; et il fallut encore, en 1636, élever cette proportion et attribuer à l'or monnayé 14 fois et $\frac{2}{3}$ la valeur de l'argent.

On peut donc regarder comme constant que dans un pays où l'or et l'argent monnayés circulent avec la même facilité, et s'échangent continuellement l'un pour l'autre au taux légal, le rapport fixé par la loi entre ces deux sortes de monnaies est conforme à la proportion de valeur que les deux métaux ont habituellement dans le commerce.

Tous ces différens caractères que réunit la monnaie, d'être l'instrument d'échange et

mesure générale des valeurs, de n'être pas marchandise tant qu'elle conserve sa forme de monnaie; et enfin, d'avoir une valeur nominale qui reste toujours la même au milieu des fluctuations accidentelles du prix marchand, tous ces caractères mal définis ont induit quelques personnes dans l'erreur grave de considérer la monnaie comme un *signe* des valeurs. Dans une matière où des idées fort différentes se touchent néanmoins entre elles par plusieurs points qui leur sont communs, en sorte qu'elles peuvent être aisément confondues, il est important de prévenir l'abus des mots dont le sens n'est pas assez précis. Dire que la monnaie est un *signe représentatif* des valeurs, c'est risquer de faire croire à ceux qui prendront cette phrase à la lettre, que la monnaie n'a de valeur qu'en image et non en réalité, qu'elle est une représentation et non un équivalent; qu'enfin, elle tient sa valeur ou de la puissance de la loi, ou d'une convention arbitraire, et non pas de sa propre substance. De telles méprises ont eu de si funestes résultats qu'on ne saurait trop les prévenir. Quelques gouvernemens ont saisi avec avidité une définition qui leur attribuait le pouvoir merveilleux de créer

des valeurs et de produire des richesses; ils ont tenté d'exercer cette prérogative surnaturelle; la ruine complète de leurs finances et de leur crédit et le bouleversement général des fortunes de leurs sujets ont été les suites de cette déplorable illusion, et ce n'est qu'au fracas de tant de désastres publics et privés qu'ils ont pu se réveiller du songe trompeur auquel ils s'étaient abandonnés.

Quelques autres écrivains ont donné dans l'erreur opposée, et, pour soutenir la liberté des conventions, en matière de prêt, ils ont enseigné que l'argent était marchandise : mais ils n'ont pas observé que dans le contrat de prêt, l'argent n'est que l'instrument et non pas la matière de la convention. Celui qui, spéculant sur une entreprise de commerce ou de manufacture, emprunte, pour la réaliser, une somme d'argent dont il convient de payer l'intérêt, ne reçoit cet argent que pour l'employer aussitôt en achat de marchandises ou de matières de manufacture; que c'est sur ces objets que porte sa spéculation, et que c'est sur les profits qu'il espère en retirer qu'il compte payer l'intérêt stipulé envers son prêteur, cet intérêt n'étant autre chose qu'une part dans un bénéfice qui ne

saurait avoir lieu sans l'aide et le concours du capitaliste. L'argent ne produit rien et ne peut rien produire; il n'y a d'agent productif que le travail; les bénéfices de l'entrepreneur et l'intérêt réservé au capitaliste sont tirés de la même source. L'erreur, dans ce dernier cas, consiste à confondre l'argent, instrument du prêt, avec les marchandises ou matières qui sont le véritable objet que l'entrepreneur a eu en vue; mais cette erreur n'entraîne point de fâcheuses conséquences, et si nous la relevons ici, c'est uniquement pour dégager la théorie de tout ce qui pourrait y jeter quelque obscurité.

CHAPITRE VI.

De la monnaie de compte.

PARMI les faits qui sont au-delà de la portée de l'Histoire, et auxquels il ne nous est pas permis d'atteindre, si ce n'est par des conjectures plus ou moins probables, il en est un sur lequel toutes les vraisemblances paraissent s'accorder; c'est que, dans les premiers temps où les peuples ont fait usage de monnaie d'or et d'argent, ils ont fabriqué des pièces au plus petit poids dont ils fissent usage. L'instrument d'échange étant formé de la matière la plus précieuse, dut être réduit au plus petit volume possible pour pouvoir se mesurer dans les échanges avec toutes les autres matières moins précieuses dont se composait la masse des objets consommables. Ces pièces de monnaie étant la mesure générale des valeurs, furent la monnaie de compte. Ainsi, si nous supposons que le moindre poids

en usage dans les marchés fut désigné sous le nom de *drachme*, la pièce monnayée fut à ce poids, et l'on s'habitua naturellement à mesurer toutes les valeurs marchandes par le nombre de drachmes d'argent ou d'or qu'on donnait en échange. Cette manière de parler s'incorpora tellement avec la langue usuelle, par la puissance du temps et de l'habitude, qu'elle acquit bientôt la force de ces institutions populaires qui résistent à toutes les innovations, survivent aux crises politiques, et se retrouvent encore les mêmes après une longue suite de siècles.

Cependant, chez ces peuples, on ne tarda pas à sentir, selon toute apparence, l'inconvénient de faire exclusivement usage de pièces d'un si petit volume. A mesure que les échanges vinrent à se multiplier, et que, par les progrès de la civilisation et de l'industrie, ils portèrent sur des articles d'une plus haute valeur qu'auparavant, on dut reconnaître la nécessité ou du moins le grand avantage de fabriquer des pièces d'un plus gros volume, qui non-seulement rendraient les échanges plus prompts et plus commodes, mais encore qui, s'altérant moins vîte par le service, préviendraient les frais et les embarras qu'en-

traînent des fabrications trop souvent répétées. On peut affirmer, sans crainte de se tromper, que toute mesure qui améliore l'état social et qui ne blesse aucun intérêt particulier, a dû être adoptée chez tous les peuples. Il est donc vraisemblable que l'on n'aura pas tardé à réunir deux ou trois de ces drachmes-monnaie en une seule pièce, et qu'alors la pièce multiple aura été désignée par un nom particulier, très-probablement par celui de son empreinte, d'après cette tendance commune à tout langage populaire de s'attacher toujours à l'expression la plus abrégée.

Dès-lors on put distinguer deux sortes de monnaie, savoir : la monnaie *réelle*, composée des pièces matérielles existant dans la circulation ; et la monnaie *idéale*, ou *de compte*, qui était l'expression des valeurs dont on voulait spécifier la mesure. L'évaluation de la marchandise par le vendeur, l'offre faite par l'acheteur, les comptes, les promesses, les stipulations pour loyers, rentes et fermages, tout ce qui amène et précède l'acte matériel du paiement, dut être exprimé en monnaie de compte. La monnaie réelle n'intervint plus que pour réaliser les paiemens et solder les comptes.

Il est évident que les mêmes sommes, lorsqu'elles sont exprimées en monnaie de compte ou qu'elles sont représentées par des monnaies réelles, sont des valeurs parfaitement identiques; et qu'ainsi la distinction entre ces deux modes de procéder dans l'emploi de la monnaie est purement spéculative.

Si j'ai à payer un solde de compte de 24 livres 12 sous, la monnaie de compte présente vingt-quatre unités d'une espèce et douze unités d'une autre espèce, tandis que je solderai ce compte en deux pièces, l'une d'or valant 24 livres, l'autre d'argent valant 12 sous; mais la valeur écrite et la valeur matériellement livrée sont exactement pareilles. Cette distinction a peu d'importance pour les matières d'administration; mais elle est de la plus grande conséquence pour le sujet qui nous occupe. L'historien qui se livre à la recherche de la valeur des monnaies de l'antiquité, ne peut avoir sous les yeux que deux genres de preuves, savoir : le texte des auteurs anciens et les médailles. Le premier doit presque toujours s'exprimer en monnaie de compte; les autres ne représentent jamais que la monnaie réelle. Chacune de ces preuves

offre des unités qui lui sont propres; chacune se compose d'élémens qui ne sont pas semblables. Si l'on prend la pièce réelle pour l'unité de compte, on se jette dans un abîme de confusion qui s'approfondit de plus en plus, et dont il devient impossible de sortir. Le rapport entre la monnaie de compte, qui est celle des textes, et la monnaie réelle qui compose les médailles, ne peut se rencontrer qu'à l'aide du raisonnement et à la lueur seule du flambeau de la critique. Il entre donc dans le sujet que nous nous sommes proposé de marquer encore mieux les traits qui différencient la *monnaie de compte* d'avec la *monnaie réelle*.

Les élémens dont se compose la monnaie *de compte* ne sont, à proprement parler, que des quantités arithmétiques qui ne se multiplient et ne se divisent que par la pensée. Ceux dont se compose la monnaie *réelle* ne sont, au contraire, que des meubles ou instrumens sujets à s'user et à s'altérer, en peu de temps, à cause du service continuel auquel ils sont destinés, et qui, par cette raison, doivent être fréquemment renouvelés. Ces meubles peuvent changer dans leur forme, leur taille et leur dénomination, par consé-

quent dans leur valeur individuelle, sans que ces changemens occasionnent le plus léger dérangement dans les transactions habituelles de la société, ou dans les conventions déjà contractées et les comptes à régler entre les citoyens. Quant à la monnaie *idéale* qui n'a point de forme déterminée, puisqu'elle est incorporelle de sa nature, elle est une des institutions auxquelles le peuple est le plus fortement et le plus constamment attaché par cet effet si puissant que produit sur les esprits une habitude de tous les momens, appliquée aux premiers intérêts de la vie commune. La dénomination de cette monnaie, l'ordre et la mesure de ses divisions prennent, à la longue, un caractère invariable, et restent les mêmes pendant la durée des siècles; de sorte qu'il ne peut y avoir que des considérations majeures ou de grands événemens politiques qui soient capables d'y introduire quelque variation. La valeur de cette monnaie idéale n'eût pas été moins immuable que sa dénomination et les divisions de ses parties, si l'injustice et la rapacité de quelques gouvernemens absolus n'y eussent porté atteinte et n'eussent souvent employé, pour frauder leurs créanciers, le fu-

neste expédient d'atténuer la valeur de la monnaie de compte sur laquelle avait été fixé le montant de leurs obligations. Mais toute altération dans la valeur de la monnaie de compte a été regardée comme une calamité publique, comme une source de désordres publics et privés, et elle a toujours suscité parmi le peuple un mécontentement général. Au contraire, le changement dans la taille, la forme ou la dénomination de la monnaie réelle, est un des événemens les plus ordinaires et les plus indifférens, parce qu'il ne blesse aucun intérêt et ne choque pas sensiblement les habitudes.

Cette distinction sera encore mieux sentie si nous l'appuyons d'un exemple, en l'appliquant à notre propre législation monétaire. La *livre* de compte introduite par Charlemagne, et qui ne fut presque jamais représentée par une pièce réelle équivalente, a conservé sa dénomination de *livre*, ainsi que ses divisions en *sous* et *deniers*, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, tandis que nos monnaies réelles, dans les trois métaux, ont varié à l'infini de nom, de forme, de taille et de valeur, non-seulement à chaque mutation de prince, mais même plusieurs fois

sous le même règne. La valeur de la livre de compte a subi, il est vrai, d'énormes diminutions, puisqu'à l'époque de sa première institution, elle exprimait un poids d'argent de douze onces, et que, sur la fin de son existence, elle n'indiquait plus qu'un poids d'environ 90 grains du même métal. Ces altérations, successivement opérées pendant le cours de dix siècles, ont presque anéanti les promesses et contrats dont la valeur avait été appréciée en monnaie de compte; mais cet abus déplorable d'un pouvoir arbitraire a laissé des traces profondes dans notre histoire, qui a imprimé sur les auteurs de ces déprédations légales une flétrissure ineffaçable.

La masse totale de la monnaie réelle a pour limites nécessaires les besoins de la circulation; comme toute machine, elle a un volume proportionné à l'étendue du service qu'elle est destinée à remplir. La monnaie de compte est une mesure idéale qui n'a pas plus de bornes que la pensée. On emploie cette mesure pour exprimer toute espèce de richesse, lorsque celle-ci n'est considérée que sous le rapport de sa valeur d'échange. On dit de tel marchand qu'il possède un million, quoi-

que toute sa fortune réside dans ses magasins, et qu'il n'ait peut-être pas, en nature de monnaie, la centième partie de cette somme. C'est une expression abrégée pour dire que si toutes les valeurs dont il dispose étaient échangées contre de la monnaie d'argent, elles seraient représentées par un million de livres de compte. Tous les revenus publics et privés, toutes les dépenses s'expriment dans cette langue de convention ; les comptes de valeurs, sous quelque forme que ces valeurs existent, sont réglés d'après la même formule ; en sorte qu'il n'y a pas un seul article dans la masse des choses consommables qui ne soit plusieurs fois converti par la pensée en monnaie de compte, tandis que, comparée à cette masse, la somme totale du numéraire effectif est au plus dans le rapport de un à dix. Ce rapport est d'autant plus faible que le pays est plus riche, plus industrieux, plus commerçant, et que le crédit public et particulier y est fondé sur une législation plus sage et sur des institutions politiques plus solides et mieux affermies.

CHAPITRE VII.

RÉSUMÉ des principes qui doivent servir de guides dans l'évaluation des monnaies de l'antiquité.

L'HISTORIEN qui se propose de rechercher la valeur des monnaies des peuples anciens, doit se considérer comme un juge qui interroge des témoins, ou comme le membre d'un jury qui pèse, dans sa conscience, le poids des preuves et indices qui lui sont présentés. Ce juge ou ce juré n'hésitent point à rejeter un témoignage, s'il leur paraît contraire à la vraisemblance; l'assurance du témoin, le serment même qu'il a donné pour garantie de sa véracité, ne feront point admettre des faits invraisemblables, parce qu'il est plus dans l'ordre des choses possibles qu'un témoin ait mal vu, qu'il soit menteur ou suborné, qu'il ne l'est qu'un fait particulier s'écarte de ces lois générales qui diri-

gent tous les événemens humains. En dernier résultat, pour tous les faits qui ne se passent pas directement sous nos yeux, c'est toujours en balançant de part et d'autre le poids des probabilités, que notre conviction se détermine.

Les seuls témoins que l'historien des monnaies puisse interroger, ce sont les monumens anciens. Ces monumens sont de deux classes : les monumens *écrits*, c'est-à-dire, les textes des auteurs contemporains, et les monumens *réels*, c'est-à-dire, les médailles conservées. Or, il s'en faut de beaucoup que l'une ou l'autre de ces deux classes de témoins soit à l'abri de tout soupçon d'infidélité.

D'abord le texte des écrivains de l'antiquité ne nous est parvenu que par l'entremise des copistes qui l'ont successivement transcrit avec plus ou moins d'exactitude. Les copistes des premiers siècles, qui étaient des moines, désignés dans leur couvent sous le nom d'*antiquaires*, ignoraient, pour la plupart, jusqu'aux règles de l'orthographe, comme on peut en juger par l'instruction que composa Cassiodore pour ceux de ses religieux qui s'adonnaient à ce travail. Quelques siècles

plus

plus tard, lorsque les esprits se portèrent à la culture des lettres, à ces premiers copistes qui n'étaient qu'ignorans et inhabiles, en succédèrent d'autres dont l'exactitude est encore beaucoup plus suspecte. C'étaient de demi-savans qui ne se bornèrent pas à rectifier les fautes grossières commises par leurs prédécesseurs, mais qui s'ingérèrent de réformer ce qu'ils ne pouvaient comprendre. Les sommes qui étaient exprimées en chiffres subirent surtout de fréquentes altérations. Ce fut alors que les copistes, pour faire parade de savoir, imaginèrent d'adopter dans leurs copies ces lettres numérales dont les Anciens faisaient usage dans leurs monumens publics et sur leurs monnaies, mais qu'ils ne mêlaient point à l'écriture courante. Ensuite, pour rendre le travail plus court, on multiplia les abréviations; et les signes employés ne furent pas partout les mêmes. Enfin lorsque, après la découverte de l'imprimerie, on travailla à composer les éditions dites *princeps*, on collationna les copies des ouvrages anciens qui passaient pour être les mieux soignées, et parmi les nombreuses variantes qu'elles présentaient à chaque page, ce fut le jugement des éditeurs qui décida sur

la leçon préférable. C'est en cet état que nous possédons les écrits de l'antiquité. Il y a tel ouvrage, l'*Histoire naturelle* de Pline, par exemple, qui offre plus de 10 mille variantes, en ne consultant que les diverses copies qui restent subsistantes. Tel autre ouvrage, celui, par exemple, du grammairien Festus, ne nous a été transmis que par une copie unique, mutilée et défigurée, dont les lacunes et les défectuosités ont été restituées, ou plutôt suppléées par un éditeur.

Les dépositions qui nous sont faites par les contemporains sur les différens faits des temps anciens, nous sont donc rendues par des interprètes très-peu sûrs et qui méritent peu de foi, s'il s'agit d'un fait isolé qui ne soit appuyé que sur leur seule déclaration. Mais le témoignage lui-même, sur de tels faits, quand même nous serions certains de le recevoir dans toute sa fidélité originale, ne serait pas, pour cela, absolument irrécusable. Les Anciens ne témoignent guère que par *ouï-dire ;* nous avons mille preuves qu'ils étaient crédules et confians ; ils répètent, sans beaucoup de réserve, ce qui avait été dit ou écrit avant eux. Les livres étant rares et entre les mains

de peu de personnes, on travaillait par compilation. La critique, qui forme une partie si importante de nos études modernes, n'a pu naître que de la multiplicité des lectures, de la variété des opinions sur un même fait, et de la possibilité de rassembler de nombreux matériaux pour les rapprocher et les comparer ensemble. Cet art était presque inconnu des Anciens; leurs historiens les plus réservés et les plus judicieux sont remplis de fables incroyables dont la fausseté est si palpable, que tout le monde est d'accord de n'y point ajouter foi; et cependant ils n'hésitent point à les rapporter, quoique, sans doute, ils n'y crussent pas eux-mêmes. Mais, pour les faits qui touchent aux matières d'économie politique, leur invraisemblance ne frappe pas tous les esprits; elle n'est sensible que pour les personnes qui se sont exercées à l'étude de ces matières; pour ces personnes, elle n'est pas moins choquante que celle qui répugne aux lois du monde physique. Mais la science de l'économie politique, la théorie des valeurs et les principes qui les régissent, sont des connaissances tout-à-fait nouvelles; elles étaient non-seulement étrangères aux Anciens, mais

encore à presque tous les érudits modernes qui ont travaillé à interpréter et à commenter les ouvrages de l'antiquité.

La seconde classe de témoignages, celle des médailles conservées, ne se présente pas avec moins d'incertitudes et d'obscurités. Beaucoup de ces pièces ont été falsifiées de diverses manières, et les dissertations auxquelles ces mensonges matériels ont donné lieu, nous attestent que les gens les plus habiles, dont les yeux sont le mieux exercés, ont été plus d'une fois dupes de ces supercheries. La date, l'origine, les circonstances de la fabrication des médailles ne peuvent être établies que sur des conjectures plus ou moins probables. Une foule d'interprétations diverses se sont élevées sur les signes, les inscriptions, les lettres numérales, les figures de tout genre dont elles portent l'empreinte. On n'est pas assuré que la médaille qu'on observe ait été une monnaie courante. Plusieurs de ces médailles étaient des pièces de *largesse*, des monumens de famille, des jetons employés dans des jeux et dans des fêtes, des deniers destinés à des distributions gratuites, et auxquelles, par ostentation, on se piquait de donner un poids et un volume

plus fort qu'à la monnaie usuelle, ce qui est prouvé par les lois et édits portés en vue de mettre un terme à ces profusions. Il est probable que ces pièces extraordinaires ont été mises en réserve par préférence, ont été peu frayées, et se font plus remarquer dans nos collections que les pièces uniquement destinées à faire le service de monnaie.

Ce sont pourtant ces deux classes de témoignages qui composent la totalité des preuves matérielles que l'historien des monnaies peut consulter pour puiser quelque information sur les faits. C'est parmi tous ces débris trompeurs et défigurés qu'il lui faut discerner ceux qui ont pu retenir un caractère de vérité. Il est donc nécessaire qu'il se construise une balance propre à apprécier ces témoignages, en se guidant sur les règles immuables qui donnent ou qui ôtent aux faits allégués leur vraisemblance. Les lois morales qui régissent l'économie sociale sont moins apparentes et moins sensibles que celles qui constituent l'économie physique de l'homme, et ne sont pas pour cela moins infaillibles. Peut-être ont-elles même un degré de certitude de plus, parce que les masses s'écartent beaucoup

moins de la loi commune que les individus.

Nous croyons donc à propos d'exposer ici quelques-unes de ces règles générales, qui, étant applicables à tous les temps et à tous les lieux, ont dû nécessairement chez les peuples anciens, comme elles le font aujourd'hui chez les modernes, diriger la marche et l'enchaînement des faits que nous cherchons à connaître. C'est à la lueur de ces principes qu'un historien des monnaies anciennes pourra pénétrer avec confiance dans les obscurités dont l'objet de ses recherches est enveloppé; qu'il lui sera facile de discerner le vrai du faux, le probable de l'absurde, et qu'il s'avancera vers son but avec la certitude de ne pas s'en éloigner.

Première règle. Les hommes réunis en société ont dû, pour les besoins communs de la vie sociale, suivre la même direction et agir par des procédés analogues, à moins qu'ils n'en aient été détournés par quelque cause accidentelle; cause qui ne peut être présumée, si elle n'est point indiquée par des témoignages incontestables.

Seconde règle. Toute société civilisée qui a pu se procurer l'or ou l'argent, n'a pu

s'empêcher de reconnaître que ces métaux lui offraient la matière la plus propre à servir d'instrument d'échange ; et si cette société a été assez avancée dans les arts pour pouvoir manufacturer l'or et l'argent, elle a été nécessairement amenée à s'en faire de la monnaie. Les sociétés qui, par des motifs politiques, ont expressément proscrit l'usage des monnaies d'or et d'argent, sont une exception qui confirme cette règle.

Troisième règle. Partout où l'on a fait usage de monnaie d'or ou d'argent, le cours légal de ces monnaies a été réglé sur la valeur réelle du métal. Cette règle n'aurait pu être violée, sans que tous les désordres qui sont la suite nécessaire d'une monnaie fictive ne se fussent bientôt fait sentir. Une monnaie qui n'est pas en rapport avec les valeurs d'échange, est repoussée de tous les marchés ; et si son cours est forcé, elle amène le surhaussement des denrées, l'inexécution des contrats et l'interruption de tout commerce étranger. Quand ces symptômes inévitables ne se sont pas manifestés, on doit croire que ce vice d'administration n'a point eu lieu.

Quatrième règle. Si la monnaie d'or et

celle d'argent circulent concurremment dans un pays, sans que l'un des métaux force l'autre à disparaître de la circulation, cette circonstance démontre que la proportion naturelle de valeur entre les deux métaux a été gardée dans le réglement qui a fixé la valeur relative des deux monnaies.

Cinquième règle. La valeur réelle de l'or et celle de l'argent ont pour mesure naturelle la quantité de travail employée à la recherche, découverte et exploitation des mines ouvertes et travaillées à l'époque où l'on observe. Les dépenses qu'exigent les mines les moins fertiles, sont celles qui règlent le prix du produit des autres.

Sixième règle. La découverte d'une nouvelle mine, quelque féconde qu'elle puisse être, ne peut exercer aucune influence sur la valeur de l'or ou de l'argent, si le produit de cette mine n'est pas en assez grande abondance pour fournir à la totalité des demandes de la consommation, et forcer par-là les entrepreneurs de toutes les mines anciennes à en abandonner l'exploitation.

Septième règle. L'importation accidentelle d'une grande quantité d'or ou d'argent

d'un pays dans un autre, par la conquête ou par le commerce, ne peut avoir aucun effet sur la valeur réelle ou sur le prix courant de ces métaux, même dans le pays qui profite de cette importation. Dans les pays où l'or abonde, il n'a pas moins de valeur que dans ceux où il en existe peu.

Huitième règle. La proportion de valeur entre l'or et l'argent est aussi durable et aussi constante que la valeur réelle de chacun des deux métaux, puisqu'entre deux points qui ont le même degré de fixité, le rapport reste le même.

Neuvième règle. La proportion tend néanmoins à s'élever insensiblement en faveur du métal le plus altérable et dont la consommation est la plus prompte, parce qu'il attire vers lui, par cette raison, une plus grande portion du travail et des capitaux destinés à l'exploitation des mines d'or et d'argent, et au bout d'une longue suite d'années, la valeur de ce surcroît de travail et de capital, répartie sur la masse totale de ce métal existante dans le commerce des nations, détermine la quantité dans laquelle s'élevera la proportion avec l'autre métal.

Dixième règle. Le prix moyen de l'or et de l'argent, dans le commerce général, est nécessairement réglé sur la valeur réelle de ces métaux, sauf quelques déviations légères et momentanées qui sont amenées par des circonstances purement accidentelles ; et ce prix moyen est uniforme dans tous les pays, à moins qu'il n'existe une loi prohibitive assez fortement armée pour arrêter dans un de ces pays l'introduction de l'or ou de l'argent, marchandise qui, à raison de son grand prix sous un très-petit volume, est de toutes les matières commerçables la plus facile à cacher, la plus commode à transporter, et enfin celle qui offre à la contrebande de plus gros profits.

Onzième règle. Les variations accidentelles dans le prix moyen de l'or et de l'argent marchandise ne peuvent causer aucun dérangement dans la fixation légale de la valeur des monnaies ; cette fixation légale n'étant utile qu'autant qu'elle est invariable.

Douzième règle. Les fluctuations du prix courant des métaux précieux, soit en hausse, soit en baisse, tendant continuellement à revenir au prix moyen, l'intérêt de convertir

la monnaie en marchandise, par la fusion de la matière, sera presque toujours balancé par la perte de la façon, c'est-à-dire, de la valeur réelle que la façon ajoute à la matière brute.

Treizième règle. A mesure qu'un pays augmente en richesse et en industrie; que son commerce intérieur et extérieur acquiert plus d'étendue, et que les échanges s'y opèrent sur des valeurs plus fortes, on sent généralement l'avantage de fabriquer des pièces de monnaie d'un plus grand volume, tandis que la force des habitudes maintient invariablement dans le langage et dans les comptes écrits, l'usage de la monnaie de compte; en sorte que la différence entre la valeur de la pièce monnayée la plus abondante dans la circulation et l'unité de la monnaie de compte, est d'autant plus grande qu'il existe plus d'activité dans le commerce et dans l'industrie, et plus de luxe dans la consommation.

Toutes ces règles portent dans l'énoncé même leur démonstration, et tout ce qui leur est contraire doit être rejeté comme suspect. Nous les avons constamment obser-

vées dans la recherche à laquelle nous nous sommes livrés sur l'évaluation des monnaies de l'antiquité, et ce procédé nous a conduits à des vérités méconnues de tous ceux qui nous ont précédés dans cette carrière, et se sont abandonnés sans guide et sans lumière à de faux indices et à des témoignages ambigus. Les résultats que nous avons obtenus diffèrent considérablement de ceux qui ont été jusqu'ici tenus pour bons, quoique démentis par toutes les lois de la probalilité, et qui ont été adoptés, sans plus d'examen, par la classe nombreuse des historiens, des interprètes, commentateurs et annotateurs dont les travaux et les connaissances ont, sur tant d'autres points, rendu aux lettres de si importans services. On verra que, sans nous écarter une seule fois de notre méthode, et en préférant constamment, entre plusieurs faits douteux et mal prouvés, celui qui s'accorde le mieux avec les règles de la vraisemblance, nous sommes néanmoins parvenus à concilier entre eux des textes regardés jusqu'ici comme contradictoires, à expliquer des passages réputés inintelligibles, et enfin à établir une parfaite harmonie entre les témoignages écrits et les monumens réels.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE DE LA MONNAIE DES PEUPLES ANTÉRIEURS AUX ROMAINS.

CHAPITRE PREMIER.

De l'antiquité de la monnaie.

S'IL était question de rechercher comment l'homme, de l'état de faiblesse et de dénuement dans lequel son espèce semble avoir été jetée sur la terre, a pu, par le seul développement de ses moyens naturels, parvenir insensiblement à se former en sociétés politiques, devenues de plus en plus industrieuses et opulentes; comment une simple combinaison du hasard lui a fait découvrir le feu, l'agent le plus puissant de son industrie; comment il a su conserver cet élément et se l'approprier en l'alimentant de matières com-

bustibles; comment une autre chance non moins facile à imaginer lui a fait reconnaître que la plupart des terres contenaient une substance particulière que l'intensité de la chaleur mettait en état de liquéfaction, qui, bientôt refroidie, acquérait une extrême dureté ; qui, de nouveau soumise à l'action du feu, se ramollissait et pouvait prendre toutes les formes, s'alonger en barres et en filets, ou s'amincir en lames ; qui, frottée sur certaines pierres, pouvait s'user et s'affiler au point de devenir tranchante et de couper les corps les plus durs ; comment de-là il est venu à découvrir et à exploiter les mines d'or et d'argent, affiner ces métaux et les convertir en monnaies, il ne serait pas difficile, avec le secours du raisonnement et de l'analogie, de tracer la série de ces faits successifs et d'indiquer l'ordre dans lequel ils ont été naturellement engendrés les uns des autres; mais le résultat d'une telle recherche n'offrira jamais qu'une théorie purement spéculative et une suite de conjectures plus ou moins probables, auxquelles l'autorité de l'histoire ne saurait prêter le moindre appui; car il est évident que les sociétés humaines, avant d'avoir parcouru

tous les degrés de la civilisation, n'ont pas pu acquérir les moyens de laisser à la postérité des matériaux propres à établir leur histoire.

Ce travail entièrement imaginaire et hypothétique est étranger à l'entreprise que nous nous proposons. Il nous suffira de dire qu'en remontant à l'époque la plus reculée sur laquelle les monumens de l'histoire nous fournissent quelque lumière, il existait déjà sur la terre de vastes et puissans Empires, où les hommes réunis sous d'antiques institutions politiques et religieuses, classés et divisés d'après une distribution artificielle de pouvoir et de richesse, concouraient, chacun dans la condition qui lui était assignée, au maintien de l'harmonie sociale et à l'accroissement de la fortune publique. Tous les arts utiles y étaient depuis long-temps en pratique ; la culture variée des terres, l'éducation des bestiaux, la filature et le tissage de la laine et du lin, la préparation des cuirs, l'emploi de toutes les espèces de métaux en armes, instrumens et ustensiles de ménage, en ornemens, en dorures et en incrustations, l'architecture la plus somptueuse, la sculpture du marbre et du granit, enfin des con-

naissances chimiques tellement avancées, qu'après plus de 40 siècles, les couleurs que les artistes ont fixées sur leurs admirables reliefs éblouissent encore nos yeux par leur richesse et par leur éclat. Mettre en doute si, dans un tel état de civilisation, ces peuples avaient l'usage de la monnaie, serait la même chose que de demander s'ils étaient réduits à errer dans les forêts pour s'y repaître d'herbes et de fruits naturels comme les hordes les plus grossières de l'Amérique.

On a objecté qu'il ne nous est parvenu aucune monnaie de l'ancienne Égypte et des nations comtemporaines; mais cet argument du genre négatif ne mérite assurément aucune considération. Des pièces de monnaie sont des ouvrages si légers et si mobiles, que si quelque circonstance extraordinaire ne tend pas à leur conservation, il n'est pas naturel qu'elles durent plus long-temps que ne le comporte la fonction qu'elles sont destinées à remplir. Dès qu'elles sont usées et effacées par le service, celui qui les possède ne peut en tirer aucune utilité qu'en les faisant fondre. Il ne fallait pas moins que l'administration avide et tyrannique des gouverneurs des provinces romaines, pour forcer les particuliers

particuliers à enfouir les trésors qu'ils avaient accumulés en espèces tant nationales qu'étrangères, et pour nous procurer ces immenses collections qui garnissent aujourd'hui nos cabinets. Nous avons peine, au contraire, à retrouver un seul exemplaire de la monnaie de quelques-uns de nos rois, quoique nous ne puissions douter que ces mêmes princes en ont fait fabriquer en grand nombre.

Ce qu'il est impossible de contester, c'est que les échanges furent chez ces peuples dans une activité proportionnée à cette masse immense de travail et d'industrie dont les produits nous frappent encore d'admiration, et qu'une telle activité ne put être entretenue que par l'intervention d'une monnaie; et comme leurs monumens nous démontrent qu'ils connaissaient parfaitement l'art de travailler les métaux précieux et de leur imprimer toutes sortes de formes, il en résulte que le premier emploi qu'ils ont fait de cette connaissance, a dû être de se fabriquer avec ces métaux un instrument spécial d'échanges et une mesure commune des valeurs. Une circulation aussi vaste et aussi riche que celle dont leurs ouvrages nous attestent

l'existence, suppose nécessairement la présence du seul agent capable de la mettre en mouvement.

Au reste, c'est un fait dont les livres historiques déposent d'une manière incontestable, que dès l'époque la plus lointaine où puisse atteindre ce genre de témoignages, les monnaies d'or et d'argent circulaient dans l'ancienne Égypte.

Joseph est vendu par ses frères à des marchands Ismaëlites qui se rendaient en Égypte pour leur commerce, et qui, sans doute, y portaient ces bitumes et ces aromates dont il se faisait en ce royaume une si forte consommation pour l'ensevelissement et la conservation des morts. Ce marché fut conclu au milieu du désert, moyennant une somme de 20 pièces d'argent. *Vendiderunt eum Ismaëlitis viginti argenteos.* (*Genes. cap.* 37, *v.* 18.) La version des Septante porte 20 pièces d'or; saint Ambroise et saint Augustin observent qu'on trouve dans plusieurs exemplaires des variantes sur ce prix; les uns portant 25, d'autres 30 pièces; les uns parlant de monnaies d'argent, et les autres de monnaies d'or. Ces variantes prouvent qu'à l'époque où se reporte l'histoire, les

monnaies des deux métaux avaient cours en ce pays, ou du moins que c'était déjà une opinion anciennement établie quand ces premières copies ont été faites.

Joseph, premier ministre de Pharaon, vend pour de l'argent le blé qu'il avait emmagasiné, et qu'on venait chercher de tous les pays voisins, puisque la disette était générale, et ce ne fut que lorsque les acheteurs n'eurent plus d'argent à donner, qu'il consentit à prendre du bétail en paiement. (*Genes. cap.* 47.)

Jacob envoie, à deux fois différentes, ses enfans en Égypte pour y acheter du blé, et, à chaque fois, il leur remet l'argent nécessaire pour payer ce blé. A leur retour, aussitôt qu'il s'aperçoit que cet argent s'est retrouvé dans leurs sacs, il leur ordonne de le reporter. Les enfans de Jacob, revenus en Égypte, disent au préposé du ministre : « Nous vous rapportons l'argent que nous » vous avions donné en achetant votre blé, » et qu'on a ensuite, à notre insu, glissé » dans nos sacs. Le voici dans la même » somme. » *Eodem pondere*... (*Genes. cap.* 43. *v.* 21.) En fait de monnaie, même quantité, même valeur s'exprime par même poids

ou même somme, ce qui est la même chose, le mot *somme* signifiant originairement poids, fardeau, ainsi que le démontre l'expression encore reçue de *bête de somme*. De ces mots : *eodem pondere*, il ne faut donc pas conclure que la monnaie ne se recevait alors qu'au poids, pas plus qu'on ne doit inférer de l'usage où nous sommes de dire : payer une *somme* d'argent, que nous nous servons habituellement de balance dans nos paiemens. Le texte latin que nous venons de citer porte : *pecunia*, et, *pecunia ligata*, de l'argent dans une bourse, lié ou empaqueté, car on ne met pas des pièces de monnaie dans un sac de blé, sans les renfermer dans un morceau d'étoffe ou de linge lié ou noué en forme de bourse, surtout des pièces d'argent aussi petites que celles dont les Anciens faisaient communément leur monnaie.

L'usage de la monnaie parmi les Assyriens, Chaldéens ou Babyloniens, est constaté par des autorités non moins précises. Ephron demande à Abraham pour le prix du champ que celui-ci voulait acheter, afin d'y établir la sépulture de Sara, une somme de 400 sicles d'argent. *Terra quam*

postulas quadraginta siclis argenti valet; istud est pretium inter me et te. Cela dit, Abraham paie aussitôt la somme demandée. *Quod cùm audiisset Abraham, appendit pecuniam quam Ephron postulabat.* (*Gen. cap.* 23. *v.* 15 et 16.) Le mot *appendit* est la traduction du mot hébreu, qui signifie indistinctement payer et peser, parce que, dans tous les pays, on a dû commencer par prendre la monnaie au poids, avant qu'elle fût composée de pièces dont le poids était garanti par une empreinte légale. En latin *pendere*, qui, au propre, veut dire peser, est employé par les meilleurs écrivains dans le sens de payer. Cicéron a dit : *pendere pœnas temeritatis*, « payer la peine de sa témérité. » Dans notre langue, les mots dépenser, compenser, impenses, pension, etc., sont formés de *pensare*, peser, quoique, selon toute apparence, l'usage de prendre la monnaie au poids et non au compte, n'ait jamais eu lieu chez nous depuis l'établissement des Francs dans les Gaules, temps où la langue que nous parlons n'était pas encore formée. Le même mot *appendere* est employé au livre d'Esdras (*chap.* 8, *v.* 25 et 26) de manière à ne laisser aucune équivoque : *Appendique eis...*

Appendi in manibus eorum. Si les 400 sicles payés par Abraham eussent dû être pesés, cette vérification se fût faite non pas par Abraham seul, mais aussi par son vendeur, en présence de la tribu de Heth, et l'historien de la Genèse, qui n'omet jamais de détailler toutes les circonstances du fait qu'il raconte, n'aurait pas négligé de marquer celle-ci et d'observer que le poids fut trouvé juste. Enfin, tous les doutes sont levés par les mots qui suivent : *Probatae monetae publicae*. Il est vrai que la plupart des commentateurs, prévenus de l'idée qu'au temps d'Abraham, la civilisation n'était pas encore parvenue au-delà de ce qu'on nomme l'âge pastoral, ont pensé que le mot *pecunia* ne pouvait ici s'entendre d'une monnaie frappée à un coin public et légal, mais seulement d'un argent de bon aloi, généralement reçu dans le commerce. Dom Calmet dit en cet endroit de son commentaire : « Nous ne » croyons pas qu'alors il y eût de l'argent » monnayé et frappé au coin dans aucun en- » droit du monde. » Mais sur quoi fonde-t-il cette croyance? Le pays de Canaan était situé entre deux grands et puissans Empires parvenus au plus haut degré possible de richesse

et d'industrie, où le luxe étalait toutes ses pompes, et où le travail des hommes exécutait des prodiges que nous ne pouvons contempler aujourd'hui sans être stupéfaits d'admiration. Abraham, qui venait de la Chaldée, avait apporté avec lui la monnaie du pays, et il est vraisemblable que les monnaies égyptiennes et assyriennes avaient cours dans la terre de Canaan, comme il arrive dans tout pays qui n'est pas assez riche ou assez étendu pour avoir sa monnaie propre. Nous avons vu de nos jours à Amsterdam, à Hambourg, dans plusieurs cantons suisses et autres États indépendans, la circulation entièrement servie par des monnaies étrangères, venues des pays voisins, qui avaient un cours aussi légal que si elles eussent été frappées au coin du Gouvernement lui-même.

Les mœurs décrites dans le livre de la Genèse, loin de convenir à ce qu'on nomme proprement un peuple pasteur, portent, au contraire, les traits les plus marqués d'une organisation sociale. Dans les climats de l'Orient, l'habitation sous des tentes n'est point un caractère particulier à la vie nomade. Des peuples qui cultivent la terre, qui se nourrissent de blé et qui s'en pro-

curent par le commerce étranger, quand leur provision est en défaut; des peuples chez lesquels les propriétés territoriales se transmettent par héritage et par vente, où les serviteurs louent leur travail pour un temps et un salaire convenu, de tels peuples ont tous les caractères qui constituent une civilisation assez avancée pour qu'on en puisse inférer l'existence de la monnaie, quand même la preuve de cette institution parmi eux ne résulterait pas des témoignages positifs que nous avons cités.

Enfin, les monumens réels eux-mêmes viennent encore à l'appui de notre assertion.

Les bas-reliefs récemment découverts sous les ruines de Thèbes n'ont pas moins de 4400 ans d'antiquité parfaitement démontrée, et dans la description qu'un savant anglais nous a donnée de ces tableaux, il s'en trouve un qui représente le pillage d'une ville prise d'assaut; voici ce qu'on y a remarqué : « Les vainqueurs se jettent avec » avidité sur des sacs de monnaie. » *The insatiable myrmidons lay their hands on the money bags.* (*Hamilton's Ægyptiaca*, p. 135.)

CHAPITRE II.

Des valeurs relatives de l'or et de l'argent dans les temps anciens.

Dans ces temps si reculés, qui sont pour nous les commencemens de l'histoire, la première découverte des mines d'or et d'argent était déjà un événement de la plus haute antiquité. La mythologie des Grecs, copiée sur des fables bien plus anciennes, offre l'image d'un vieillard désigné sous le nom de *Saturne* ou du *Temps*, qui avait accumulé d'énormes monceaux d'or et d'argent; et si l'on doit considérer la mythologie des peuples comme le produit d'une tradition transmise d'âge en âge, sur des faits antérieurs à toute époque historique, on en conclura que l'art d'extraire et de façonner les métaux précieux a été pratiqué longtemps avant qu'on se fût occupé du soin de

constater, par des monumens ou par des signes écrits, les faits contemporains les plus remarquables, pour en conserver la mémoire à la postérité.

Le rapport de valeur entre les deux métaux avait dû s'établir dans l'opinion des hommes, à la suite de la découverte des mines de l'un et de l'autre, non pas par le résultat d'un calcul savant et médité, mais par l'effet spontané et bien plus infaillible de l'action des intérêts commerciaux, action qui d'elle-même, comme nous l'avons déjà observé, détermine de la manière la plus sûre et la plus précise, la valeur de tous les objets commerçables.

Il est à remarquer que, si l'on consulte l'histoire, on verra que l'or et l'argent ont été partout recherchés avec un égal empressement, et qu'eu égard à leurs valeurs respectives, on ne peut pas dire que l'un de ces métaux ait jamais obtenu sur l'autre une préférence décidée. Tous les peuples qui ont pu se procurer l'or et l'argent ont consenti à donner de l'un et de l'autre de ces métaux le prix qui leur a été assigné par la nature. On ne voit pas que, chez aucune nation, l'argent ait été dédaigné, ou que l'or ait été trouvé

à un trop haut prix ; en un mot, ces deux métaux ont toujours été également en demande. Tacite dit que les Germains aimaient à être payés en monnaie d'argent plutôt qu'en monnaie d'or, mais il en donne aussitôt une raison satisfaisante. C'est, dit-il, parce qu'ils n'ont guère que de petits achats à faire, et que la monnaie d'argent se trouve mieux proportionnée à leurs besoins usuels. Pline, après avoir montré par maint exemple combien l'or était en honneur chez les Romains des premiers siècles de la république, et comment ce métal y était employé de préférence à former les décorations attribuées aux familles patriciennes, ainsi que les anneaux réservés aux chevaliers, s'étonne ensuite de ce que, dans les traités que Rome a faits avec des ennemis vaincus, elle ait toujours exigé les contributions en argent et jamais en or. (*Plin. Hist. natur., liv.* 33, *chap.* 3.) Toutefois, nous voyons que ce métal fut extrêmement abondant chez les Romains dans les temps où ils étalèrent le plus de magnificence. Lorsque la république de Sparte, et à son exemple celle de Rome, après l'abolition du gouvernement monarchique, et par des considérations puisées

dans le principe même de cette révolution, jugèrent à propos de proscrire l'usage des métaux précieux, l'or et l'argent furent compris avec une égale rigueur dans cette proscription. Enfin, on ne découvre aucune époque où, toute proportion gardée, l'or ou l'argent aient été préférés l'un à l'autre.

Cependant, en supposant entre les deux métaux cette parfaite et constante égalité dans les demandes faites par les consommateurs, il a dû arriver, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, qu'après une longue suite de siècles, le métal le plus altérable et le moins cher en valeur absolue se sera trouvé un peu moins en proportion avec la quantité des demandes que ne l'aura été l'autre métal; que le premier de ces métaux aura acquis insensiblement sur le second une plus grande rareté relative; qu'il se sera trouvé moins en état de suffire à la totalité des emplois auxquels on était accoutumé à l'appliquer, et qu'enfin on se sera aperçu dans la masse générale de l'approvisionnement annuel en argent, d'un déficit qui ne se sera pas fait sentir sur l'or; que dès-lors une plus grande somme de capital et d'industrie se sera naturellement tournée de préférence vers les

mines d'argent; que les travaux de cette exploitation auront été poussés plus avant; que des filons jusqu'alors négligés auront valu la peine d'être mis en œuvre; en sorte que tout le travail consacré à l'extraction et à la préparation de l'argent, aura été plus pénible et plus dispendieux qu'il ne l'était auparavant, ce qui aura créé, en faveur de l'argent, un surcroît de valeur dont l'effet nécessaire aura été de déranger la proportion et d'abaisser l'or relativement à l'argent. Aussi, par un effet semblable, paraît-il que dans les derniers siècles qui ont précédé la découverte de l'Amérique, l'argent avait gagné près d'un cinquième dans sa valeur comparée à celle de l'or.

Nous rappelons ici ce principe que nous avons établi dans la première partie de cet ouvrage, parce qu'il nous fournit une conséquence applicable aux temps vers lesquels se reporte notre observation. En remontant à des époques plus reculées, nous sommes certains que la proportion de l'or à l'argent n'a pu y être plus forte que nous ne la trouvons dans un temps postérieur, la nature de cette proportion étant de s'affaiblir par l'action du temps, et non de croître. Il est

possible que, dans un âge qui nous est inconnu, l'or ait valu 18 ou 20 fois l'argent; mais nous pouvons affirmer que dans ces siècles où l'histoire ne nous offre aucun moyen de pénétrer, l'opération du temps, quelque longue qu'on la suppose, n'a jamais amené d'affaiblissement dans la valeur relative du métal le plus altérable et le plus généralement consommé. En partant de ce principe dont nous avons cherché à démontrer l'évidence, on conclura que si, au règne de Constantin, des témoignages nombreux et authentiques attestent qu'à cette époque l'argent valait encore le 15e de l'or, il est impossible que, dans des époques antérieures, l'argent ait valu davantage, l'effet du temps ne pouvant jamais avoir été de diminuer la valeur de ce métal.

Vainement objecterait-on la possibilité qu'il se fût trouvé, à une époque ancienne, une mine d'or particulière en quelque lieu du monde où l'or aurait été plus abondant et d'une exploitation plus facile. Un tel événement, s'il avait eu lieu, n'aurait pu influer sur le prix général, à moins que cette prétendue mine n'eût été d'un produit assez considérable pour répondre à l'universalité des de-

mandes. Autrement le possesseur d'une mine plus riche et plus fertile que les autres ne manque pas de se réserver tout le profit de la découverte, et il règle sur le prix commun celui de la production dont il dispose.

Il est prouvé qu'au IVe siècle de notre ère, l'or avait maintenu sa supériorité sur l'argent dans le rapport de 15 à 1; jusqu'à cette époque, l'effet du temps, nécessairement favorable à l'argent, n'avait cependant pu parvenir à faire descendre au-dessous de ce rapport la supériorité du premier des métaux précieux; aucune raison ne peut nous porter à croire qu'elle soit tombée plus bas dans les temps sur lesquels il n'existe pas de témoignages aussi précis. Toutefois nous pouvons, sur ce même fait, interroger l'histoire qui nous ouvre ses archives à une date antérieure de huit siècles au règne de Constantin.

Le plus ancien témoignage que l'on puisse recueillir sur l'objet important qui nous occupe, est celui du père de l'histoire, et ce témoignage est d'autant plus précieux, que l'historien énonce formellement la proportion de valeur entre les deux métaux, pour en faire la base de son calcul.

Hérodote, en donnant le détail des diffé-

rens tributs annuels qui étaient payés au roi de Perse, par chacune des satrapies entre lesquelles cet Empire était divisé, dit que la contribution exigée, chaque année, de la satrapie des Indiens, consistait dans une quantité de paillettes d'or, c'est-à-dire, de ces petits fragmens qu'on recueille de certaines rivières, et quelquefois dans les sables aurifères particuliers à quelques contrées. Le mot employé par l'auteur pour désigner ces paillettes, est *psêgma*, mot que les lexicographes ont rendu en latin par *ramentum; quod radendo, distringendo et detergendo, detractum; parva particula, corpus minutissimum*. (*Constantini Lexicon; Hederici id.*) En français : râclure, limaille (*Dictionnaire de Planche*). Larcher, traducteur d'Hérodote, a toujours rendu ce mot par celui de paillettes. Ce qui ne peut laisser aucun doute sur le sens que l'historien grec a voulu donner à ce mot, c'est qu'il s'en est servi en deux autres endroits de son histoire (*liv.* 1, §. 93, et *liv.* 5, §. 101), pour désigner les paillettes que les eaux du Pactole détachent du mont Tmolus et qu'elles entraînent dans leurs sables. Il dit (*liv.* 3, §. 97) que les Éthiopiens portaient tous les trois

trois ans au roi de Perse, par forme de tribut, deux chenices d'or non purifié (*apuron*), c'est-à-dire, d'un or qui n'a point été soumis à l'action du feu. La chenice étant une mesure pour les grains, il est à croire que cet or était en poudre ou en paillettes.

Les Anciens, qui ne connaissaient pas le procédé du départ, soumettaient l'or à une chaleur assez forte pour volatiliser l'alliage, en sorte que si c'était de l'or tenant argent, ce dernier métal se trouvait perdu. Hérodote nous apprend que, pour fabriquer ses monnaies de l'or le plus pur, Darius fit de grands sacrifices. On évaluait la matière d'or soumise à cet affinage par la quantité qu'elle avait perdue dans l'opération. L'argent qui se fabriquait à Athènes, et qu'on nommait argent *euboïque*, étant regardé comme le plus fin qu'il fût possible d'obtenir, était la mesure sur laquelle s'estimait l'or plus ou moins pur qu'on soumettait à l'action du feu. Si cet or, dans l'opération, perdait un 15e de son poids, un tel or non raffiné était évalué 14 fois son poids en argent; et s'il perdait deux 15es, il n'était plus compté que pour 13 fois l'argent. C'est ce que nous appellerions de

l'or à 21 karats ou à peu près. Hérodote, voulant donc évaluer en argent attique l'or de paillettes que les Indiens donnaient en tribut au roi de Perse, dit qu'il faut le multiplier par 13 fois son poids. Cette évaluation est absolument conforme au prix que doit avoir l'or de paillettes, quand la proportion de l'or à l'argent, à égal degré de finesse, se trouve dans le rapport de 15 à 1.

Si on veut avoir une idée exacte du titre ordinaire de ces paillettes ou poudre d'or qu'on recueille soit dans le sable des rivières, soit dans les sables aurifères du sol de certaines contrées, lorsque cet or est dépouillé de tout mélange des substances hétérogènes, on peut, sur ce point, consulter deux Mémoires qui se trouvent insérés au *Dictionnaire de Chimie et de Métallurgie* de l'*Encyclopédie méthodique*, au mot ORPAILLEURS. Ces deux Mémoires, dont l'un est de M. de Réaumur, et l'autre de M. Bossi, de Milan, traitent de l'origine des sables aurifères et des divers procédés pratiqués par les ouvriers employés à en retirer les paillettes ou poudre d'or. Suivant M. de Réaumur, qui déclare en avoir fait l'essai, l'or qu'on retire de certaines rivières de France est tou-

jours plus ou moins allié de cuivre ou d'argent. Celui que fournit la rivière de Cèze est au titre de 18 karats 8 grains; celui qui provient du Rhône est à 20 karats; celui qu'on retire du Rhin est à 21 karats et demi, et celui de l'Arriége, le plus pur de ceux dont l'auteur a fait l'essai, est à 22 karats et un quart. Si on prend le terme moyen de ces quatre essais différens, on a 21 karats. Avec la proportion 15e entre l'argent et l'or, à parité de titre, l'or de 21 karats serait à l'argent fin comme 13 $\frac{1}{2}$ est à 1.

Suivant M. Bossi, les Bohémiens (*Zingari*), espèce de tribu qu'on croit originaire de l'Inde, sont les seuls qui s'adonnent au travail de recueillir l'or des sables aurifères qu'on trouve à une certaine profondeur du sol dans le Bannat de Hongrie, parce qu'ils apportent à cette opération une dextérité et une patience qui leur sont particulières et qui écartent toute concurrence. Ils sont tenus de porter tout le produit de leur récolte à la monnaie de Kremnitz, où cet or est soigneusement examiné et vérifié. S'il n'est pas bien purgé de substances étrangères, c'est-à-dire, des parties terreuses et quartzeuses dont il est souvent enveloppé, on le traite par le procédé de l'amalgamation;

puis, cette épuration faite, on paie l'or qui en résulte, sur le pied à peu près de 20 karats de fin, ce qui établit avec l'argent fin le rapport de 12 à 1. M. Bossi pense que les sables de l'intérieur de l'Afrique, dont les naturels du pays retirent la poudre d'or, sont de la même nature que le sable aurifère du Bannat de Hongrie.

Hérodote n'ignorait pas que l'or payé par les Indiens était bien loin du degré de finesse réglé pour la monnaie, puisqu'il fait mention des grands frais auxquels se soumettait le roi de Perse, pour donner à l'or de ses monnaies le plus de pureté possible; ainsi il est évident que, dans son calcul, il a voulu tenir compte de l'infériorité du titre de l'or de tribut. L'évaluation faite par cet auteur suppose donc nécessairement une proportion de 15 à 1 entre les deux métaux, quand ils sont l'un et l'autre portés au même titre de fin.

Ce passage d'Hérodote est le seul texte, parmi les écrits des Anciens, dont on puisse tirer une information directe et précise sur la proportion de valeur entre l'or et l'argent. Ce qu'on lit dans le dialogue attribué à Platon, et intitulé *Hipparque*, ne peut affai-

blir cette première autorité. Ce dialogue est une discussion de sophistes, dans laquelle l'or et l'argent se trouvent simplement cités comme exemple, pour prouver que la valeur des choses n'est pas en raison de leur volume. Ainsi la précision du calcul était absolument indifférente à l'interlocuteur pour appuyer son argument. Il est d'ailleurs vraisemblable qu'en mettant entre l'or et l'argent le rapport de 12 à 1, le philosophe a pris pour base le prix courant qu'avait la matière d'or dans le marché d'Athènes; et comme l'or parfaitement affiné n'était pas celui qui circulait comme marchandise, le prix du lingot, dans le commerce, pouvait fort bien être estimé 12 fois son poids en monnaie attique, ce qui suppose ce lingot au titre de 20 karats, comme l'est, suivant M. Bossi, l'or du Bannat de Hongrie, quand il est parfaitement purgé de tout mélange de substances minérales. Peut-être aussi, comme les Athéniens, à ce qu'il semble, ne fabriquaient pas de monnaie d'or, et que celle qui circulait chez eux était de fabrique étrangère, l'incertitude sur le titre de ces pièces importées du dehors avait-elle fait établir un cours de change, sur le pied de 12 à 1, avec la

monnaie nationale d'argent, dont le titre était porté au plus haut degré de fin. Nous voyons dans Démosthènes que le statère de Cyzique n'était reçu au Bosphore que pour 14 fois son poids en argent attique. (*Demosth. in Phormionem.*) C'est ainsi qu'à la Chine, où il n'y a pas de monnaie d'or, et où le titre du métal n'est garanti par aucune forme légale, l'infidélité des marchands qui l'allient autant qu'il leur est possible de le faire, sans lui ôter tout son éclat, a établi un cours de 10 à 1 entre le lingot d'or et la piastre, dont le titre est connu et parfaitement assuré. Dans le fait, l'infériorité de titre n'est qu'une infériorité de poids, et il n'y a de différence que dans le mode de s'exprimer. Dire qu'une once d'or est à 16 karats, c'est dire qu'il y a deux tiers d'once d'or; ainsi, si le rapport d'une once d'or à une once d'argent est comme 15 à 1, il s'ensuit que le rapport des deux tiers de l'once d'or à cette même once d'argent sera comme 10 à 1. Le texte de Platon ne prouve donc absolument rien sur la valeur réelle et intrinsèque de l'or, la seule dont nous ayons à nous occuper.

Quant au passage de Ménandre, rapporté par Jules Pollux, qui fait mention d'un rap-

port de 10 à 1 entre l'or et l'argent, le sens en est facile à expliquer, et le même rapport se trouve énoncé dans beaucoup d'autres écrivains. Nous verrons, en parlant du numéraire des Grecs, que les peuples anciens eurent presque toujours le soin d'établir un rapport décimal dans la taille de leurs monnaies d'argent relativement à leurs monnaies d'or, afin de rendre, par ce moyen, les comptes plus faciles et les paiemens plus commodes; mais que le poids des espèces de chacun des métaux était combiné de manière à produire ce rapport purement numéraire, sans rien déranger dans le rapport de valeur. C'est ce que nous aurons occasion de prouver lorsque nous traiterons de la division des monnaies et de la relation entre le numéraire en or et celui en argent. Comme ce rapport décimal entre les espèces de métal différent était d'un usage universel et journalier, qu'il était connu et pratiqué par toutes les classes de citoyens, c'était celui qui frappait le plus les esprits, et il était devenu une notion populaire. Il est donc tout simple de le trouver fréquemment énoncé dans le langage familier et dans les ouvrages des poëtes comiques. Mais, au contraire, le rapport de

valeur entre les deux métaux était le résultat d'un calcul, une connaissance acquise par l'étude ou par l'expérience, enfin une notion du genre spéculatif qui n'était utile qu'à un petit nombre de personnes. Elle ne pouvait pas être généralement répandue, et il n'est pas étonnant qu'il n'en soit presque jamais fait mention dans les écrits des Anciens. Nous aurons à remarquer que ce rapport décimal entre les espèces d'argent et celles d'or a été la source d'erreurs graves parmi les Modernes, et que souvent ceux-ci ont confondu une proportion arbitraire et purement conventionnelle avec une proportion de valeur qui ne peut jamais être que le résultat d'une loi de la nature.

CHAPITRE III.

Poids et divisions des monnaies égyptiennes et assyriennes.

Les poids et mesures sont, chez les nations, une de ces institutions qui acquièrent une sorte de caractère d'immutabilité, parce qu'elles se lient aux besoins et aux intérêts de la multitude par des racines si profondes et si multipliées, qu'elles deviennent une espèce de langage populaire. Personne n'ayant intérêt à les changer et à vaincre la résistance opiniâtre qu'opposerait à une telle tentative la force des habitudes, de tels usages doivent survivre à toutes les révolutions politiques, et ils ne peuvent être atteints par les progrès ultérieurs de la civilisation, pour lesquels ils ne sont point un obstacle.

Nous avons établi, dans la première partie de cet ouvrage, que la pièce de monnaie qui n'est autre chose qu'un poids de métal, dé-

terminé et convenu, a dû naturellement être réglée, dans son origine, sur le plus petit des poids usités dans le commerce, afin qu'elle pût se proportionner avec tous les échanges, et parce que la matière dont elle était composée avait plus de valeur spécifique que les autres denrées et marchandises avec lesquelles cette pièce avait communément à se mesurer.

Le talent égyptien ou babylonien, qui était à la fois un poids et une somme numéraire, se composait de 12 mille drachmes, selon que l'attestent Varron, Festus et plusieurs anciens grammairiens. D'après ce qu'on trouve aux versets 25 et 26 du chapitre 38 de l'Exode, et suivant ce que disent saint Épiphane, Hésychius et le manuscrit grec du Vatican, ce talent était égal à 3000 sicles ou 3000 statères, puisque chacune de ces monnaies était, comme nous le verrons, de 4 drachmes égyptiennes.

Nous apprenons par les témoignages réunis d'Hérodote, de Plaute, de Polybe, de Tite-Live, de Varron et de Pline, témoignages que nous aurons occasion de rapporter dans la suite, que ce talent valait 80 mines, c'est-à-dire, qu'il était d'un tiers plus fort que le

talent attique numéraire, qui ne contenait que 60 mines; en sorte que le talent attique numéraire, dont nous établirons clairement la valeur, ne formait que les trois quarts du talent égyptien ou babylonien.

Hérodote nous a donné le détail de tous les tributs que le roi de Perse retirait en argent des vingt satrapies qui relevaient de ce puissant Empire. Toutes ces sommes, dit-il, se comptaient au talent babylonien, et, en les évaluant en talens euboïques ou attiques, il les porte à 9880 talens. Il est vrai qu'il se rencontre dans l'addition faite par cet historien un déficit de 190 talens qu'il est impossible d'expliquer autrement que par une erreur de calcul; car le relevé des sommes partielles nous donne 7600 talens babyloniens, et non pas 7410, comme son résultat total nous l'indique. Mais cette erreur, qui n'est guère qu'un 40e de la somme totale, ne peut affaiblir la conséquence que nous tirons de son évaluation. Peut-être cette erreur provient-elle de ce que le signe 200 a été pris, en additionnant, pour le signe 10; et comme il y a contradiction dans les chiffres, il serait inutile d'y chercher quelque autre cause. Quoi qu'il en soit, 7410 talens babyloniens, qui

est le total sur lequel il paraît que l'auteur a opéré, étant, par l'addition d'un tiers de la somme, convertis en talens attiques, donnent en effet 9880. A cette somme, l'auteur ajoute les 360 talens d'or fournis en or de paillettes par la 20e satrapie, qui était celle des Indiens, et qu'il n'évalue point en poids babylonien; parce que, selon toute apparence, ces paillettes étaient livrées à la mesure et non au poids. Il multiplie cet or à 13 fois son poids pour le réduire à la valeur de l'argent euboïque, et il trouve 4680 talens, lesquels étant ajoutés aux 9880 autres, forment le total général de 14,560, qui est celui qu'établit l'auteur.

Plaute, dans la comédie intitulée *Mostellaria*, dit que 160 mines sont la même chose que deux grands talens. Le talent asiatique s'appelait à Rome le grand talent, pour le distinguer du talent attique ou euboïque.

Dans le traité conclu entre les Romains et le roi de Syrie, Antiochus, le tribut imposé à ce roi est stipulé en talens syriaques, qui étaient la même chose que le talent égyptien ou babylonien; et il est exprimé dans ce traité, textuellement rapporté par Polybe et par Tite-Live, que chaque talent devra peser 80 mines romaines.

Enfin Varron, et Pline qui s'appuie de son témoignage, disent que le talent égyptien vaut 80 mines.

Nous connaissons parfaitement la valeur du talent attique numéraire, composé de 6000 drachmes, dont chacune était du poids d'un scrupule et demi. Ainsi, puisque les 12,000 drachmes dont se composait le talent égyptien ou babylonien étaient égales à 8000 drachmes attiques, il en résulte que la drachme égyptienne ou babylonienne était les deux tiers de la drachme attique.

Cette drachme, 12,000ᵉ partie du talent, était donc du poids de 21 de nos grains. Ce fut le *gramma* des Grecs, le scrupule des Romains, le *kerma* des Arabes; ce fut l'élément primitif dont se composèrent toutes les monnaies connues dans le monde, depuis la plus ancienne époque où puisse remonter l'histoire. Ce poids, qu'on peut regarder comme l'unité monétaire de tous les peuples de l'antiquité, était de la pesanteur de la semence du *lotus* égyptien, ainsi que de la féve grecque et de la moitié de la féve égyptienne (*Métrologie de Paucton*, pag. 296); enfin, il représentait le poids de 25 grains de blé. Cette drachme se subdivisait en 5 *gérahs*

ou oboles égyptiennes, égales ensemble à 4 oboles attiques, numéraires.

Le nom égyptien de cette valeur pécuniaire des premiers âges connus, à laquelle se rattache toute l'histoire de la monnaie, n'étant point parvenu jusqu'à nous, nous avons été forcés de la désigner par le mot grec de *drachme;* mais ce mot de drachme a été appliqué par les écrivains grecs à tant de valeurs différentes, que nous ne pourrions continuer à nous en servir, sans nous exposer à donner matière à de fréquentes méprises. La drachme attique était autre chose que la drachme asiatique ou macédonienne; la drachme attique *numéraire* était différente de la drachme attique *poids;* enfin, dans l'usage familier, le mot *drachme* désignait la pièce d'argent courante, quel qu'en fût le poids, comme, chez les Romains, le mot *denier* signifiait également le denier de compte de 4 sesterces et le denier courant *réel*, valant plusieurs deniers de compte, et même généralement toute pièce de monnaie, soit d'or, soit d'argent, soit de cuivre; comme aussi, chez nous, le mot *écu* exprime des pièces de 6 et de 3 livres, sans qu'on prenne souvent le soin d'en spécifier le sens par une

épithète, parce que le langage populaire adopte les formes les plus abrégées, qu'en matière de monnaie courante, les mots s'interprètent par l'usage, et que c'est de l'habitude seule que l'expression reçoit sa valeur. Ainsi, pour prévenir désormais toute équivoque sur les poids dont nous aurons à parler dans le cours de cet ouvrage, nous emploierons de préférence le mot de *scrupule*, quoiqu'il appartienne à une langue beaucoup plus moderne, mais parce que, n'ayant jamais été donné à une pièce de monnaie, il a été constamment entendu d'une manière uniforme pour signifier un poids de 21 de nos grains, parfaitement égal à celui de la drachme dont nous venons de parler.

Les Égyptiens semblent avoir réglé toutes leurs institutions sur une division combinée du nombre décimal et du nombre duodécimal, ce qui leur fournissait la méthode la plus facile et la plus commode pour multiplier et pour diviser les quantités. Le talent de 12,000 drachmes paraît avoir été formé sur ce principe ; la drachme se subdivisait en 5 *gérahs* ou oboles, ou bien en 6 *kérations* ou siliques. On peut présumer que la première de ces divisions s'appliquait à l'argent, et la seconde à l'or. Le talent

se divisait en 100 livres ou mines, et chacune de ces mines était composée de dix douzaines de drachmes, chaque douzaine étant spécifiée par un nom que les peuples subséquens ont rendu par le mot *once;* ce qui a été une autre source d'erreurs, parce que cette prétendue once égyptienne a été confondue avec l'once romaine, qui était précisément double de poids, puisque le talent égyptien, qui se divisait en 1000 parties, ou douzaines de drachmes, ne pesait que 500 onces romaines.

A mesure que, par les bienfaits de la civilisation, les peuples sentirent croître parmi eux l'abondance des matières consommables, et que la dépense de chaque individu vint à s'augmenter graduellement, ils reconnurent l'avantage de composer leur monnaie courante de plusieurs unités numéraires, pour la plus grande commodité des échanges, et pour diminuer les dépenses de la fabrication.

La plus ancienne monnaie d'or réelle dont nous ayons connaissance, était du poids de deux drachmes égyptiennes, ou deux scrupules; ce qui répond à 42 de nos grains. Nous verrons que la *brebis d'or* était de ce poids. On trouve parmi les offrandes faites pour

pour la construction du temple de Jérusalem, un compte de dix mille pièces d'or que la Vulgate a traduit par *solidos decem millia.* (*Premier livre des Paralipomènes, chap.* 29, *v.* 7.) Le texte original porte *adarcomonim*, mot qui n'est ni hébreu ni chaldéen. Quelques personnes ont pensé que le rédacteur des Paralipomènes avait emprunté ce mot de la langue des Perses, et qu'il avait voulu désigner le *darique*, qui était, comme nous le verrons, du poids de deux drachmes égyptiennes.

Il est à présumer que les espèces en argent qui avaient cours à la même époque, soit en Égypte, soit en Assyrie, n'étaient pas d'un volume inférieur.

CHAPITRE IV.

Du bœuf *d'argent, de la* brebis *d'or, et d'une monnaie réelle d'or, appelée* talent.

Lorsqu'il a existé dans la circulation plusieurs sortes de pièces de monnaie qu'il était nécessaire de désigner, il est venu naturellement à l'esprit de leur donner le nom de l'empreinte qu'elles portaient. C'est ainsi que, dans des temps moins reculés, les peuples de l'Asie mineure ont eu leur *cistophore*, les Romains leur *bigatus*, leur *quadrigatus* et leur *ratitus*; les Modernes leur *florin* et leur *creutzer*; et qu'enfin nous avons eu nos *aignels*, nos *moutons*, nos *lys*, nos *chaises*, nos *testons*, nos *francs*, nos *écus*, etc. L'allusion entre la pièce de monnaie et le type qui la distingue se présente d'elle-même à la pensée. L'esclave de Gylippe fait connaître aux éphores de Sparte le vol commis par son maître, en

leur disant que sous les toits de sa maison il logeait un grand nombre de *chouettes*. (*Plutarque, Vie de Lysandre.*) Le roi Agésilas disait que 30,000 *archers* l'avaient obligé de quitter l'Asie, voulant par-là désigner les pièces de monnaie, au coin du roi de Perse, qui avaient été distribuées aux orateurs d'Athènes et de Thèbes. (*Id. Dits des Lacédémoniens.*)

Il n'entre point dans notre sujet de rechercher la cause des honneurs singuliers que les anciens Égyptiens rendaient au bœuf, et pourquoi la figure de cet animal se trouve sur presque tous leurs monumens; mais, quelle que soit la cause, le fait n'étant pas douteux, il était tout simple qu'ils eussent une monnaie marquée à cette empreinte. Nous ne pouvons savoir si cette monnaie portait seulement une tête de bœuf ou bien une figure emblématique composée d'espèces diverses, comme toutes les images symboliques qui figurent dans la mythologie égyptienne. Les archéologues ont vainement essayé de trouver l'explication de ce *bœuf à face humaine* qui se montre sur des monnaies de la Lucanie et d'autres pays de l'Italie méridionale, et qui ne peut, à ce qu'il sem-

ble, qu'avoir été copié sur des monnaies plus anciennes, que le commerce de la Phénicie et de l'Afrique aura introduites et accréditées dans cette partie de l'Europe. Cette chimère allégorique, dont la composition est tout-à-fait étrangère à la fable des Grecs, et qui porte tous les caractères de la mysticité reçue chez les Égyptiens, a été la matière de plusieurs dissertations. Eckhel en a traité particulièrement dans son ouvrage intitulé : *Doctrina numorum veterum* (tom. I, pag. 129, *de tauro cum facie humanâ*). Si nous osions hasarder une conjecture sur un objet enveloppé de tant d'obscurité, peut-être serait-on porté à croire qu'un peuple qui avait cultivé avec tant de soin l'étude des sciences physiques et morales, et qui se plaisait à marquer de grandes et importantes vérités par des images sensibles, aura voulu, sous cet emblême, figurer une nation organisée et constituée en un seul corps par l'action de la vie sociale, en désignant par la face humaine la sagesse et la prévoyance du Gouvernement qui dirige l'individu politique, tandis que le reste de cet être allégorique présente le symbole du travail, de la force et de la soumission.

Quoi qu'il en puisse être de la forme du *bœuf-monnaie* et de sa première origine, il est incontestable que cette pièce fut généralement connue dans l'Orient, dans la Grèce et dans l'Italie, c'est-à-dire, dans l'universalité du Monde commerçant de la plus haute antiquité.

Le roi de Gérare ramène Sara à Abraham, et en la remettant entre ses mains, il ajoute à cet acte de générosité un magnifique présent de *brebis*, de *bœufs*, et d'esclaves des deux sexes. *Tulit igitur Abimelech oves et boves, et servos et ancillas, et dedit Abrahae.* (*Genes. cap.* 20, *v.* 14.) Et au même instant il dit à Sara : « Vous voyez que j'ai donné à » votre frère mille pièces d'argent; ce sera » pour vous acheter un voile. » *Sarae autem dixit : ecce mille argenteos dedi fratri tuo, et hoc erit tibi in velamen.* (*Id.*, *id.*, *v.* 16.) Le verset 14 ne parle pas d'autre argent donné à Abraham que les *oves* et *boves*. Les *oves* monnaie d'or sont toujours nommées avant les *boves* monnaie d'argent, et c'est immédiatement après la remise de ces sommes que le Roi annonce à Sara l'emploi qui doit être fait d'une partie de cet argent. Il y eut donc, dans cette entrevue même, de l'argent

livré à Abraham; et si cet argent n'eût pas été exprimé par les mots de *brebis* et de *bœufs*, on le trouverait indiqué sous quelque autre nom dans le verset 14; car l'historien de la Genèse est surtout remarquable par le soin de n'omettre aucun détail dans ses récits. La méprise qui a fait regarder ces *brebis* et ces *bœufs* comme des animaux, choque toutes les vraisemblances. Gérare était une ville commerçante, située sur les bords de la mer Rouge, et le roi Philistin, qui y commandait, pouvait avoir à sa disposition beaucoup d'or, d'argent et de marchandises précieuses, mais il ne pouvait entretenir de nombreux troupeaux; et d'ailleurs, un présent de ce genre eût été fort embarrassant pour Abraham, qui passait comme voyageur dans ce pays des Philistins, divisé en propriétés privées, et couvert d'abondantes moissons.

Lorsqu'Abraham, après avoir fait son établissement, envoie Eliézer demander Rebecca, celui-ci fait l'énumération de ce que possède son maître; il dit que le Séigneur l'a fait puissant et riche; qu'il lui a donné en quantité des *brebis* et des *bœufs*, de l'or et de l'argent, des esclaves des deux sexes, enfin des chameaux et des ânes. (*Genes. chap.* 24,

v. 35.) On voit que, dans ce détail, les bestiaux forment le dernier article.

Le *bœuf-monnaie* fut bientôt répandu dans l'Orient et dans la Grèce. Thésée, à ce que nous dit Plutarque, fit frapper à Athènes une monnaie à cette empreinte. Les Athéniens du premier âge de ce royaume, eurent les *decabuoi*, compte de dix bœufs, et les *hecatombuoi*, compte de cent bœufs, qui était la mine de ce temps-là, valant 75 statères courans, qu'on nommait aussi drachmes. Il paraît que ce peuple, riche en mines d'argent, acquit l'art de perfectionner l'affinage du métal, et que l'argent travaillé à Athènes obtint de bonne heure, dans le commerce, une grande faveur, sous cette empreinte du *bœuf*, à cause de la supériorité du titre auquel fut fabriquée la monnaie qui en porta le nom. De-là vint le mot d'argent *euboïque* ou au *bon bœuf*, sous lequel fut désigné l'argent attique; en sorte que talent *attique* et talent *euboïque* furent deux expressions reçues comme synonymes. Un ancien dicton atteste que le *bœuf* fut longtemps en Grèce la monnaie en usage; on y disait d'un orateur qui s'était fait payer pour garder le silence, qu'il avait *un bœuf sur la langue*.

Dans le sixième livre de l'Iliade, Homère évalue à 100 *bœufs* l'armure de Glaucus, qui, dit-il, était d'or, et à 9 *bœufs*, celle de Diomède, qui était de bronze. Ces armes, que le poëte fait d'or, n'étaient assurément que du fer ou du bronze très-légèrement doré ou enrichi de quelques ornemens d'or plaqué ou incrusté, autrement elles n'auraient pu être d'aucun usage; la proportion de 100 à 9 prouve d'ailleurs que l'or n'était qu'en une très-petite quantité. On voit que la valeur des deux armes échangées est ici évaluée dans la monnaie qui avait cours; car, en supposant même que la coutume d'estimer des meubles en bétail ait jamais pu être admise dans aucune société, à coup sûr, cet usage grossier ne pouvait subsister dans un état de civilisation tel que celui où se place Homère. Des peuples qui ont l'art de fabriquer des armes en métal, de les revêtir d'une dorure, ou de les orner d'incrustations en or, sont déjà bien au-delà de cet âge pastoral, dans lequel on suppose que les hommes ne connaissaient d'autre richesse que les troupeaux, et n'avaient pas d'autre mesure des valeurs.

De l'Orient et de la Grèce, cette monnaie

passa dans l'Europe occidentale, et les peuples de l'Étrurie qui en firent usage, l'introduisirent chez les autres nations de l'Italie. Dès les premiers temps de leur établissement, les Romains eurent une monnaie de ce nom, quoique, selon toutes les apparences, elle ne fut point frappée chez eux. Une loi des rois de Rome fixait les amendes pour vols et pour injures graves à une somme qui ne pouvait excéder 30 *bœufs*, ni être moindre que deux *brebis*. Pour admettre, comme l'ont imaginé quelques Modernes, que la loi a entendu parler de bestiaux, il faudrait supposer : 1° que les voleurs et les délinquans devaient se trouver exclusivement dans la classe des riches laboureurs, propriétaires de troupeaux assez nombreux pour pouvoir aisément, dans l'occasion, en détacher une trentaine de bœufs, sans nuire à la culture de leurs terres; 2° que ces Romains, dont le champ était nécessairement circonscrit, pour chaque propriété privée, dans un très-petit nombre d'arpens, tenaient sur ce champ vingt fois plus d'animaux que n'en exigeait la culture, et même plus qu'il n'en pouvait nourrir; 3° que les pièces de bétail étaient toutes parfaitement égales d'âge, de force et

de taille, sans quoi le condamné eût livré, pour le paiement de l'amende, les plus vieux et les plus maigres de ses bestiaux, puisque la loi ne contient aucune disposition pour prévenir un tel abus; 4° que le receveur du fisc avait à sa portée des étables immenses, un cortége d'esclaves et des magasins de fourrage, afin de pouvoir garder, soigner et entretenir le produit des amendes, produit qu'il n'aurait pas pu convertir en argent, puisque, dans l'hypothèse donnée, il n'y aurait point eu de monnaie métallique. Un peuple pasteur, dont toute la richesse consiste en bestiaux, ne peut être qu'une tribu nomade soumise au pouvoir absolu du chef qui la conduit, et une telle tribu n'a ni lois écrites, ni magistrature civile ou politique, et cet état n'a jamais pu être, à aucune époque, celui des Romains. Il y a, dans l'échelle de la civilisation, des degrés qui sont essentiellement distincts, et des conditions qui s'excluent réciproquement; en sorte qu'il serait absurde de vouloir placer une nation, en même temps, sur deux de ces degrés. Tous les peuples chez lesquels nous voyons ces valeurs désignées sous le nom de *brebis* et de *bœufs*, employées comme

instrument de circulation et comme mesure d'échange, étaient montés à un état de haute civilisation, et jouissaient déjà d'une organisation civile et politique qui les place à une distance infinie de ce qu'on entend par l'âge pastoral; et ils en différaient par leurs mœurs et leurs habitudes, beaucoup plus sans doute que les bourgeois de la cité de Londres ne diffèrent des montagnards les plus agrestes de l'Écosse.

La *brebis* d'or ne paraît pas moins ancienne que le *bœuf* d'argent. Jacob, de retour de la Mésopotamie, vient à Sichem, ville des Sichemites, dans la terre de Canaan, et là il achète des enfans d'Hémor le champ sur lequel il avait établi ses tentes; il paie cent *brebis* pour le prix de cette acquisition. *Emitque partem agri in quâ fixeret tabernacula à filiis Hemor, patris Sichem, centum agnos.* (*Genes. cap.* 33, *v.* 19.) Le mot hébreu *kesitah*, qui est traduit ici par *agnos*, est rendu par *oves* dans le livre de Josué (*chap.* 24, *v.* 32), où le même fait se trouve rappelé. Les os de Joseph, que les enfans d'Israël avaient emporté d'Égypte, furent ensevelis dans le champ que Jacob avait acheté des enfans d'Hémor, fils de Sichem,

moyennant 100 brebis neuves, *centum novellis ovibus*. Au lieu de *neuves*, les traducteurs français ont mis *jeunes*, dans l'idée où ils étaient qu'il ne s'agissait ici que de brebis vivantes. La qualité de neuve donnée à la monnaie, se rencontre fréquemment chez les auteurs anciens, parce que leurs espèces étant d'un très-petit volume, elles s'usaient et s'effaçaient en peu de temps; en sorte qu'on était obligé de les renouveler souvent, et alors un vendeur stipulait qu'on le payerait en espèces neuves. Enfin, cette même acquisition du champ des enfans d'Hémor, fils de Sichem, est encore rapportée dans les Actes des Apôtres (*art.* 7, *v.* 19), et il y est dit que cet achat fut fait à prix d'argent, *pretio argenti*; ce qui prouve au moins qu'au temps où ces Actes furent écrits, on ne mettait pas en doute que les *kesitah* du livre de la Genèse ne fussent des pièces de monnaie. Ce même mot se trouve encore employé dans le livre de Job, lorsque tous les parens et amis de ce saint homme, pour le tirer de sa profonde misère, viennent chez lui, et lui font chacun un présent en monnaie d'or. (*Chap.* 42, *v.* 11.)

Pour apprécier, autant qu'il nous est pos-

sible, la valeur de ces deux anciennes monnaies, nous sommes obligés de redescendre jusqu'à l'an 300 de la fondation de Rome. A cette époque, sous le consulat de Sp. Tarpeïus et de A. Atérius, une loi fut portée pour estimer en monnaie de cuivre la valeur de la *brebis* d'or et du *bœuf* d'argent, parce que les lois des rois de Rome avaient réglé les amendes pour vol et pour injure grave à une peine qui n'excéderait pas 30 *bœufs*, et ne serait pas au-dessous de deux *brebis*. Par cette loi des consuls, le *bœuf* fut évalué à 10 as, et la *brebis* à 100 as; en sorte que la peine la plus forte fut de 300 as, ainsi que nous le dit Aulugelle. (20-1.) En cette année de Rome, les monnaies d'or et d'argent avaient été sévèrement bannies de la circulation; et par des circonstances que nous développerons en traitant de la monnaie des Romains, la proportion du cuivre à l'argent, chez eux, était comme 1 à 960. L'as étant de douze onces, ou 288 scrupules, les dix as formaient un poids de cuivre de 2880 scrupules, lequel étant divisé par 960, répondait exactement à trois scrupules d'argent. Nous pouvons donc en conclure que le *bœuf* d'argent était une pièce du poids de 3 scrupules ou 3 drach-

mes égyptiennes, équivalent de 63 de nos grains, et contenant autant d'argent que 70 centimes de notre monnaie actuelle. Il résulte de la même observation que la *brebis* d'or valant 10 *bœufs*, pesait un tiers de moins que la pièce d'argent, à cause de la proportion 15e de l'argent à l'or, et était du poids de deux scrupules ou drachmes égyptiennes (42 de nos grains); en sorte que cette pièce vaudrait 7 francs de notre numéraire. Cette monnaie paraît être celle dont il est fait mention au premier livre des Paralipomènes (*chap.* 29, *v.* 7), sous le nom d'*adarcon*, et dans le livre d'Esdras (*chap.* 8, *v.* 27), sous le nom de *darèc* ou *darac monim*. Nous retrouverons dans la suite cette même monnaie sous les noms de *darique*, de *cyzicène*, de *sicle d'or*, de *philippe*, de *krysos*, etc.

Cette pièce d'or n'était pas la plus forte qui circulât dans ces anciens temps. Il en existait une autre qui se trouve désignée sous des noms différens, et que les Grecs nommèrent *talent d'or*. Ce mot *talent*, qui signifie génériquement tout ce qui se porte, soit comme fardeau, soit comme ornement, avait été donné à cette espèce de monnaie, parce

que, suivant un usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans plusieurs contrées de l'Orient, et qui remonte à la plus haute antiquité, il était ordinaire de percer ces monnaies et de les porter sur soi, attachées aux oreilles, aux narines, dans les cheveux, au cou et autour des bras. Elles sont presque toujours désignées par l'auteur de la traduction dite *Vulgate*, par le mot *inaures*, pendans d'oreille; mais le mot hébreu *nezem* a une acception plus vague, et comprend tous les ornemens de ce genre dont on se décorait la tête, et qui s'attachaient ou au front, ou au néz, ou aux oreilles.

Les Hébreux n'ayant pas encore d'établissement pour fabriquer des monnaies qui leur fussent propres, étaient dans la nécessité de faire usage des monnaies étrangères. Ce sont ces monnaies qui sont fréquemment désignées dans l'Écriture sous le nom de *dieux étrangers*, ou d'*idoles*. Par idole, on entendait toute représentation de figures chimériques et emblématiques, telles que celles dont abondait la mythologie égyptienne; car les *idoles* sont toujours distinguées des *simulacres*, images des choses terrestres et d'êtres vraiment existans; ce qui semblerait con-

firmer la conjecture que le *bœuf* et la *brebis* des monnaies étaient des figures symboliques et composées.

Le législateur des Hébreux ne pouvait leur interdire l'usage de ces dieux étrangers ou idoles, mais il défend de les adorer, et même de les porter sur soi dans l'intérieur des lieux saints. « Vous ne les adorerez point. Vous » ne les porterez point en ma présence. » (*Exod. chap.* 20, *v.* 3 *et* 5.) Lorsque Jacob se dispose à se rendre à Bethel pour y dresser un autel au Seigneur, il recommande à sa famille de se purifier et de se dépouiller de leurs dieux étrangers. Les filles de Jacob remettent ceux qu'elles avaient à leurs bras, et ceux qui pendaient à leurs oreilles. Mais Jacob ne détruit point ces idoles; il se contente de les enfouir sous un arbre dans la terre de Sichem, afin de les reprendre à son retour de Bethel et de les rendre à ses enfans. (*Genes. chap.* 35, *v.* 2 *et* 4.) (1) Les parens

---

(1) Le soin que prennent les filles de Laban d'emporter les idoles ou *téraphim*, en quittant la maison de leur père; le moyen qu'emploie Rachel pour les soustraire aux recherches, et l'excuse qu'elle allègue pour se dispenser de se lever de son siége, de peur qu'on ne

et

et les amis de Job, selon le verset que nous avons cité plus haut, viennent le visiter, et mangent avec lui; puis, en s'en allant, chacun d'eux lui remet une brebis et un pendant d'oreilles d'or. *Et dederunt ei unusquisque ovem unam et inaurem auream unam.*

Le poids de ces monnaies percées était, à ce qu'il semble, d'un sicle, c'est-à-dire, de 4 drachmes égyptiennes (84 de nos grains), ce qui est un poids d'or égal à 14 francs de notre monnaie. C'était le double de la *brebis* ou du sicle d'or. Les bracelets étaient composés de plusieurs de ces pièces, enfilées dans un cordon, qui s'étalaient autour du bras. Lorsqu'Eliézer vient demander Rebecca en mariage pour le fils d'Abraham, les présens qu'il offre à cette jeune fille consistent en deux pendans d'oreille du poids d'un sicle chacun, et en deux bracelets qui en pesaient dix. (*Genes. chap.* 24, *v.* 22.)

Homère fait plusieurs fois mention du

---

ne les aperçût; toutes ces circonstances prouvent que ces *dieux étrangers* étaient des objets très-faciles à cacher, auxquels la valeur de la matière faisait mettre beaucoup de prix, mais qu'on ne se piquait nullement de traiter avec respect. (*Genes.* 31-34.)

talent d'or, comme d'une monnaie d'assez faible valeur. Dans le 23e livre de l'Iliade, le quatrième et dernier prix destiné au vainqueur dans la course des chars, aux jeux célébrés en l'honneur de Patrocle, est de deux talens d'or, tandis que le prix immédiatement supérieur est une simple chaudière d'airain de quatre mesures. Dans l'Odyssée, une seule esclave porte au vaisseau d'Ulysse des vêtemens et 13 talens d'or contenus dans un coffre. Un autre vers de ce poëme parle de sept talens d'or d'une belle fabrication. (*Liv.* 9, *v.* 202.) Eustathe, dans son commentaire, prétend que les talens d'or dont il est question dans Homère ne sont pas toujours des pièces de la même valeur; qu'il y avait de grands et petits talens d'or; que les premiers se nommaient *talens royaux*; mais que les talens offerts en prix dans la course des chars, ainsi que les sept talens d'or donnés à Achille (*Iliad.* 9, *v.* 122), doivent s'entendre de simples ou petits talens. Il cite à cette occasion le talent d'or macédonien, qui, selon Pollux (*Onomatic. liv.* 9, *chap.* 6. *segm.* 54), était une monnaie du poids de 3 *krysos* ou *krysinos*, c'est-à-dire, de 6 drachmes d'or, et par conséquent de

la valeur de 60 drachmes attiques. Ce serait un tiers de plus que le poids des pendans d'oreille donnés à Rebecca, qui ne pesaient chacun qu'un sicle (poids) ou deux de ces *krysos*. Nous verrons plus loin que ce *krysos* était du poids de deux scrupules. Plusieurs auteurs anciens, au rapport de Diphile, attestent que dans la plus haute antiquité, le *talent* n'était qu'une très-petite somme. (*Métrologie de Paucton*, pag. 364.) Selon Polémarque, il y avait eu autrefois dans l'Asie, un talent d'or qui valait 4 livres ou mines, et par cette mine il entend un compte de 15 drachmes égyptiennes ou de 10 drachmes attiques (315 de nos grains).

En rapprochant toutes les circonstances et pesant les différentes autorités qu'on peut recueillir sur cette matière, on est porté à croire qu'il existait dans l'ancien empire d'Assyrie deux sortes de monnaie, l'une en or, l'autre en argent, qui étaient d'un volume double de celui de la monnaie courante, et qu'on était dans l'usage de porter en guise d'ornement; que ces pièces, par cette raison, étaient désignées sous un nom particulier que les Grecs ont cru pouvoir rendre, dans leur langue, par le mot *talent*; quoique,

par extension, ils aient aussi donné ce même nom à la monnaie courante, qui était alors le petit ou le demi-talent. Il est vraisemblable que le talent d'or était du poids de 4 scrupules ou drachmes égyptiennes, et que celui d'argent était du poids de 6 scrupules; en sorte que dix de ces talens d'argent étaient égaux en valeur au talent d'or. Les Hébreux n'ayant dans leur langue aucun mot qui pût correspondre exactement au nom de cette monnaie étrangère, l'ont souvent appelée *sicle*, ou l'ont exprimée par un mot que les Septante, suivis en cela par saint Jérôme, ont traduit par le mot *talent*.

D'après cela, on peut facilement expliquer le compte des trésors laissés par David, et qui se trouvent ainsi énoncés dans le 1er livre des Paralipomènes (*chap.* 22, *v.* 14). « Dans » ma pauvreté, dit ce Roi, j'ai pu amasser » pour construire un temple au Seigneur, » cent mille talens d'or, un million de talens » d'argent. » Ces deux sommes sont de valeur égale, et on peut mettre en doute si la seconde n'est pas une explication de la première, si ce n'est pas une répétition, une double énonciation de la même valeur. Quoi qu'il en soit, chacune d'elles, d'après l'éva-

luation que nous avons faite du talent, monnaie réelle, représente 1400 mille francs de notre monnaie, le talent d'or du poids de 4 scrupules, valant 14 francs de même que les 10 talens d'argent du poids de 6 scrupules : si on pense que les deux sommes doivent être additionnées, on aura, pour les trésors laissés par David, une somme totale de deux millions 800 mille francs, ce qui semble énorme pour ce temps. Ceux qui ont confondu ces talens ou monnaies réelles avec le talent numéraire de 6 mille drachmes, ont grossi de plus de mille fois la somme que l'historien a voulu exprimer. Il résulterait de leur méprise que les épargnes faites par le roi d'un très-petit État, fort pauvre, auraient produit une somme 170 fois plus considérable que ne l'était le revenu annuel du grand empire des Perses, dans son plus haut degré de puissance et de prospérité; car Hérodote, qui donne le détail de ces revenus, et qui les calcule avec précision en talens numéraires attiques, les évalue à un total de 14 à 15 mille talens.

On pourra de même trouver quelque vraisemblance à ce qu'a rapporté Ctésias (*Athenaei deïpnosophest.*, *lib.* 12), sur les funé-

railles de Sardanapale. Ce prince fit mettre sur son bûcher mille myriades de talens d'or, dix mille myriades de talens d'argent. Ici, comme dans le livre juif, l'or et l'argent forment deux sommes pareilles, et on aura à décider si ces deux énonciations doivent être prises pour l'une de ces redondances si familières au style oriental, qui se plaisait à redire la même chose sous deux formes différentes d'expression. Les trésors de Sardanapale sont exactement le centuple de ceux laissés par David, et réduits en notre monnaie française, ils représentent pour chaque somme 140 millions de francs. Mais, si l'on voulait entendre par *talent* ce que les Grecs ont depuis adopté pour indiquer un compte de 6 mille drachmes attiques, on ne trouverait plus qu'une masse monstrueuse de 3 à 400 milliards, excédant la totalité de l'or et de l'argent qui a jamais pu exister sur la surface de la terre, à quelque époque que ce puisse être, et le récit de Ctésias n'est plus que la plus extravagante de toutes les fables.

Il ne faudrait cependant pas conclure de ce qui vient d'être dit, que toutes les fois que le mot *talent* se trouve dans les livres des Juifs, il doive être toujours entendu de

cet ancien talent monnaie asiatique. De même que chez nous le mot *livre* a été employé dans le même temps pour signifier des quantités extrêmement différentes, une *livre numéraire* en argent n'étant que la centième partie au plus d'une *livre-poids* du même métal, de même nous verrons que si, dans la Bible, le mot *talent* exprime quelquefois une monnaie réelle de 4 ou de 6 scrupules, ce même mot se trouve souvent employé aussi pour désigner le talent numéraire. La différence énorme qui sépare ces deux valeurs ne permet pas qu'on se méprenne sur les diverses significations du mot.

CHAPITRE V.

Du sicle *ou* statère *d'argent et du* cistophore.

Le *sicle* d'argent est une des plus anciennes monnaies dont l'histoire fasse mention, et une de celles dont la valeur est le plus clairement déterminée. Elle était du poids de 4 drachmes égyptiennes ou de 4 scrupules, et par conséquent elle était d'un tiers en sus plus forte que le *bœuf*.

Les versets 25 et 26 du chapitre 38 de l'Exode donnent le résultat du dénombrement fait par Moïse de tous les hommes de vingt ans et au-dessus, capables de porter les armes, et taxés à une capitation d'un demi-sicle. Cette taxe produisit 100 talens et 1775 sicles. Le texte a été abrégé dans la Vulgate, mais l'original hébreu rapporté par D. Calmet, dans son commentaire sur ces deux versets, donne le calcul ci-dessus. Il y

eut 623 mille 550 hommes soumis à la taxe du demi-sicle par tête, ce qui dut produire 301,775 sicles, lesquels étant réduits en talens, à raison de 3000 sicles au talent, donnent le total que nous venons de voir, de 100 talens et 1775 sicles. Or, nous avons vu que le talent égyptien était de 12 mille drachmes; ainsi le sicle était de 4 de ces drachmes. C'était le tétradrachme égyptien ou assyrien qui fut aussi le tétradrachme macédonien et asiatique. Il pesait 84 de nos grains, et en supposant le titre de cet argent égal au nôtre, il contenait autant de métal pur que 93 centimes $\frac{1}{3}$ de notre numéraire français.

Le mot hébreu *shekel* a été traduit dans la version des Septante par *didrachma*, parce que, dans le temps où fut faite cette version, la monnaie d'argent courante en Égypte était la drachme de 42 grains ou de deux scrupules, six-millième partie du talent égyptien. Saint Jérôme a remplacé ce mot par celui de *siclus*, qui marque plus clairement la véritable valeur de cette monnaie. La drachme des Arabes, qui n'était autre chose que l'ancienne drachme égyptienne, était le quart du statère ou du sicle,

comme l'atteste Suidas; elle est la moitié du poids du *krysos*, et le huitième de l'once asiatique. (*Métrologie de Paucton*, p. 297.) Le prix payé par Abraham à Ephron pour le champ destiné à la sépulture de Sara, était, en poids d'argent, la même somme que 373 fr. 33 cent. de notre monnaie.

Le *demi-sicle*, qui était la drachme courante en Égypte, après Alexandre, était, comme on le voit, dès les premiers temps, une monnaie réelle, puisque c'était la pièce que devait déposer chaque homme soumis à la capitation de Moïse; et comme, après le retour de la captivité de Babylone, cette taxe fut, pour quelque temps, réduite au tiers de sicle, on peut en inférer avec quelque vraisemblance, qu'il existait dans la circulation une monnaie réelle de ce poids, c'est-à-dire, de 4 *méhah*, le *méhah* étant le tiers de la drachme.

La taxe que Moïse avait imposée à tout homme de vingt ans et au-dessus, pour le service du tabernacle, avait le caractère d'un devoir religeux; et les Juifs les plus pauvres, même ceux qui vivaient d'aumônes, n'avaient garde de s'en dispenser. Refuser de payer le tribut au temple, c'eût été se séparer

de la communion des Juifs. Aussi voyons-nous dans l'évangile de saint Mathieu (*chap.* 17, *v.* 23), que les Juifs de Capharnaüm s'enquièrent de saint Pierre si son maître paie le demi-sicle. *Magister vester non solvit didrachma?* Le reste du discours démontre qu'il s'agit, en cet endroit, de la taxe qui se payait pour le service de Dieu, et non pas d'un tribut envers le prince.

L'historien Joseph, dans ses *Antiquités judaïques*, dit expressément que le sicle était de 4 drachmes, et saint Isidore le témoigne également. C'est sans le moindre fondement que quelques commentateurs ont supposé qu'il existait deux sicles différens qui avaient cours au même temps; l'un qu'ils appellent le *sicle sacré*, et l'autre le *sicle profane* ou *public*. Ils allèguent au soutien de cette opinion, les mots qui se trouvent dans les livres de Moïse, à la suite des sommes qui y sont énoncées : *au poids du sanctuaire*. Ces mots prouvent un fait d'ailleurs bien connu; c'est que l'on conservait dans le temple les étalons des poids et mesures, et que la garde de ces étalons était confiée à l'un des prêtres, tandis que de semblables étalons étaient sous la surveillance

d'un officier public préposé à la recette des impositions. Les sommes offertes au Seigneur pour l'entretien du temple, se vérifiaient au poids du sanctuaire; et les tributs payés pour les dépenses de l'État, se vérifiaient au poids public; mais, que ces poids fussent différens entre eux, c'est ce dont il n'existe aucune trace; c'est ce que l'historien Joseph n'eût certainement pas manqué d'observer, et ce dont il n'a jamais parlé. Une telle supposition choque d'ailleurs toutes les vraisemblances. Quel intérêt pouvait-on avoir à établir simultanément chez un peuple des monnaies et des poids semblables de nom et différens de valeur entre eux? Quel motif pourrait justifier une institution aussi bizarre, qui n'eût été qu'une source continuelle d'embarras, d'abus et de désordres? Ce qui, enfin, prouve expressément le contraire de cette étrange hypothèse, c'est l'ordre donné par Moïse (*Lévitiq. chap.* 27, *v.* 25), que toute chose vendable, et qui peut être appréciée en argent, soit pesée à la balance du sanctuaire. *Omnis estimatio siclo sanctuarii ponderabitur.* C'était donc la balance ou mesure universellement reçue pour toutes les denrées de consommation; et non pas une

mesure spéciale, particulièrement réservée pour les offrandes et productions qui servaient aux sacrifices. Ezéchiel (*chap.* 45, *v.* 12) ne marque pas d'une manière moins précise, qu'il n'existait chez les Hébreux aucune distinction de sicles ou balances, puisque, après avoir reproché aux princes d'Israël leurs injustices et leurs vexations, il leur prescrit d'avoir des poids et des mesures conformes à la loi, et il expose en détail la valeur de ces mesures, en spécifiant dans les mêmes termes dont s'était servi Moïse, que le sicle se compose de 20 *gérah* ou oboles. Plusieurs siècles après, lorsque l'Égypte fut gouvernée par les successeurs d'Alexandre, l'usage s'étant universellement répandu chez tous les peuples de doubler et tripler la taille de leurs monnaies, on eut des sicles de 50 *gérah*, deux fois et demie plus forts que le sicle de Moïse; et c'est ce qui a induit en erreur les interprètes, lorsqu'ils n'ont pas songé à tenir compte de la différence des temps. Les 15 mille sicles d'argent donnés au temple pour ses dépenses annuelles, suivant le verset 40 du chapitre 10 du premier livre des Machabées, sont des sicles *sestertiaires*, valant chacun 2 et ½ des

sicles de Moïse ; et l'historien Joseph (*Antiq*. 42-5) évalue cette somme à 150 mille drachmes, à raison de 10 drachmes pour chaque sicle.

Ainsi toutes les autorités s'accordent pour démontrer que le sicle de Moïse était le tétradrachme égyptien ou babylonien, la trois-millième partie du talent. Le mot *argenteus*, souvent employé dans la Vulgate, paraît désigner le *demi-sicle*, qui était la pièce d'argent dont le cours abondait dans la circulation. Les 15 pièces d'argent qu'Osée paie à la femme adultère (*Osée, chap*. 3, *v*. 2), doivent s'entendre de sept sicles et demi.

Ce sicle était, à la fois, *poids* et *monnaie*; et dans l'un et l'autre usage, il répondait également à 4 scrupules ou 84 de nos grains. Il est dit au deuxième livre des Rois (*chap*. 14, *v*. 26), que la chevelure d'Absalon était si pesante qu'elle l'incommodait, et qu'il était obligé de s'en faire retrancher souvent une partie; on ajoute que cette chevelure était du poids de 200 sicles. Comme 200 sicles pèsent 800 scrupules, et que notre livre, poids de marc, contient 438 de ces scrupules et $\frac{5}{7}$, il en résulte que les cheveux d'Absalon pe-

saient 29 à 30 de nos onces, ce qui n'a rien d'incroyable, puisqu'il n'est pas rare de trouver des chevelures de femme du poids de 2 livres et même de 40 onces.

Les Grecs, qui firent passer dans leur langue les mots usités dans l'Égypte et dans l'Asie, en les remplaçant par des termes analogues, traduisirent le *sicle* ou *balance* par *statère;* et c'est sous ce nom qu'ils désignèrent le plus souvent le tétradrachme égyptien. On l'appela aussi monnaie *carrée* ou *tétragone* (*voyez* Suidas), parce que la drachme, élément primitif des monnaies d'or et d'argent, y était contenue en nombre carré. Que le *sicle* ou *statère* fussent une même valeur monétaire, c'est ce qu'attestent d'ailleurs les témoignages les plus précis. Saint Jérôme, sur Ezéchiel (*chap.* 3), dit que le sicle est le statère; et que l'un ou l'autre sont de la valeur de 4 drachmes. *Siclus stater est, id est, drachmae quatuor.* Saint Épiphane dit que l'once est de deux statères, c'est-à-dire, de 8 drachmes; et il ne faut pas perdre de vue que ce mot *once*, chez les écrivains grecs de cette époque, n'indique précisément ni un poids, ni une monnaie, mais seulement un compte de huit drachmes. De douze de

ces onces, ils formaient une livre, laquelle, par conséquent, était de 96 drachmes ou scrupules. Cette livre, multipliée par 125, donnait 12 mille drachmes, valeur du talent égyptien. Le talent, dit saint Épiphane, qui est le plus grand des poids, vaut 125 livres de 12 onces, chaque once de 8 drachmes. Suidas, Hesychius, Héron le jeune, comptent de la même manière. Cette once asiatique de deux sicles ou de deux statères, c'est-à-dire, de 8 scrupules, tiers de l'once romaine, reparaît à tout instant dans les écrits des Grecs de cette époque.

Hesychius a nommé le statère d'argent *tétragramme*, ce qui ne laisse aucun doute sur le poids qu'il attribue à cette pièce, puisque le *gramma* des Grecs était exactement le scrupule des Romains, le double de l'obole attique (poids), ainsi que le témoigne l'auteur du poëme attribué à Fannius :

Obolus quam pondere duplo
Gramma vocant, scriplum nostri dixêre priores.

Le poëte ajoute que ce mot de *gramma* fut donné au scrupule, parce que celui-ci se trouvait contenu 24 fois dans l'once romaine, comme les lettres sont dans l'alphabet, au

nombre

nombre de 24. Mais ce mot de tétragramme, dans Hésychius, ne s'accommodant pas aux idées qu'on s'était formées sur le poids des monnaies anciennes, Saumaise et quelques autres commentateurs ont, de leur autorité, remplacé, dans les éditions de l'auteur grec, le mot *tetragrammos* par celui de *tetradrachmon.*

Ce sicle, ou statère d'argent, appelé souvent *tétradrachme,* subsista pendant une longue suite de siècles dans les monnaies de tous les peuples qui fabriquaient des espèces en argent, et fut généralement connu dans le commerce des nations. Il circula en grande abondance long-temps encore après le règne d'Alexandre.

Les Athéniens, qui avaient porté plus loin que tout autre peuple l'art d'affiner l'argent, et donné par-là un si grand crédit à l'argent *attique* ou *euboïque,* fournissaient, à eux seuls, une partie considérable de la circulation générale, en argent, et leur coin était recherché avec empressement chez toutes les autres nations, comme l'est aujourd'hui le coin du Mexique, dans le commerce des deux Mondes. Cette république, pour se conformer à la demande des consommateurs de sa mon-

naie, fabriqua donc des statères ou tétradrachmes qui furent spécialement désignés sous le nom d'*atticus*, et que les Grecs nommèrent quelquefois *tétragramme*, pour ne pas faire de confusion de la valeur de cette monnaie avec celle de la drachme attique. Dans le butin que fit sur Philippe de Macédoine l'armée romaine, commandée par Quinctius Flaminius, il se trouva 80 mille de ces *atticus*; et Tite-Live, dans la description qu'il nous donne du triomphe de ce consul, spécifie si clairement le nom et le poids de cette monnaie, qu'on ne peut avoir le moindre doute sur sa valeur. *Argenti signati octoginta millia fuêre atticorum;* après quoi il ajoute : *tetradrachma vocant.* « Ces peuples les appellent des *tétra-* » *drachmes.* » En effet, les Romains, beaucoup plus familiers avec la *drachme attique* qu'avec la drachme égyptienne, qui était aussi la drachme macédonienne, ne retrouvaient pas, dans cette pièce, le poids de 4 de leurs deniers ou de 4 drachmes attiques, deux valeurs parfaitement égales. Aussi l'historien latin, pour lever toute incertitude, croit-il devoir donner avec précision le poids de cette pièce étrangère. *Trium ferè denariorum in singulis argenti est pondus.* (*Tite-*

Liv., *lib.* 34, *cap.* 51.) « Chacune de ces pièces pèse, à peu de chose près, trois deniers. » Le denier romain, comme nous le démontrerons dans la suite, pesait un scrupule et demi ou 31 ½ de nos grains. Ainsi, les trois deniers formaient un poids de 94 ½ grains; il s'en fallait donc de 10 ½ grains que l'*atticus* n'eût le poids de 3 deniers.

Le prince des historiens latins, en s'expliquant avec tant de clarté et de précision, ne devait pas prévoir, sans doute, que 18 siècles après lui, des écrivains français et allemands, faute de le comprendre, ne balanceraient pas à le taxer d'ignorance ou d'impéritie. Paucton, dans cet amas indigeste de recherches entassées sans discernement, qu'il a intitulé *Métrologie*, dit que Tite-Live s'est trompé en évaluant le tétradrachme (*pag.* 302), et il réforme l'écrivain du siècle d'Auguste. C'est ainsi que ce métrologue tranche les difficultés qui l'arrêtent, et il ne fait pas plus de façon avec Hérodote sur une autre question (*pag.* 350). Ce passage de Tite-Live a fort embarrassé les antiquaires, qui n'ont jamais songé à distinguer la drachme *de compte* d'avec les monnaies réelles, objet unique de leurs observations. Eckhel (*Doctrina numo-*

rum veterum) rejette également l'autorité de Tite-Live, et nous atteste que cet historien ne connaissait rien aux monnaies grecques de son temps.

Mais, si l'on consulte avec attention les auteurs du moyen âge, on reconnaît qu'ils se sont tous accordés à considérer comme des valeurs égales, le sicle des Perses, le statère d'argent et le tétradrachme fabriqué à Athènes. Cette parité entre le sicle et le statère d'argent se représente encore dans ce passage de l'évangile de saint Mathieu, où le tribut du demi-sicle qui était dû par Jésus et par Pierre est acquitté moyennant un statère pour les deux têtes (*chap.* 17, *v.* 26). *Invenies staterem, illum sumens da eis pro me et pro te.* « Vous trouverez un statère ; » prenez-le et donnez-le-leur pour mon » tribut et pour le vôtre. » Le tribut était, comme on le sait, d'un demi-sicle ; et c'est pour cela que le demi-sicle se nommait en hébreu *tzickit*, qui veut dire *tribut*. Dion (*in Vespasian.*) dit que Vespasien ordonna que dorénavant les Juifs payeraient ce tribut au Capitole, et il ajoute que ce demi-sicle de Moïse était de deux drachmes asiatiques.

Héron d'Alexandrie dit que 25 statères

d'argent forment une mine, c'est-à-dire, un compte de 100 drachmes égyptiennes; et, dans un autre endroit, il dit que le statère d'argent est composé de 4 drachmes.

Saint Épiphane, dans son *Traité des poids et mesures*, et les autres métrologues grecs, ont dit que le statère était d'une demi-once; mais il ne faut pas se méprendre sur ce mot qui, suivant l'usage du temps où ils ont écrit, ne signifiait autre chose qu'un compte de 8 drachmes, lequel, multiplié par 12, formait le compte d'une livre. C'est pour cela que ces auteurs font la mine babylonienne de 2 livres et demie, parce que cette mine était en effet de 60 sicles, ainsi qu'il est dit expressément au verset 12 du 45e chapitre d'Ézéchiel. Cette mine babylonienne, qui était la 50e partie du talent égyptien, est constamment évaluée par tous ces métrologues, soit à 60 sicles, soit à 30 onces, soit à deux livres et demie, ce qui forme toujours les 240 drachmes dont cette mine se composait alors, parce que le sicle était compté pour 4 drachmes, l'once pour 8, et la livre pour 96. Mais cette division par *onces* et par *livres* paraît appartenir à l'âge de ces écrivains, et on n'en trouve aucunes traces dans

les auteurs de l'antiquité. Il en résulte néanmoins que jusqu'aux trois et quatre premiers siècles de notre ère, l'opinion s'est toujours maintenue parmi les écrivains qui ont traité de ces matières, que le talent égyptien ou babylonien se composait de 12 mille drachmes ou de 3 mille sicles, tel que nous le voyons établi dans les lois de Moïse.

Évalué au poids attique, le sicle sera de 8 oboles, et c'est ce que dit Hésychius en deux différens passages. Le sicle, monnaie de Perse, dit-il, est du poids de 8 oboles attiques. Or, comme l'obole attique (poids) était la moitié du scrupule, nous trouvons toujours que le sicle était, ainsi que le statère attique, du poids de 4 scrupules. Il est vrai que Xénophon, dans son *Histoire de l'expédition du jeune Cyrus* (*liv.* 1), dit que le sicle dont faisaient usage les barbares de l'armée des Grecs pesait 7 oboles et demi d'argent attique; mais il est vraisemblable que l'historien fait ici la déduction d'un 16e, à cause de l'infériorité du titre de la monnaie perse, comparé à celui de l'argent attique ou euboïque.

Quand la communication des peuples et les relations du commerce répandirent les

avantages de la civilisation sur une plus grande surface, et que l'accroissement de l'industrie multiplia les richesses, on en vint à fabriquer des pièces de monnaie d'un plus fort volume, pour accélérer les échanges et économiser les frais de monnayage. Les rois de Lydie firent frapper à Sardes des sicles triples qui furent nommés *cistophores*, d'après l'empreinte qu'ils portaient, sur l'explication de laquelle les écrivains qui ont traité de la connaissance des médailles, ne se trouvent pas d'accord entre eux; mais c'est une question que nous écarterons comme étrangère au sujet qui nous occupe. Cette monnaie, dont nous cherchons seulement à déterminer le poids et la valeur, était la millième partie du talent babylonien, et par conséquent la 750e partie du talent grec ou attique. On lit dans Festus que le talent numéraire des Grecs vaut 7500 cistophores; mais il est évident que, par une faute qui se trouve fréquemment répétée dans les textes des auteurs anciens, la somme a subi ici une erreur de chiffres qui l'augmente du décuple de ce qu'elle doit être. On sait d'ailleurs que le manuscrit de ce grammairien ne nous est parvenu que dans un exemplaire unique, tel-

lement mutilé et dégradé qu'on ne peut guère compter sur l'exactitude du texte qu'on en a retiré. Les passages de cet auteur, dans lesquels il a donné l'évaluation des talens, ont vainement exercé la sagacité des érudits, qui ont fini par reconnaître qu'il était impossible d'en comprendre le véritable sens.

Le *cistophore* paraît avoir joui d'un grand crédit parmi les peuples de l'Orient, et il semble que cette pièce et le statère, ou tétradrachmé attique dont nous avons parlé, étaient les principales monnaies d'argent dont se composait la circulation générale. On les voit figurer l'un et l'autre dans les détails que donne Tite-Live à l'occasion des triomphes remportés par les armées romaines sur les différens princes de l'Asie (*liv.* 34, §. 52; *liv.* 37, §. 46; *liv.* 39, §. 7).

Le numéraire grec et le numéraire asiatique s'accommodaient également au cistophore qui valait 12 drachmes asiatiques, ou 8 drachmes attiques, et par-là s'accordait facilement à tous les comptes faits dans l'un ou l'autre de ces numéraires. Cette monnaie de l'antiquité était encore recherchée au temps de Cicéron, ce qui doit faire juger favorablement du titre auquel elle se fabri-

quait. Cet orateur étant en Cilicie, écrit à son ami Atticus (*liv.* 11, *lett.* 1.) qu'il a par-devers lui une somme de 2 millions 200 mille sesterces, en cistophores ; ce qui veut dire qu'il possédait 68,750 de ces pièces, chacune d'elles valant 3 statères attiques ou 32 sesterces.

CHAPITRE VI.

Du sicle d'or, *du* darique, *du* cyzicène *et du* philippe.

Si l'on remonte jusqu'aux temps les plus anciens pour redescendre ensuite à l'époque où Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, régnait en Macédoine, on peut remarquer que pendant toute cette longue période, la monnaie d'or, soit égyptienne, soit asiatique, quoique sous des noms et des empreintes différentes, semble néanmoins être constamment fabriquée au même poids. La pièce d'or la plus répandue dans la circulation est toujours composée de deux drachmes égyptiennes ou du poids de deux scrupules (42 de nos grains), comme l'était la *brebis* d'or.

Joseph, dans le IIIe livre de ses *Antiquités judaïques*, dit que la pièce d'or dont il est parlé dans les livres de Moïse, est de même valeur que le *darique* ou le *krysos* des Grecs. Ainsi, si l'on en excepte le talent d'or dé-

signé souvent sous ce nom, et quelquefois par celui de *pendant d'oreille* (*inauris*, ou *nezem*), qui se montrait rarement, sans doute, dans la circulation, attendu l'usage particulier qu'on faisait de cette pièce, à la fois monnaie et bijou, les espèces en or que la Vulgate appelle *drachmes* doivent être considérées comme étant du poids de 42 de nos grains, et représentant la même quantité d'or que 7 fr. de notre monnaie actuelle.

Dans le premier livre des Paralipomènes (*chap.* 29, *v.* 7), la somme donnée en or pour les ouvrages de la maison de Dieu, est énoncée ainsi qu'il suit : *Cinq mille talens d'or, dix mille drachmes* (*adarconim*). Cette seconde partie de la phrase a bien l'apparence de n'être autre chose qu'une répétition de la première. Le mot *adarconim* n'étant ni hébreu, ni chaldéen, on le croit emprunté du grec pour exprimer *drachme* ou *darique*, et l'on peut supposer que le rédacteur de ce livre a voulu spécifier plus clairement ce qu'on devait entendre par 5 mille talens d'or, en ajoutant, par forme d'explication, que ces cinq mille talens d'or, au temps de David, étaient la même valeur que dix mille *dariques* ou *didrachmes* d'or.

Le même mot se retrouve avec quelque légère différence dans le premier livre d'Esdras (*chap.* 2, *v.* 69). Il y est parlé de 61 mille *darecmonim* d'or, que la Vulgate traduit par le mot *solidus*, qui n'est pas exact, puisque le *solidus aureus*, comme nous le verrons à l'occasion des monnaies de Constantin, était une pièce du poids de 4 scrupules, et par conséquent double du *darique*. Cette monnaie d'or, du poids du demi-sicle d'argent, ou de deux scrupules, est souvent aussi désignée sous le nom de *sicle d'or*, le mot *sicle* ayant été appliqué d'une manière générique à la monnaie courante, comme le mot *drachme* chez les Grecs, et *denier* chez les Romains.

Le sicle d'or reçut dans la langue grecque le nom de *statère*, comme l'avait eu le sicle d'argent; aussi tous les écrivains de cette nation ont-ils défini le statère d'or une pièce composée de deux drachmes d'or, et valant 20 drachmes attiques. C'est ainsi que le définit Hésychius; Pollux l'évalue de même; Harpocration dit que le statère d'or et le darique sont de la même valeur, et représentent également 20 drachmes attiques. Polémarque dit que le statère d'or est le

krysos de 2 drachmes ; que chaque drachme d'or vaut dix drachmes attiques, et que 5 statères valent la mine d'argent. Nous verrons cependant que le statère d'or a souvent exprimé des pièces d'un plus grand volume.

Dix de ces sicles d'or valaient en argent la livre grecque de 300 scrupules. C'est pour cela qu'on trouve au IIe livre d'Esdras (*chap.* 7, *v.* 72), que le peuple donna 20 mille drachmes d'or, deux mille mines d'argent. Le second membre de la phrase ne peut être regardé que comme l'explication du premier ; peut-être était-ce une note marginale que les copistes auront depuis insérée dans le texte. Le verset précédent porte de même le nombre de drachmes ou sicles d'or, évalué en mines ou plutôt en livres d'argent ; mais il paraît y avoir eu une omission, et au lieu de 20 mille sicles d'or, il est vraisemblable que le texte en portait 22 mille.

Quelquefois le sicle d'or a été rendu dans la Vulgate par le mot *statère*, selon l'usage des Grecs. Jérémie achète le champ situé à Anathoth, moyennant 115 demi-sicles d'argent. *Septem stateres et decem argenteos* (*Jerem.*, *chap.* 32, *v.* 9). Chaque sicle d'or valait 15 *argenteus* ou demi-sicles d'argent.

Il fallait que ce champ fût bien petit, puisqu'il ne coûta que le 8e environ du prix qu'Abraham avait donné de la terre où il établit la sépulture de Sara.

Le *darique*, dont l'origne est incertaine, et qui remplaça chez les Perses le sicle d'or, fut distingué par l'empreinte d'un arc ou d'un sagittaire. Il est fort douteux que cette pièce tienne son nom d'un des princes qui portèrent celui de *Darius*; mais ce qui paraît être incontestable, c'est qu'elle existait avant le règne de Darius, fils d'Hystaspe, quoi qu'en ait pu dire Hérodote, qui est contredit sur ce fait par le scholiaste d'Aristophane. Ce qu'il y a de moins incertain sur le darique, c'est son poids et sa valeur monétaire.

Nous venons de rapporter le témoignage d'Harpocration, qui, après avoir défini le statère composé de 2 drachmes d'or, et valant 20 drachmes attiques, ajoute que ce statère est égal au darique, et que 5 statères ou 5 dariques valent une mine d'argent. Les historiens grecs ont eu fréquemment occasion d'évaluer le darique en monnaie de leur pays, qui était la drachme attique d'argent du poids d'un scrupule et demi, ainsi que nous l'établirons lorsque nous traiterons en

particulier de cette monnaie. Tous s'accordent à nous représenter le darique comme valant en argent 20 drachmes attiques, qui formaient un poids d'argent de 30 scrupules, ce qui démontre que le darique avait en or le quinzième de ce poids, et que par conséquent il se composait de 2 scrupules ou drachmes d'or.

Le fantassin grec recevait par jour, selon Eusthathe, d'après Pausanias, 4 oboles ou $\frac{2}{3}$ de la drachme attique numéraire. Ainsi, sa paye du mois était de 20 drachmes attiques. C'est aussi ce qui résulte d'un passage de la première Philippique de Démosthènes. Cette paye du mois s'acquittait avec la pièce d'or que les Grecs désignaient sous le nom de *krysos*, parce que la valeur en était la même, quelle que fût son origine de fabrication, et quelque empreinte qu'elle portât. On voit, dans Xénophon, que les Grecs stipendiés, tantôt par les Perses, tantôt par les Thraces, et tantôt par les Lacédémoniens, recevaient indistinctement pour leur solde du mois, soit le darique, soit le cyzicène. Dans le VIIe livre de l'*Expédition de Cyrus* (*chap.* 2), il est dit que le roi des Thraces, voulant prendre des Grecs à sa

solde, promet à chaque soldat un cyzicène par mois, le double à chaque chef de cohorte, et le quadruple au général. Thymbron, chef des Lacédémoniens, stipule avec l'armée des Grecs une convention toute semblable, où la somme est exprimée en dariques (*id.*, *chap.* 6). Le même historien évalue à 10 talens attiques les 3000 dariques que Cyrus fait payer au devin Silanus d'Ambracie (*Expédition du jeune Cyrus*, *liv.* 1 *et* 5). Le talent attique de 6000 drachmes numéraires était un poids d'argent de 9000 scrupules; et ce poids, divisé par 15, à cause de la proportion de l'or à l'argent, donne 600 scrupules d'or, ce qui était le poids de 300 dariques. Autrement, 3 mille dariques à 20 drachmes attiques chacune, valent 60 mille de ces drachmes, montant de dix talens attiques.

Le *cyzicène* était, comme le darique, un *krysos*, c'est-à-dire, une pièce d'or du poids de 2 scrupules, ou 42 de nos grains. D'après la convention réglée avec Senthès, roi des Thraces, les 6 mille Grecs qu'il avait pris à sa solde y étant demeurés pendant l'espace de 2 mois et 10 jours, à raison d'un cyzicène par mois pour chaque soldat, il leur devait revenir, au bout de ce terme, 14 mille

cyzicènes,

cyzicènes, auxquels ajoutant mille cyzicènes pour les hautes payes et les dépenses accessoires, il se trouve une somme totale de 15 mille cyzicènes, laquelle, à raison de 20 drachmes attiques par cyzicène, donne 50 talens attiques. C'est en effet à 50 talens que Xénophon établit le montant de ce qui revenait à ses Grecs.

Parmi ces pièces d'or ou didrachmes que faisaient fabriquer tous les différens rois de l'Asie et de l'Europe orientale, on distinguait celles des rois de Macédoine. Il se fit surtout des émissions très-abondantes de *philippes* d'or, et ces pièces figurent plus d'une fois dans le butin que les généraux romains faisaient porter en triomphe après leurs victoires sur les différens princes de l'Orient. On voit aussi qu'il se trouve une grande quantité de philippes d'or parmi les dépouilles remportées sur les Gaulois, parce que les compagnons de Brennus, après leur retour de la Macédoine, avaient rapporté dans leur pays une grande quantité de cette monnaie. Il paraît même que les Gaulois en firent fabriquer chez eux à la même empreinte, et celles-ci sont aisées à reconnaître, à cause de la grossièreté de l'imitation.

Quoiqu'il soit fort douteux que les Athéniens aient jamais frappé de monnaie d'or, cependant leurs écrivains font fréquemment mention du *krysos* ou *aureus*, nom générique sous lequel ils désignaient la pièce de 2 drachmes, ou scrupules, qui circulait dans le commerce des nations, sous différens coins. Syrien, persan ou macédonien, le *krysos* était toujours la même valeur, et il représentait également 20 drachmes attiques.

Polémarque, dans Hésychius, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut, dit que 5 *krysos* sont l'équivalent de la mine attique. Cette mine était de 100 drachmes, et chaque *krysos* valait 20 de ces drachmes. Zonare témoigne, d'après Dion Cassius (*liv.* 10, *chap* 36), que le *krysos* ne valait que les quatre cinquièmes de l'*aureus* romain, celui-ci, dit-il, valant 25 deniers, tandis que le *krysos* ne vaut que 20 drachmes.

Quoique les mots de *krysos* et de statère d'or fussent souvent employés comme synonymes chez les Grecs, eependant les pièces d'or qui excédaient le volume ordinaire du *krysos* étaient également désignées sous le nom de *statères*. Rien n'est plus ordinaire chez tous les peuples, tant anciens que modernes, que

de voir attribuer un même nom à des pièces de monnaie différentes en poids et en valeur. C'est ainsi que Pollux parle d'un statère d'or, valant une mine attique; ce statère est le talent d'or macédonien dont nous avons eu occasion de parler, et qui était le triple *krysos*. Il valait 60 drachmes attiques, ce qui formait la mine d'Égine ou de Corinthe, parce que dans ces deux villes on comptait 100 mines au talent attique, ainsi qu'il sera expliqué plus en détail par la suite.

Le darique, le cyzicène, le philippe, et généralement toutes les pièces comprises par les Grecs sous le nom de *krysos*, étaient, à la fois, monnaies réelles et monnaies de compte, puisqu'elles exprimaient une valeur déterminée et généralement connue. Il y avait des *demi-dariques* et des *demi-philippes* que les Grecs appelaient *hémi-krysos*. Le jeune Cyrus, sur la demande de Cléarque, donne un demi-darique par mois de haute paye aux soldats qui consentiront à le suivre dans la haute Asie. (*Xénophon, Expédition du jeune Cyrus, liv.* 1.) Alexandre donne un demi-philippe de gratification à chacun de ses gardes, pour être restés en faction, quoique relevés par leurs camarades; et

Quinte-Curce, pour rendre en latin l'*hémi-krysos*, a mis 50 sestercès, somme égale à la moitié de l'*aureus* romain (*liv.* 8, §. 6). L'historien n'a pas fait attention, en cet endroit, que le *krysos* était d'un 5e plus faible que l'*aureus*, et ne valait que 40 sesterces. Ces légères méprises ne sont pas rares chez les auteurs anciens.

Quand les dariques ou les philippes sont employés comme monnaie de compte, on compte toujours par dariques ou philippes simples, quoique chaque pièce réelle pût contenir le double ou le quadruple de cette valeur. C'est ainsi que chez nous, 25 louis doubles se comptent pour une somme de 50 louis, le louis, en cette circonstance, faisant fonction de monnaie de compte. Cyrus fait remettre à Cléarque le Lacédémonien, 10 mille dariques; à Silanus d'Ambræcie, 3000 dariques, etc., mais ces paiemens ont pu être effectués avec un nombre de pièces beaucoup moindre que celui du compte; il a pu l'être avec des doubles ou quadruples dariques. Dans le siècle qui a précédé la naissance d'Alexandre, la coutume était généralement reçue de fabriquer des pièces d'or d'un grand volune, soit par ostentation, soit pour

faciliter les paiemens. Pollux, en parlant de la monnaie d'or qui se fabriquait chez les Cyrénéens, et en s'appuyant de l'autorité d'Aristote, qui avait composé un Traité sur le gouvernement de ces peuples, nous dit qu'on y frappait communément, en or, des quadri-statères, des statères et des demi-statères. (*Julii Pollucis Onomasticon, lib.* 9, *cap.* 6, *segm.* 62.) Ce statère était le *krysos* ordinaire de 2 scrupules, et le quadri-statère, que les Grecs nomment *tetrastaterion*, était du poids de 8 scrupules (168 de nos grains). Ces pièces d'or de 8 et même de 16 scrupules ne sont pas rares à rencontrer parmi les monnaies qui nous restent des rois d'Égypte et de Macédoine. Lysimaque en fit même fabriquer au double de ce poids, qui valaient chacune 16 *krysos* ou 320 drachmes attiques. On a des *arsinoé*, des *bérénices*, des *ptolémées* d'or de 25 scrupules ou 525 de nos grains, qui étaient des décuples de l'*aureus* romain. En remontant à des époques antérieures, on trouve assez communément des *alexandres* d'or de 8 et de 16 scrupules, et même des philippes qui étaient des quadruples du philippe simple. Lorsque ces pièces étaient mises en somme, on ne comptait

pas par le nombre de pièces réelles, mais plus simplement et plus naturellement par le nombre de *krysos* qu'elles composaient. Ainsi, lorsque Tite-Live rapporte que, pendant la guerre contre Persée, roi de Macédoine, les députés de Pamphile offrirent en présent au Sénat une couronne d'or destinée à être déposée au Capitole, et qu'il dit que cette couronne avait été faite avec 20 mille philippes (*liv.* 44, §. 14), il entend que cette couronne était du poids de 40 mille scrupules, ou 400 mines romaines d'or (182 marcs $\frac{1}{4}$ de notre poids). Les derniers rois de Perse eurent, comme on ne peut en douter, leurs doubles et quadruples dariques. Ces dernières pièces, du poids de 8 scrupules (168 de nos grains), sont les seules qui soient parvenues jusqu'à nous, et il s'en trouve plusieurs exemplaires dans le cabinet du Roi et dans quelques cabinets étrangers. Le coin auquel elles ont été frappées, ne permet pas de se méprendre sur l'origine de ces monnaies; mais ce serait une erreur de les considérer comme dariques simples. Il n'est pas surprenant que des pièces massives, moins exposées à s'user par une circulation fréquente, aient été préférées aux espèces simples par les

particuliers qui ont été dans le cas d'amasser ou d'enfouir des trésors ; et dans l'ordre naturel des choses, les espèces doublées et quadruplées ont eu beaucoup plus de chances que les autres pour être conservées et transmises à la postérité.

CHAPITRE VII.

Du statère d'or *de Phocée et du* statère cyzicène.

Thucydide parle du statère de Phocée ; mais cet écrivain, ni aucun autre, ne nous ont fourni le moindre renseignement qui puisse nous mettre à portée d'apprécier la valeur de cette monnaie. Hésychius, qui observe que ce statère était de mauvais or, ne nous dit rien de son poids et de sa valeur courante. A défaut de témoignages écrits, se présentent ici les monumens réels ; car le temps a respecté quelques-unes de ces pièces, et a permis qu'elles soient venues entre nos mains. On ne peut trop s'étonner sans doute qu'un meuble aussi léger et aussi fugitif, consacré à un service continuel qui l'use et le déforme en peu d'années, ait pu cependant traverser ainsi plus de 22 siècles, et nous présenter encore les traits que lui a imprimés

la fabrication. Pour nous rendre compte de la cause d'un phénomène aussi extraordinaire, nous sommes forcés de remonter au temps qui suivit la guerre du Péloponnèse, époque probable des plus anciens dépôts souterrains de ces espèces monnayées qui ont été réservées à la curiosité des Modernes.

A cette époque remarquable, la république d'Athènes se vantait de réunir plus de mille cités sous sa domination. La plupart de ces villes, situées dans le voisinage de la mer, étaient riches, populeuses et commerçantes. Les généraux que la république envoyait dans ses différentes colonies d'Europe et de l'Asie mineure, exerçaient sur les habitans toutes sortes de vexations et d'injustices, et ils cherchaient à tirer le plus de profit possible de leur mission temporaire, en pillant et en rançonnant les particuliers qui s'étaient enrichis par le commerce. Démosthènes s'élève avec force contre ces abus d'autorité. « Nos » alliés, dit-il, ne peuvent que gagner à » être subjugués par les Barbares, car la loi » que ceux-ci pourraient leur imposer sera » certainement beaucoup moins dure que » n'est l'administration des hommes que » nous leur envoyons, en vue de les pro-

» téger. » Phocion était le seul qui s'appliquât à faire aimer aux colons et aux alliés l'empire de la métropole; aussi tous les ports lui étaient ouverts, et partout on l'accueillait avec empressement et confiance. Quand la guerre contre Philippe vint à éclater, les habitans aisés des colonies grecques et des villes sujettes ne redoutant pas moins les généraux athéniens qu'un ennemi victorieux, se pressèrent d'enfouir ce qui pouvait le plus tenter la cupidité des gens armés, et surtout les monnaies d'or; car, presque toutes ces villes en avaient en abondance, plusieurs d'entre elles ayant même fait frapper à leur coin propre l'or étranger que le commerce leur avait fait acquérir. Une grande partie de ces monnaies enfouies ont été découvertes par les Modernes, et on en trouve encore journellement de nouveaux dépôts. La plupart de celles qui proviennent de cette origine sont de forme irrégulière; quelquefois elles sont oblongues ou en globes un peu aplatis; elles sont d'un travail grossier et dépourvues de légendes. Cependant les différentes empreintes qu'elles portent, mettent aisément sur la trace du lieu où la fabrication a été faite. M. Sestini a publié

une description de ces anciennes monnaies d'or qu'il nomme *statères* (1), et qu'il a attribuées aux villes de Phocée, de Cyzique, de Lampsaque, de Pergame, d'Abydos, de Mytilène, de Clazomène, de Colophon, Smyrne, Téos, Chio, Samos, etc. Il en décrit un nombre très-considérable dont il donne même le poids. Mais, faisant abstraction de tout ce qui est du ressort de la science numismatique, et nous bornant à ce qui entre dans le sujet que nous nous sommes proposé de traiter, nous ferons observer que ces statères si nombreux et si variés, décrits par M. Sestini, offrent presque tous, et à fort peu d'exceptions près, le poids uniforme de 53 à 54 de nos grains; ce qui paraît indiquer qu'ils auront été originairement fabriqués à un poids légal, correspondant à environ 56 de nos grains. Ce poids formait celui de deux drachmes d'or et deux tiers de drachme.

Pour se rendre compte de cette taille qui donne en drachmes d'or une division fractionnaire, il ne faut pas perdre de vue que

---

(1) *Descrizione degli stateri antichi illustrate colle medaglie* da Domenico Sestini. Firenze, Piatt. 1817.

les Grecs, lorsqu'ils ont fait usage de monnaies d'or et d'argent, se sont toujours appliqués à combiner le poids des espèces, dans chacun de ces métaux, de manière à ce que ces espèces fussent entre elles en rapport décimal, c'est-à-dire, qu'une pièce d'or valût dix pièces d'argent, rien ne leur semblant plus commode pour régler les comptes et pour accélérer les paiemens. Nous verrons que les Athéniens et les Romains, dans la composition de leurs monnaies, ou dans les méthodes qu'ils ont adoptées pour leurs comptes, se sont invariablement réglés sur ce principe.

Si maintenant on se rappelle qu'à l'époque dont nous parlons, le tétradrachme d'argent du poids de 4 scrupules (84 grains), appelé *sicle*, *statère*, *atticus*, ou *tétragramme*, était la monnaie la plus abondante et presque la seule qui remplît la circulation, dans le commerce entre les nations, on verra que pour mettre la monnaie d'or en rapport décuple, il fallait nécessairement lui donner le poids de 8 *méhahs* ou 8 tiers de drachme qui répondent à 56 de nos grains.

En effet, dix tétragrammes ou *atticus* d'argent faisaient un poids de 40 grammes

ou scrupules, qui, divisé par 15, proportion de l'argent à l'or, donne 2 drachmes d'or et deux tiers, ce qui se trouve être précisément le poids du statère d'or des villes grecques. Le petit nombre de ces pièces, qui diffèrent du poids commun, sont des doubles, triples, quadruples ou quintuples, et ces dernières y paraissent plusieurs fois; elles étaient de 40 *méhahs* (280 de nos grains), et équivalaient à 50 tétragrammes d'argent, ou à la mine de cent demi-sicles.

Il ne faudrait pas s'étonner si quelques-unes de ces pièces d'or excèdent de quelques grains le poids que semble indiquer la proportion de 15 à 1 avec l'argent. Il est à croire que les Anciens, dans leurs monnaies d'or, ont souvent voulu compenser par un surcroît de poids l'infériorité connue du titre. L'argent attique ou euboïque était bien reconnu pour être au plus haut degré de pureté possible; mais il y avait une grande variété dans le titre des matières d'or qu'apportait le commerce. On ne pouvait s'assurer du degré de fin qu'en soumettant à l'épuration du feu une portion de cette matière, puis en observant quelle était la quantité de son poids que cet affinage lui avait enlevée.

S'il y avait eu perte d'un 15e, cette matière était réputée valoir 14 fois l'argent, et seulement 13 fois, si elle avait subi un déchet de 2 quinzièmes. Alors, en mettant une telle matière au monnayage, on remplaçait le déficit du titre par une augmentation proportionnée dans le poids, ce qui était un procédé économique, puisque le moyen d'opérer le départ n'étant pas connu, tout métal combiné avec la matière d'or tombait toujours en perte.

Parmi les statères décrits dans l'ouvrage de M. Sestini, ceux qui s'éloignent le plus du poids ordinaire sont les statères cyzicènes; et leur poids s'accorde bien avec la valeur que leur attribue Démosthènes, le seul auteur de l'antiquité qui nous fournisse quelque lumière sur ce sujet. Ce statère paraît être celui que les grammairiens des premiers siècles de notre ère disent être du poids de 2 drachmes attiques d'argent, qui font 3 scrupules ou 63 de nos grains. Par conséquent, à parité de titre, il eût valu, en argent, 30 drachmes attiques. Ce statère était plus recherché que les autres, à cause de la beauté du travail des coins et de la perfection de sa fabrication. Le marbre de

Cyzique, dont l'inscription se trouve rapportée dans le *Recueil des antiquités de Caylus* (*tom. II, pag.* 193), fait mention de 700 statères donnés par Clidicée pour être consacrés aux dépenses des sacrifices. Démosthènes, dans son plaidoyer contre Phormion, donne d'une manière précise la valeur de ce statère en drachmes attiques. Phormion soutenait qu'il s'était libéré envers les frères Chrysippe, banquiers à Athènes, d'une somme de 3600 drachmes attiques, au moyen de la remise par lui faite à Lampis, leur agent au Bosphore, de 120 statères cyzicènes. Mais, dit l'orateur qui conteste ce fait, on sait que le statère cyzicène n'a cours au Bosphore que pour 28 drachmes attiques. Il paraîtrait par-là qu'un réglement particulier à cette place y fixait la valeur courante du statère cyzicène à 14 fois l'argent. Peut-être ce réglement était-il fondé sur l'infériorité connue du titre de la matière; peut-être aussi avait-il pour motif d'encourager de préférence l'importation des drachmes attiques, à cause du commerce important et régulier que le Bosphore entretenait avec Athènes.

Nous avons vu plus haut qu'au temps

de Xénophon, le statère cyzicène était égal au darique ou au *krysos*. Il paraît que la taille de cette pièce avait été changée, et qu'au temps de Démosthènes, elle avait été portée à une drachme d'or ou un *hémi-krysos* de plus.

CHAPITRE VIII.

De la drachme attique.

Sous les rois d'Athènes et sous les archontes qui leur succédèrent, il y eut un rapport entre la monnaie d'argent courante et le poids usité dans le commerce. La livre ou mine attique, poids, fut toujours de 100 drachmes, de 3 scrupules chacune : *scripla tria drachmam faciunt.* (*Fannius, de ponderibus.*) Dans le temps où circula le *bœuf* d'argent, les cent bœufs ou l'*hécatonbuoi* formaient le poids de la mine; et lorsqu'à cette première monnaie succéda le *sicle* ou statère de 4 scrupules, cette drachme pécuniaire fut la 75e partie de la mine. Tel était l'état des choses avant la réforme que Solon opéra dans le numéraire de la république.

Le législateur d'Athènes, par des motifs que nous ne pouvons déterminer avec précision, soit qu'il voulut donner à ses con-

citoyens un numéraire particulier qui ne leur fût pas commun avec les Barbares, soit parce que l'argent d'Athènes, désigné sous le nom d'*euboïque*, avait, par la supériorité de son titre, une plus haute valeur que celui des autres espèces du même métal, soit enfin que ce réglement fût une suite des mesures qui avaient été prises pour soulager les débiteurs, éleva la drachme numéraire à la moitié en sus de la drachme égyptienne ou asiatique, c'est-à-dire, qu'elle fut au poids d'un scrupule et demi. De-là la drachme connue dans le commerce des nations sous le nom de *drachme attique*, et qui n'était jamais nommée qu'avec cette épithète distinctive. Démosthènes, parlant au milieu d'Athènes et devant des Athéniens, ne manque jamais de désigner par le nom de *drachmes attiques* le numéraire dans lequel il entend s'exprimer.

Ce poids particulier à la drachme attique, le scrupule et demi, ou 31 $\frac{1}{2}$ de nos grains, se trouve déjà prouvé par ce qui a été dit ci-dessus, de son rapport avec le sicle d'or, le darique et les autres pièces d'or généralement désignées chez les Grecs par le mot de *krysos*. Nous le démontrerons encore d'une

manière plus incontestable, quand nous établirons le poids du *denier* romain, dont la parité parfaite avec la drachme attique est un des faits historiques sur lesquels on peut réunir le plus grand nombre de témoignages clairs et précis.

Il n'y eut donc dans le numéraire des peuples anciens que deux sortes de drachmes; savoir : 1° la drachme d'or, qui fut le denier d'or des Arabes; la 12 millième partie du talent égyptien ou babylonien; le quart du sicle ou statère d'argent; la moitié du demi-sicle, *tzickit* ou pièce de tribut des Hébreux, ou de l'*argenteus* dont parlent les livres juifs, traduction de la Vulgate; le *gramma* des Grecs; le scrupule des Romains, représentant, sous tous ces différens noms, 21 des grains de notre poids de marc : 2° la *drachme attique*, valant une fois et demie cette drachme primitive, ou 31 ½ de nos grains, qui fut le *denier* de compte des Romains.

Aucune autorité, aucun texte des Anciens, aucun monument quelconque, soit réel, soit écrit, ne peut fonder l'opinion qu'il ait jamais existé une troisième espèce de drachme-numéraire ou de compte chez

les nations de l'antiquité. Tous les peuples que les Grecs nommaient *barbares*, taillèrent constamment leurs monnaies d'or et d'argent en divisions ou en multiples de la drachme égyptienne. Le didrachme ou demi-sicle fut formé de deux de ces drachmes, le bœuf de trois, le sicle ou statère de quatre, et ainsi de suite jusqu'aux quadruples statères, qui furent si communs sous les rois de Macédoine et sous les rois d'Égypte, successeurs d'Alexandre. Les Athéniens eux-mêmes se conformèrent à cette mesure monétaire; et pour obtenir un débit plus étendu de l'argent qui constituait le principal revenu de leur république, ils fabriquèrent un tétradrachme pareil à celui des Barbares; et les Syracusains décuplèrent ce tétradrachme dans des pièces que nous conservons encore dans nos cabinets, et qui furent taillées au poids de 40 scrupules (840 de nos grains, ou 9 fr. 33 cent.). Nous avons vu que la monnaie d'or d'Égypte, d'Assyrie, de Perse et de Macédoine, fut constamment le didrachme d'or de 2 scrupules, quoique souvent on ait réuni sous un même volume un plus ou moins grand nombre de ces didrachmes.

La drachme attique fut, au contraire, la division ou le multiple le plus ordinaire des monnaies d'argent fabriquées soit à Athènes, soit chez les peuples qui avaient une origine grecque. Les Athéniens eurent pour le service de leur circulation intérieure, leur didrachme ou espèce réelle de 3 scrupules (63 grains, ou 70 cent.), nommée souvent *drachme* par une de ces abréviations ordinaires à la langue familière, et ils fabriquèrent en outre, pour le même service, des doubles et des quadruples, même des décuples de leur drachme attique. Ces dernières, fabriquées originairement au poids de 15 scrupules (315 de nos grains, et de notre numéraire 3 fr. 50 cent.), se présentent encore en assez grand nombre dans nos collections de médailles.

Quand les arts de la gravure et du dessin furent parvenus chez les Grecs au plus haut degré de perfection, les artistes se plurent à exercer leur talent en deux genres opposés, en gravant des coins du plus grand module, ou bien d'une extrême petitesse, afin de pouvoir déployer sur les uns toute la richesse de la composition, et marquer sur les autres la délicatesse du dessin et la

finesse du burin. Les médailles de Sicile, qui présentent des pièces du plus grand volume, en offrent d'autres qui n'excèdent guère 5 de nos grains, et qui étaient, sans doute, l'obole attique, 6ᵉ partie de la drachme numéraire. Toutefois les Athéniens se gardèrent de rien changer à l'ancien coin de leur tétragramme d'exportation, pour ne pas affaiblir le crédit dont il jouissait dans le commerce étranger; et même, lorsqu'ils perfectionnèrent leur orthographe, ils eurent l'attention de conserver sur cette monnaie les lettres qu'on avait depuis long-temps l'habitude d'y voir.

Au milieu de cette prodigieuse diversité dans le poids des médailles d'or et d'argent, il est facile, avec un peu d'attention, de les rapporter toutes à ces deux élémens, dont elles sont toujours ou une division, ou un multiple. L'usage, ce grand maître en de telles matières, faisait aisément reconnaître la valeur d'une pièce à la seule inspection. Chez nous, l'homme le moins lettré ne se trompe pas sur la valeur de nos écus de 3 ou de 6 livres, ni sur les pièces de 24, de 12 et de 6 sous, et il n'a pas même besoin d'en examiner l'empreinte. La plus légère diffé-

rence dans le volume de la pièce est sensible pour des yeux exercés, et leur suffit pour juger sur-le-champ à quelle valeur connue la monnaie offerte doit se rapporter. Toutes les monnaies, grandes ou petites, se mesuraient sur une échelle infiniment simple et à la portée de tous; il n'en résultait pas la moindre confusion dans l'usage habituel et journalier. La *monnaie de compte* était facile à calculer pour les esprits même les plus grossiers; et c'est dans cette monnaie que se font tous les marchés et que se règlent toutes les affaires. La monnaie *réelle*, qui ne s'emploie que pour effectuer les paiemens et solder les comptes, est bientôt familière à tout le monde, quand ses divisions sont en accord avec la monnaie de compte.

Mais ce qui serait vraiment la bizarrerie la plus étrange et la plus inexplicable, ce serait cette multitude de drachmes que certains auteurs modernes ont gratuitement supposée, et qui, variant entr'elles sans aucune proportion régulière, ne sembleraient imaginées que pour produire la confusion et embrouiller tous les calculs. Dans un ouvrage intitulé : *Métrologie*, ou *Tables pour*

servir à l'intelligence des poids, mesures et monnaies des Anciens, imprimé à Paris en 1789, l'auteur a établi une drachme d'Ægium ou du Péloponèse de 60 grains; une de Samos, de 63; une de Chalcis, de 66; une de Tyr, de 69; une d'Éphèse, de 72; une de Crète ou de Chio, de 75; une drachme attique de 78; une autre, qu'il appelle attico-sicilienne, de 81; une autre grande drachme attique de 84; une drachme d'Abacène, de 90; une drachme de Pylos, de 96; une de Rhégium, de 105; une d'Alexandrie, de 126; enfin, une d'Égine, de 140 grains. M. Sestini, dans l'ouvrage qu'il a récemment publié et que nous avons cité plus haut, suppose aussi 4 drachmes attiques différentes : l'une qu'il appelle *la grande drachme attique*, à laquelle il donne un poids de 84 grains; une autre qu'il nomme *petite drachme attique*, qu'il fait de 78 grains; une troisieme espèce de drachme qu'il appelle encore *petite drachme attique*, qu'il suppose du poids de 63 grains, et enfin une quatrième espèce dont il porte le poids à 72 grains, et qu'il appelle *drachme d'Égine* ou *ionique*. Chacune de ces drachmes a, suivant lui, son *talent;* ainsi le talent de la drachme de 78 grains contiendrait, dit-il,

en drachmes de 63 grains, 7428 drachmes et $\frac{4}{7}$. Cet amas d'anomalies si compliquées et si confuses n'est cependant appuyé sur aucun fondement qui puisse, jusqu'à un certain point, en excuser l'invraisemblance. On ne découvre dans les écrits des Anciens aucune trace de cette bigarrure dans leur monnaie de compte. Démosthènes, dans des plaidoyers dans lesquels il discute les intérêts pécuniaires de quelques particuliers, et marque l'intention d'énoncer les sommes avec la plus exacte précision, ne parle jamais que de la *drachme attique*, sans nulle distinction de grande, petite ou moyenne. Plutarque, qui écrivit 450 ans plus tard, parle fréquemment de drachmes attiques, sans paraître une seule fois soupçonner qu'il ait existé, dans la Grèce, plusieurs sortes de drachmes. Les écrivains modernes qui nous présentent ce numéraire si péniblement composé, devraient au moins nous dire en quel temps il a eu cours, et à l'aide de quel fil ils ont pénétré dans ces mystères qu'ils nous enseignent comme une doctrine toute établie. Il faudrait surtout nous faire connaître comment ces villes si voisines les unes des autres, qui avaient entre elles des

relations si fréquentes et si multipliées, pouvaient s'entendre dans leurs transactions commerciales, convenir de prix, régler leurs comptes et s'accorder sur le mode de paiement, au milieu de ce chaos de monnaies de compte toutes inégales, dont la connaissance et la juste appréciation auraient exigé le travail et l'étude du plus habile calculateur.

On a voulu inférer d'un passage d'Athénée, qu'il y avait à Athènes et à Égine deux différentes monnaies de compte; mais, si l'on observe ce passage avec attention, on verra qu'il en résulte une conséquence toute contraire. L'un des interlocuteurs se plaint de la friponnerie des marchands de poisson d'Athènes. « Si vous leur demandez, dit-il, » combien vaut ce poisson? ils vous répon- » dent : dix oboles, sans s'expliquer davan- » tage. Leur offrez-vous le paiement en » oboles d'Athènes, ils vous diront qu'ils » ont entendu être payés en oboles d'Égine. » Ont-ils, au contraire, à vous rendre de la » menue monnaie sur une grosse pièce, ce » sont des oboles d'Athènes qu'ils vous don- » nent, s'arrangeant ainsi de manière à » retirer toujours un profit de la différence

» des espèces. (*Deïpnos.*, *liv.* 5, *ch.* 47.) »
Ce que prouve ce texte, c'est que les oboles d'Athènes et celles d'Égine avaient légalement cours pour la même valeur, mais que la monnaie d'Égine était neuve et de bon poids, tandis que celle d'Athènes était extrêmement usée par le frai. Il paraît même que c'est à ces oboles amincies et effacées qu'Aristophane a voulu faire allusion, quand il compare la monnaie circulante dans les marchés d'Athènes à des écailles de poisson. Alors on préférait les oboles d'Égine, quoique le cours légal fût le même. Voilà pourquoi le marchand fait son prix à dix oboles, sans autre distinction, parce qu'il ne sait pas si l'acheteur lui offrira de la menue monnaie, ou une grosse pièce. Dans le premier cas, il ne veut plus livrer sa marchandise, qu'autant qu'on le payera en oboles d'Égine, qui sont neuves et de poids; mais si l'acheteur présente pour le paiement, ou la drachme courante (de 3 scrupules), valant 12 oboles, ou bien le statère (de 4 scrupules), valant 16 oboles, le marchand rend à l'acheteur son reste en oboles d'Athènes, au lieu de le lui rendre en bonne monnaie d'Égine, comme il le devrait faire, s'il agissait en conscience.

D'où il s'ensuit clairement que les pièces d'Athènes et celles d'Égine avaient légalement une même valeur au cours, et que toute la différence consistait dans l'état respectif des deux monnaies.

Il n'existait donc qu'une seule drachme attique numéraire ou de compte, celle de 6 oboles, et elle était commune à tous les Grecs. On frappait à Athènes deux sortes de pièces; l'une était la drachme courante de 3 scrupules, valant 2 drachmes numéraires :

Scripla tria drachman faciunt; quo pondere doctis
Argenti facilis signatur nummus Athenis.
(FANNIUS.)

l'autre était le statère de 4 scrupules, que Tite-Live a si clairement désigné par le nom, l'origine, la valeur et le poids, et qui valait 2 et $\frac{2}{3}$ drachmes attiques, ou 16 oboles. Quoique ce statère fût principalement destiné au commerce étranger et fût un objet d'exportation, cependant il a dû nécessairement rester en grande abondance dans la circulation du pays; mais il ne pouvait y causer la moindre confusion, et on le faisait aisément concorder avec la monnaie nationale, puisque 4 drachmes, espèces (de 3 scrupules),

étaient égales à 3 statères; et qu'ainsi on payait un compte de 8 drachmes numéraires, soit avec 3, soit avec 4 pièces de monnaie. Nous voyons de nos jours quelques cantons de Suisse où la monnaie de France est reçue dans la circulation, et où l'usage est généralement pratiqué de compter par écus de France ou par écus de Suisse, les premiers étant évalués à 20 batz et les autres à 30, sans qu'il résulte de cette double monnaie la plus légère confusion, les deux pièces ayant entre elles un rapport simple et extrêmement facile à calculer pour tout le monde.

La distinction entre la monnaie de compte et la monnaie réelle n'avait jamais été mieux marquée que chez les Grecs. Il convenait à l'esprit subtil et analytique de ce peuple ingénieux d'adopter ces valeurs abstraites et toujours uniformes qui rendent les comptes si clairs et si faciles. Chez les peuples antérieurs, nous trouvons presque toujours la monnaie réelle employée pour monnaie de compte; les sommes sont énoncées en *bœufs*, *sicles* ou *demi-sicles*, *brebis*, *talens*, *dariques* ou *cyzicènes*. Mais les Grecs nous offrent les premiers une monnaie de compte dans laquelle ils expriment toutes les sommes, abs-

traction faite de la monnaie réelle d'or ou d'argent par laquelle elles sont représentées:

Il est assez douteux que leur drachme numéraire, qui était une valeur d'un scrupule et demi d'argent, ait été représentée par une pièce réelle de cette même valeur; du moins ne s'en rencontre-t-il guère parmi nos médailles. La pièce courante qu'on nommait vulgairement *drachme*, était un didrachme numéraire, comptant pour douze oboles. Ce ne fut qu'après les conquêtes d'Alexandre, qu'on vit paraître dans le commerce des nations une pièce d'argent correspondant à la drachme attique numéraire. Ce Prince, maître d'une masse prodigieuse d'argent, en fit fabriquer une petite monnaie, empreinte d'une *victoire*, qui se répandit partout en grande abondance, et fut très-recherchée à cause de la bonté du poids et de la pureté de la matière. Le commerce porta cette petite monnaie en Italie, où elle entra par la mer d'Illyrie; et elle pénétra bientôt jusque dans les murs de Rome, qui ne faisait point encore usage de monnaie d'argent, et où cette pièce étrangère circula comme simple marchandise. *Hic nummus ex Illyrico advectus mercis loco habebatur; est autem signatus victoriâ*

et indè nomen. (Plin., Hist. nat., lib. 33, cap. 3.)

On retrouve encore partout des vestiges de cet ancien numéraire, qui se composait de deux pièces d'argent généralement répandues dans le commerce des peuples; savoir: 1° le tétradrachme ou statère attique de 4 scrupules; 2° la drachme attique ou denier romain, d'un scrupule et demi, représenté par le *victoriatus*. Si l'on additionne le poids de ces deux pièces, et qu'ensuite on divise ce total en deux, pour avoir la moyenne, on a 57 $\frac{3}{4}$ de nos grains; et ce dernier poids est précisément celui de la drachme actuelle des Arabes. Telle fut en effet l'opération arithmétique par laquelle Ben-Meyrian procéda à la formation de cette drachme des Arabes; et c'est ce qu'on doit conclure de ce qui est rapporté à ce sujet par Macryzy dans son *Traité des monnaies*, dont nous devons la traduction à M. Sylvestre de Sacy.

Le *victoriatus*, fait sur la taille de la drachme attique numéraire, servit de modèle à la première monnaie romaine d'argent, nommée *libella*. Il reparut sur la fin de la république, se maintint jusque sous le Bas-Empire; et, changeant seulement d'empreinte,

mais conservant son poids, il fut le denier des peuples soumis à la loi salique, et produisit enfin le denier de Charlemagne, comme nous le ferons voir en traitant de la réforme que ce Prince opéra dans les monnaies de son temps.

CHAPITRE IX.

Du talent attique.

Le mot *talent*, qui, dans son acception la plus générale, signifie un fardeau, a été appliqué plus particulièrement à un poids connu et déterminé; et de-là on en est venu à donner ce nom à une certaine somme de métal monnayé. Ainsi, il y avait, chez les Anciens, un talent *poids* et un talent *numéraire*.

Nous ne pouvons douter que le talent babylonien dont les Perses faisaient usage, et qui était le même que le talent égyptien, ne fût employé comme quantité numéraire, puisque c'est en talens babyloniens qu'Hérodote évalue les divers revenus que le roi de Perse retirait annuellement des différentes satrapies qui composaient son royaume. La valeur de ce talent numéraire nous est con-

nue par son rapport avec le talent attique et avec la mine grecque ou romaine, rapport qu'établissent de nombreux témoignages. Ce qui est moins certain, c'est de savoir si le talent égyptien, quand il était employé comme poids, était le double de ce talent employé comme numéraire, ainsi que nous le verrons à l'égard du talent attique. Il est cependant assez vraisemblable que les Grecs, en établissant cette différence de moitié entre le talent d'argent et le talent commun, n'ont fait que se conformer à un usage qu'ils ont trouvé chez des peuples plus anciens qu'eux; et cette conjecture se trouve appuyée de l'autorité de Priscien, qui fait mention d'un talent de 83 livres romaines et 4 onces, dans lequel on ne peut voir autre chose que le talent égyptien tel qu'on le comptait quand il était employé comme poids ordinaire. En effet, 83 livres romaines et 4 onces forment un poids de 1000 onces romaines ou de 24 mille scrupules, poids exactement double du talent égyptien d'argent, qui valait 80 mines grecques ou romaines, dont chacune était de 150 scrupules.

Quant au talent attique, il est certain que le talent, poids commun, était double du ta-

lent d'argent ou talent numéraire. Ce talent, poids, était composé de 6000 drachmes, dont chacune était du poids de 3 scrupules. L'auteur du *Poëme sur les mesures des Anciens*, désigné communément sous le nom de *Fannius*, après avoir établi que la drachme est un poids de 3 scrupules, ajoute que le talent grec est formé de 6 mille de ces drachmes.

Cecropium superest post hæc docuisse talentum,
Sexaginta minas, seu vis, sex millia drachmas
Quod summum doctis perhibetur pondus Athenis.

Ces 6 mille drachmes (poids) faisaient donc 18 mille scrupules, et par conséquent un tiers de plus que le talent égyptien numéraire.

Mais le talent attique d'argent, ou talent numéraire, n'était que trois quarts du talent babylonien, puisqu'Hérodote, réduisant les talens babyloniens en talens attiques, augmente le nombre d'un tiers en sus. Vitruve, (*liv.* 10, *chap.* 22), parlant de la tortue d'Agénor de Byzance, dit que cette machine, gouvernée par cent hommes, avait le poids de 4000 talens, ce qui fait, ajoute-t-il, 480 mines romaines. Or, la mine romaine ou le *argenti pondo* était de 150 scrupules, lesquels, multipliés par 480, donnent 72 mille

scrupules pour les quatre talens, ce qui fait, pour chaque talent, 18 mille scrupules.

Le talent attique numéraire se composait aussi de 6 mille drachmes ou de 60 mines, chacune de 100 drachmes; mais la drachme numéraire n'était que d'un scrupule et demi, comme le denier romain, auquel elle servit de modèle. Le véritable poids de la drachme attique d'argent est constaté, non-seulement par son rapport avec la monnaie d'or, mais encore par une foule de textes puisés dans les écrivains latins des temps de Cicéron et d'Auguste, et dans les auteurs grecs de différentes époques, dans lesquels le rapport de la drachme attique numéraire avec le sesterce romain est fixé toujours uniformément de la manière la plus précise. Le talent attique d'argent était donc de 9 mille scrupules, et la mine numéraire était un poids d'argent de 150 scrupules.

Ces 150 scrupules d'argent, composant la mine attique, valaient le dixième de la mine d'or, celle-ci étant composée de 100 drachmes d'or, chacune du poids de la drachme égyptienne ou asiatique, c'est-à-dire, d'un scrupule; en sorte que dix mines d'argent, qui pesaient 15 fois autant que la mine d'or,

étaient l'équivalent de celle-ci, la proportion de valeur entre l'or et l'argent étant dans le rapport de 15 à 1. Polybe, en rapportant le traité fait entre les Romains et les Étoliens, dit qu'on laissa à ces derniers la faculté d'acquitter en or la contribution de guerre qui leur était imposée, en donnant, dit-il, une mine d'or pour 10 mines d'argent. Ceux qui ont inféré de cette clause du traité que la proportion de l'or à l'argent était comme 10 à 1, n'ont pas fait attention à la différence des poids respectifs de l'une et de l'autre de ces mines. La drachme d'or n'était pas attique, les Athéniens n'ayant, selon toute apparence, d'autre monnaie d'or que la monnaie étrangère; et ils suivaient, à l'égard de ce métal, le numéraire asiatique, dans lequel la drachme n'était que d'un scrupule.

Cette drachme d'or égyptienne, qui fut depuis le denier d'or des Arabes et celui des Romains, était l'unité de poids usitée pour les métaux précieux; et elle était si généralement connue, que souvent on ne l'exprimait pas dans le langage, comme devant être naturellement sous-entendue. On disait : *un cent d'or, deux cents d'or*, etc. C'était ainsi que s'exprimait l'ancien texte des livres juifs,

selon ce que dit D. Calmet, dans son Commentaire sur les *Livres des Rois* (tom. II, p. 191). Mais lorsqu'on se fut familiarisé avec les formes des Grecs et leur manière de compter, on substitua, dans les copies postérieures, le mot *mine* à celui de *cent*. Les traducteurs, qui ont cru qu'il y avait une lacune dans ces phrases, et qui ont rendu le *cent d'or* par cent sicles d'or, ont doublé, par cette méprise, le véritable poids exprimé dans le texte, le sicle d'or étant du poids de deux drachmes. Ainsi, il est dit dans le troisième *Livre des Rois* (chap. 10, v. 16 et 17), que le roi Salomon fit faire 200 lances d'un or affiné par le feu, et qu'il employa à chacune de ces lances 6 cents d'or ou 6 mines. La même chose est répétée dans les Paralipomènes (2e *livre*, *chap.* 9, *v.* 15). Les Livres des Rois et les Paralipomènes ajoutent que ce Roi fit faire en même temps 300 petits boucliers revêtus de lames d'or pur, et que la lame qui couvrait chacun de ces boucliers était de 3 cents d'or ou 3 mines. Chaque lance, du poids de 600 drachmes, pesait, de notre poids de marc, 2 marcs 5 onces et 7 gros, ce qui vaudrait, en estimant l'or à 100 fr. l'once, 2187 fr. 50 c.; en sorte que les 200

lances auraient valu, dans notre monnaie, 437,500 fr. Les lames qui couvraient les petits boucliers étaient chacune du poids de 10 onces 7 gros $\frac{1}{2}$, valant, de notre monnaie, 1093 fr. 75 c.; et la dépense totale pour l'or de ces boucliers aurait monté, à notre compte, à 328,125 fr. En réunissant les deux articles, la totalité de l'or employé par Salomon fut donc de 957 marcs 2 onces, qui aujourd'hui, sur le pied de 100 fr. l'once, coûteraient 765,625 f.

La *mine attique* était la mine d'argent; elle était formée d'un compte de 100 drachmes attiques, et 60 de ces mines composaient le talent.

Le talent attique d'argent était une valeur numéraire de 6 mille drachmes de compte, contenant ensemble un poids d'argent de 9000 scrupules (41 marcs 1 gros de notre poids), équivalant, à cause de la supériorité du titre, à 2100 fr. de notre monnaie actuelle. Ce talent était, selon toute apparence, renfermé dans une bourse, et se formait avec 3000 drachmes espèces, ou, plus souvent, avec 2250 statères attiques de 4 scrupules. Nous retrouvons des traces sensibles de cette dernière composition du talent attique dans la *bourse* actuelle de Perse, formée de 2500

abassis, chacun de ces abassis contenant, en argent, environ 84 de nos grains, comme cet ancien statère, et se divisant, comme lui, en quatre parties qu'on nomme *chavés*.

Le poids du talent attique s'accordait avec l'usage qui avait fait admettre cette division. Il nous reste, sur l'administration des finances chez les Athéniens, et sur leurs formes de comptabilité, plusieurs monumens écrits et d'autres gravés sur le marbre, qui attestent que les deniers publics destinés aux dépenses civiles et militaires étaient gardés dans la citadelle, et que l'argent *théorique* consacré aux fêtes religieuses était déposé dans les temples. C'était dans ces lieux sacrés que les *Hellénotames* remettaient directement aux magistrats chargés de la dépense les fonds assignés à cet objet (1). L'argent, dans le lieu du dépôt, était divisé en talens, et la remise s'en faisait sous cette forme massive, comme nos caissiers font leurs paiemens par sacs de 1200 liv. ou de 1000 fr., et l'on ne délivrait en compte et à découvert que les appoints,

(1) *Voyez* la *Dissertation sur une ancienne inscription grecque relative aux finances des Athéniens*, par M. l'abbé Barthélemy. Paris, 1792.

c'est-à-dire, les sommes qui étaient au-dessous de la mine. Cette mine, qui s'appelait aussi *rotule*, était vraisemblablement un rouleau de 50 drachmes espèces, ou de 37 ½ statères, qui servait aussi à abréger le compte et à faciliter le paiement des appoints. Il résulte de cette pratique que le talent dut être, dans son origine, réglé sur un poids facile à manier, et qui pouvait commodément se transmettre de la main à la main, l'entrée du lieu de dépôt étant sévèrement interdite à tout autre qu'aux magistrats. Peut-être fut-ce par ce motif que les Athéniens voulurent alléger le talent égyptien d'un quart de son poids.

Quoique le talent attique fût partout une même valeur, cependant on pourrait croire qu'il ne fut pas partout divisé de la même manière. Il paraîtrait, par exemple, d'après un passage de Pollux et un autre d'Aulu-Gelle, qu'à Égine et à Corinthe l'usage était de diviser le talent en 100 mines, au lieu de 60. Mais alors la mine, au lieu d'être de 100 drachmes, n'était que de 60, ce qui faisait toujours 6000 drachmes au talent (1). On ne

---

(1) *Voyez* ce qui a été dit ci-dessus (p. 146) du talent d'or macédonien de 3 *krysos*, qui, selon Pollux, équivalait à une mine d'argent.

saurait admettre que l'île d'Égine, qui fut presque toujours sous la dépendance d'Athènes, et qui avait avec sa métropole des relations continuelles, eût fait usage d'un numéraire différent de celui d'Athènes. Le contraire se trouve d'ailleurs démontré par un trait que rapporte Hérodote (*liv.* 3, §. 131). Cet historien dit que Démocède, médecin de Crotone, s'étant retiré à Égine, y déploya tant d'habileté dans sa profession, que les Éginètes lui assignèrent sur le trésor public un honoraire annuel d'un talent; mais les Athéniens, pour s'attacher ce savant homme, lui offrirent 100 mines, ce qui, dans le numéraire des Athéniens, était un talent et deux tiers. Enfin, Polycrate de Samos l'attira vers lui, par l'offre d'une pension de deux talens. Il résulte bien clairement de ce passage d'Hérodote, que les 100 mines athéniennes valaient plus que le talent des Éginètes; et que les Athéniens ajoutèrent 40 mines au traitement de Démocède, qui n'avait à Égine que 100 mines de 60 drachmes, et portèrent sa pension à 4000 drachmes de plus. Polycrate le détermina ensuite à quitter Athènes, en augmentant de 2000 drachmes les honoraires que ce médecin recevait des Athéniens. Si le

talent d'Égine eût été de 100 mines athéniennes de 100 drachmes chacune, Démocède n'aurait eu aucun motif pour quitter cette île et pour se transporter à Athènes.

Comme les Athéniens n'admettaient que l'argent dans la monnaie nationale, qu'ils s'étaient refusés avec opiniâtreté aux tentatives faites pour introduire de la monnaie de cuivre dans leur circulation, malgré les inconvéniens qui résultaient de l'extrême exiguité de leur menue monnaie d'argent, et que les espèces en or n'étaient reçues chez eux que comme monnaie étrangère, ils dûrent naturellement adopter l'usage d'évaluer en talens toutes les valeurs, soit qu'elles fussent en argent, soit qu'elles fussent en or. Le talent, numéraire collectif, exprimant une somme de 6000 drachmes, était toujours la même valeur, comme, chez nous, *cent mille livres*, en espèces d'or ou en espèces d'argent, représentent toujours une seule et même somme. C'est faute d'avoir fait cette observation, que les auteurs modernes sont quelquefois tombés dans de graves erreurs.

Dans notre numéraire français, réglé originairement sur la livre d'argent, rien n'est plus ordinaire que de voir un poids d'or

évalué en livres numéraires d'argent, sans qu'il en résulte aucune équivoque. On ne s'est jamais mépris sur le sens de ces phrases : *Cette boîte d'or pèse* 350 *livres ; l'Académie donnera pour prix une médaille d'or du poids de* 500 *livres*. Par cette manière de s'exprimer, on indique que, dans la boîte et dans la médaille, on n'a voulu considérer que la valeur de la matière, sans y comprendre le prix de la façon. C'est en ce sens que s'exprime Périclès dans Thucydide, quand il évalue à 40 talens l'or employé à décorer la statue de Minerve. Cet or, dit-il, pèse 40 talens, c'est-à-dire, la valeur de 40 talens ; car c'est de sommes et de valeurs numéraires qu'il s'agit dans son discours. Ces 40 talens sont l'équivalent de 84 mille francs de notre monnaie ; ce qui n'était pas une somme méprisable dans ce temps, et pour un petit État. On peut croire d'ailleurs que Périclès, en indiquant cette ressource, a voulu faire entendre, par un tour oratoire, que, dans le danger qui menaçait la république, il n'était aucun objet, si précieux et si sacré qu'il fût, qui ne dût servir au salut public.

Quarante talens, de 6000 drachmes chacun, formaient un poids de 15 mille onces

d'argent, et par conséquent équivalaient à 1000 onces d'or. Il est difficile de se persuader qu'une plus grande quantité d'or ait pu être employée dans les ornemens accessoires de la statue du Parthénon. Les vêtemens de la déesse, selon que l'abbé Barthélemy le présume, étaient en ivoire; l'égide était de la même matière. La petite statue de la Victoire, placée sur une des mains de Minerve, était également d'ivoire, et avait seulement les ailes revêtues d'une lame d'or. Les écailles de serpent parsemées dans le champ du bouclier, et les ailes de la Victoire, sont les seuls objets qui aient tenté les voleurs; et il est à croire qu'il n'y avait pas d'autres parties qui fussent recouvertes d'or. Quelques efforts d'imagination que les Modernes aient pu faire, il leur a été impossible de trouver le moyen de placer sur cette statue une quantité d'or qui pût approcher, le moins du monde, de la masse énorme d'or qu'ils ont cru voir dans ces 40 talens. C'est un conte vraiment fabuleux que de porter à 2136 livres de 16 onces, comme on l'a fait, l'or employé à la simple décoration de ce monument : ce serait supposer, pour la dépense de cet objet purement secondaire, une valeur égale à 3

ou 4 millions de nos francs, en poids d'or, somme qui représente le total du revenu annuel de la république dans sa plus grande prospérité, et qui excède même le montant de toutes les dépenses faites pour le Parthénon, évaluées seulement à 3 millions (1). Les 40 talens, tels que nous venons de les évaluer, donnent un poids d'or de 110 marcs environ; et il faut que la statue ait été richement ornée, pour que tout cet or y ait trouvé place.

Plusieurs autres récits, qui ont paru incroyables et même absurdes, ne choqueront plus la vraisemblance, si on veut les expliquer dans ce sens. On comprendra comment la coupe de Sémiramis pesait 15 talens. *Cujus pondus quindecim talenta colligebat.* (Plin., Hist. nat., lib. 33, cap. 3.) Une coupe du poids de 41 marcs est déjà une chose assez merveilleuse. La coupe d'or que Paul Émile avait fait faire du poids de 10 talens (27 marcs environ), et qui fit partie du spectacle de son triomphe, si on y ajoute le poids des pierres précieuses dont elle était enrichie, celui du pied du vase et des supports, faisait

(1) *Histoire ancienne* de Rollin, tom. II, pag. 305, édit. in-4°.

une charge suffisante pour ceux qui la portaient au milieu du cortége. Une coupe ornée de pierreries, et du poids de 27 marcs d'or, devait paraître fort magnifique aux Romains, puisque, peu d'années auparavant, le Sénat avait cru faire un assez beau présent à Syphax, en lui envoyant une coupe d'or du poids de 5 mines (500 scrupules ou 2 marcs 2 onces), et aux autres rois d'Afrique des coupes du poids de 3 mines (300 scrupules ou 11 onces), selon que le rapporte Tite-Live (*liv.* 27, S. 4).

La couronne de Melchom, roi des Ammonites, que David ôte lui-même de dessus la tête de ce Roi après sa défaite, se trouve peser un talent d'or, outre les pierreries dont elle était ornée. (*Paralipom.*, *liv.* 1er, *ch.* 20, *v.* 2.) Un poids d'or de la valeur d'un talent répondait à 2 marcs 5 à 6 onces de notre poids de marc, et c'était beaucoup pour le roi d'une chétive tribu d'Arabes, dans ces temps où l'or avait une si haute valeur.

Dans les livres de la Bible qui ont été écrits ou refaits depuis la captivité de Babylone, les valeurs pécuniaires se trouvent presque toujours comptées à la manière des Grecs, soit que le rédacteur ait suivi cette méthode,

soit que les comptes aient été modifiés de cette manière dans les copies postérieures. Ainsi, la quantité d'or que Salomon retirait d'Ophir est évaluée en talens, à l'exemple d'Hérodote, qui a converti dans le même numéraire l'or que les Indiens payaient annuellement au roi de Perse. Ce produit des mines ou des sables aurifères d'Ophir est estimé, dans le troisième Livre des Rois (*chap.* 9, *v.* 28), à la somme de 420 talens. Dans le second Livre des Paralipomènes (*chap.* 8, *v.* 18), la part qui revenait à Salomon dans l'or que le commerce rapportait du pays d'Ophir, est portée à 450 talens. Il est aisé de se rendre compte de cette variante. Le poids matériel de l'or chargé sur la flotte de Salomon à chacune de ses expéditions pour Ophir, était de 30 talens (615 de nos livres du poids de marc); ces 30 talens pesant d'or, évalués en argent, à raison d'un pour 15, donnent 450 talens; mais si l'on a égard à l'infériorité du titre de cet or comparé à l'argent euboïque, on n'estime plus l'or que dans la proportion de 14 à 1 : c'est ainsi qu'Hérodote a opéré à l'égard de l'or des Indiens, qu'il apprécie à 13 fois l'argent. C'est par le résultat d'un tel calcul que l'or rapporté d'Ophir au trésor de Salomon,

mon, et que ce Prince, comme on le voit, faisait ensuite purifier par le feu, ne lui produisait qu'une valeur de 420 talens (882,000 fr. de notre monnaie). Il n'entre pas dans notre sujet d'examiner si les Livres des Rois ont été écrits originairement en grec, et dans un temps postérieur à Hérodote, comme l'ont soutenu plusieurs savans; mais on ne peut s'empêcher de remarquer une conformité singulière entre la méthode qui a été suivie par Hérodote en exposant les revenus du roi de Perse, et la manière dont procède l'historien de Salomon, en rendant compte des revenus de ce Prince et du produit en or qu'il retirait du pays d'Ophir.

On ne peut pas supposer qu'un pays tel que la Judée, qui, jusqu'à Salomon, n'avait eu presque aucun commerce étranger, pût avoir un grand superflu à exporter. Salomon ne pouvait rapporter d'Ophir que la quantité de marchandises qu'il était en état d'y acheter, puisqu'il n'y alla point comme un conquérant qui emporte ce qu'il trouve, sans rien payer. Le puissant roi de Tyr voulut bien lui permettre de prendre part à ce riche commerce, et de joindre quelques bâtimens à la flotte qui s'expédiait pour Ophir tous les trois

ans; mais il fallait bien que les vaisseaux de Salomon portassent aussi leur cargaison dans le pays d'où ils se proposaient de rapporter des marchandises. L'or, d'ailleurs, ne fut que l'un des articles de ce commerce; les envoyés de Salomon rapportèrent encore des aromates, de l'ivoire, des singes, des paons, etc. En évaluant à 30 talens, de poids, l'or qui fut chargé sur les bâtimens juifs, on aura un poids égal à 1230 marcs et une valeur de près d'un million. Si nous comptons moitié de cette somme pour tous les autres articles d'importation, n'est-ce pas aller aussi loin que la vraisemblance peut le permettre? N'est-ce pas beaucoup de supposer qu'un pays aussi pauvre, et dont les productions se bornaient à la consommation nécessaire de ses habitans, ait pu consacrer à une expédition de commerce étranger une valeur qui, eu égard à ce que vaut aujourd'hui l'argent, aurait représenté, dans ces temps-là, 8 à 9 millions de valeurs commerçables?

La somme que nous supposons s'accorde, de plus, avec les informations qui nous sont données sur le revenu annuel de Salomon, dans le troisième Livre des Rois (*chap.* 10, *v.* 14 *et* 15), et dans le deuxième Livre des

Paralipomènes (*chap.* 9, *v.* 13 *et* 14). Ces revenus se montaient à la somme de 666 talens, non compris les tributs que payaient quelques princes arabes, et les droits de péage et d'entrée qui étaient perçus sur les marchandises. Les Hébreux, pour relever la grandeur d'un de leurs rois les plus célèbres, ont cherché à changer ces talens numéraires en talens de poids; mais l'œil de la critique ne peut y être trompé. En effet, un poids d'or de 666 talens babyloniens, évalué en talens attiques, produirait une somme de 13,320 talens : or nous savons par Hérodote, qui nous en a donné le détail le plus circonstancié, et qui l'a établi sur des calculs positifs, que le revenu annuel de l'empire de Perse montait, en total, à 14,560 talens attiques. Qui croira que le revenu d'un roi de Judée ait pu approcher de ceux du grand roi, dont la domination s'étendait d'une extrémité du monde à l'autre, et qui comptait pour ses tributaires les nations les plus opulentes de l'Asie et de l'Afrique? N'est-ce pas déjà donner une assez grande idée de l'état de prospérité et de richesse où Salomon avait élevé son royaume, que de montrer son revenu égal à un vingtième de celui de l'empire de Perse? Les Athé-

niens, lorsque leur république atteignit son plus haut degré de splendeur, lorsqu'elle réunissait sous sa domination tant de villes riches et commerçantes qui lui payaient des tributs, ne comptèrent jamais au-delà de 2000 talens de revenu (1). Quel développement le maître d'un pays aussi pauvre et aussi resserré que la Judée n'avait-il pas dû donner à l'agriculture et à l'industrie de son peuple! quelle extension n'avait pas dû acquérir son commerce et sa puissance extérieure, pour être parvenu au point de se former un revenu qui montait au tiers de celui de la florissante république d'Athènes lorsqu'elle commandait à la Grèce!

A cette époque, et long-temps encore après, la rareté de l'or fut extrême. Quand on lit, dans Hérodote, que Crésus avait fait don au temple de Delphes de 117 prismes ou plinthes d'or, d'une palme d'épaisseur, les uns longs de trois palmes, les autres de deux; d'un lion en or, etc., il est impossible de ne pas croire que ces objets étaient simplement dorés ou revêtus d'une feuille d'or; car l'art de réduire

---

(1) *Voyage du jeune Anacharsis*, chap. 56.

l'or en lames très-minces, ou de l'appliquer en dorure, était depuis long-temps pratiqué dans l'Asie. C'est ainsi qu'Homère dit que les armes de Glaucus étaient d'or, quoiqu'il soit bien évident par l'usage auquel elles étaient destinées, ainsi que par la valeur à laquelle le poëte les estime, qu'elles ne pouvaient être que de bronze légèrement doré, ou orné de quelques incrustations en or.

Hiéron, roi de Syracuse, desirant faire faire une petite statue d'or pour offrir au même temple, ne peut venir à bout de se procurer la quantité de matière nécessaire pour cet ouvrage : il n'y parvient enfin qu'en s'adressant à un riche négociant de Corinthe, qui s'engage à la lui fournir.

Philippe de Macédoine, père d'Alexandre-le-Grand, attachait un si grand prix à la coupe d'or qu'il possédait, que jamais elle ne le quittait, et qu'elle était placée sous son chevet quand il dormait.

Les Spartiates, voulant faire dorer la tête d'une statue d'Apollon, ne peuvent trouver, dans toute la Grèce, l'or que demande l'artiste chargé de ce travail.

Comme le commerce de l'or ne paraît pas avoir été frappé de prohibition, et qu'une

même marchandise ne peut être à la fois rare et abondante, voilà des faits qu'il ne faut pas perdre de vue, quand il s'agit d'expliquer d'autres faits contemporains qui, étant mal interprétés, supposeraient une profusion d'or inconnue même à nos temps modernes.

Le talent attique, après les conquêtes d'Alexandre, fut un numéraire généralement reçu dans l'Asie et dans l'Égypte; et nous voyons que Cicéron (*Orat. pro Rabirio*), en parlant des 10 mille talens offerts à Gabinius par le roi Ptolémée, les évalue sur le pied de 6 mille drachmes attiques ou de 24 mille sesterces; et certainement l'intention de l'orateur n'était pas d'affaiblir la somme. L'autre talent, au contraire, était spécialement désigné sous le nom de *talent égyptien* ou *babylonien*, de *talent de Syrie* ou *d'Antioche*, du *grand talent*, ou bien du *talent de* 80 *mines*, ainsi qu'on le voit dans le traité que les Romains firent avec Antiochus, dans lequel Scipion eut soin de stipuler que le paiement serait fait en grands talens du poids de 80 mines. Mais l'usage de compter les moindres sommes et de composer les espèces d'argent en drachmes égyptiennes ou asiatiques du poids du scrupule, se conserva chez les peuples qui en

avaient contracté la longue habitude, et notamment dans les villes maritimes de l'Italie et des autres contrées de l'Europe, qui entretenaient depuis plusieurs siècles des relations de commerce avec les Phéniciens, les Tyriens et les Carthaginois. Les témoignages de Pollux, d'Eustathe et de Suidas, confirmés par les monumens réels qui sont sous nos yeux, attestent que les monnaies de Sicile et de Naples se taillaient sur la livre sicilienne, qui était, comme la livre romaine, de 288 scrupules ou grammes. Le *nummus siculus* était le 12e de la livre, et pesait conséquemment 24 scrupules. Plus anciennement, ce *nummus* n'avait été que le 24e de la livre et du poids de 12 scrupules seulement. Le *nummus* se divisait en 12 *dixas* ou didrachmes de 2 scrupules, comme l'*argenteus* égyptien ou le demi-sicle assyrien; en 8 trixas ou tridrachmes de 3 scrupules, comme le *bœuf*, et comme le *bigatus* romain; en six *quadrixas* ou tétradrachmes, égaux au sicle ou au statère attique; en 4 siciliques de 6 scrupules ou hexadrachmes, comme l'ancien talent réel d'argent, monnaie assyrienne; en deux doubles siciliques ou tristatères. Ce double sicilique était l'ancien *nummus* de 12 drachmes, égal

au cistophore. Les Siciliens avaient des pièces d'argent de 16 drachmes ou scrupules (336 de nos grains), formant les deux tiers du *nummus;* d'autres de 8 drachmes (168 grains), du tiers du *nummus*. On trouve, dans les médailles de Syracuse, de Segeste, de Selinonte et des autres villes de la Sicile, des pièces qui retracent toutes ces divisions; mais celles qui se présentent le plus fréquemment sont les doubles statères de 8 drachmes égyptiennes, et les statères, sicles ou tétradrachmes du poids de 4 scrupules (84 de nos grains). Toutefois, ces monnaies s'accordaient avec le numéraire attique, en ce que la drachme ou *as* sicilien du poids d'un scrupule se divisait en 4 oboles. On a pu conserver des monnaies siciliennes de 15, 10 et même 5 de nos grains, qui étaient les sous-divisions de la drachme. D'un autre côté, on remarque des médailles qui excèdent le poids du *nummus siculus*, et qui semblent avoir été primitivement fabriquées au poids de 40 drachmes ou scrupules. La même drachme, de 21 de nos grains, était l'élément dont se composaient les monnaies d'argent de Tarente; mais ces drachmes s'y trouvaient réunies dans une progression différente, et il paraît qu'on les composait dans

la série des nombres 2 ½, 5, 7 ½ et 10, comme le firent les Romains dans la composition de leurs espèces en or. Les peuples des Espagnes et des Gaules firent, à ce qu'il semble, principalement usage de pièces d'argent du poids de 3 scrupules, telles que les *bigatus* romains et les pièces *osques* ou étrusques qu'ils recevaient des villes de l'Italie méridionale. Tite-Live rapporte les quatre triomphes successifs décernés aux vainqueurs qui portèrent la guerre dans ces provinces, et il nous donne un état des monnaies qui firent partie du butin. En l'an 559 de Rome, Marcus Helvius rapporta de l'Espagne ultérieure 17,023 *bigatus* et 120,438 deniers osques. (*Liv.* 34, *chap.* 10.) Dans la même année, Q. Minutius enleva à ces peuples 78,000 *bigatus* et 278,000 deniers osques. (*Ibid.*, *ibid.*) En l'an 560, Marcus Portius Caton triompha des peuples de l'Espagne citérieure, et il se trouva, dans les dépouilles des vaincus, 123,000 *bigatus* et 540,000 pièces de monnaie osque. (*Liv. id.*, *chap.* 46.) Enfin, Q. Fulvius Flaccus, en l'an 574, rapporta, de la même partie de l'Espagne, 173,200 deniers osques. (*Liv.* 40, *chap.* 43.) Le même historien, dans l'état qu'il donne du butin fait sur les peuples

de la Gaule cisalpine (*liv.* 30, *chap.* 23, *et liv.* 36, *chap.* 40), compte les sommes qui s'y trouvèrent en deniers romains, nommés *bigatus*. Ces deniers, du poids de 3 scrupules, comptaient chacun pour 3 drachmes égyptiennes. Feu M. Fauris de Saint-Vincent a publié un Mémoire dans lequel il rapporte qu'en 1366, le hasard fit découvrir, sur les côtes de la Provence, dans un champ près du château de Tourrèves, une quantité considérable de monnaies très-anciennes, qu'il croit appartenir à l'antique *Massilia*, aujourd'hui Marseille; et il ajoute que chaque pièce était du poids d'environ 21 grains d'argent. C'était, à ce qu'il semble, la drachme égyptienne. Pollux atteste que de toutes les monnaies d'argent athéniennes, le tétrobole (de 21 de nos grains) était celle dont l'émission était la plus abondante. Toutes ces pièces se réduisaient facilement au talent attique, puisque ce talent contenait 9 mille drachmes égyptiennes.

CHAPITRE X.

De la circulation générale de la monnaie chez les Anciens.

Soit que le numéraire des peuples anciens ait eu une origine commune, soit que ces peuples eussent reconnu l'avantage de régler sur une mesure uniforme l'instrument général du commerce entre les nations, on voit que leur système monétaire était partout composé de telle manière que chaque peuple pouvait, à la seule inspection, apprécier la monnaie étrangère d'or ou d'argent qui lui était présentée. Il n'existait, comme nous l'avons observé, que deux sortes de drachmes; savoir : la drachme égyptienne, du poids du scrupule, qui fut constamment et invariablement, depuis les temps de la plus haute antiquité, jusque sous le Bas-Empire, l'élément primitif dont se composaient les pièces d'or; et la drachme attique, du poids

d'un scrupule et demi, que les Grecs, et à leur imitation les Romains, adoptèrent pour monnaie de compte, et dont ils composèrent leurs espèces en argent. Rien n'était plus simple que de convertir les drachmes égyptiennes en drachmes attiques, puisqu'il suffisait de soustraire un tiers de la somme des premières, et qu'on savait bientôt que 12 ou 15 drachmes égyptiennes valaient 8 ou 10 drachmes attiques; et une telle opération pouvait se faire en un moment par la pensée, sans qu'il fût besoin de l'aide des chiffres et du calcul. Aussi est-ce la seule manière dont il soit possible d'expliquer un phénomène fait pour étonner tous nos commerçans, et de leur rendre raison de l'extrême facilité avec laquelle se réglaient, chez les Anciens, toutes les affaires de commerce entre des personnes de nations différentes, au milieu de cette prodigieuse variété de monnaies si diverses par leurs empreintes et par l'origine de leur fabrication.

Lorsque les sociétés ne sont plus dans l'enfance, et qu'elles ont dépassé ce premier degré de civilisation encore informe où les productions se troquent immédiatement les unes contre les autres; lorsque chaque peu-

ple commerçant apprécie en argent ses propres marchandises, et qu'il traite avec l'étranger par l'intermédiaire de la monnaie de compte, alors il faut nécessairement que chacune des parties puisse s'entendre sur l'appréciation respective des valeurs qui sont la matière de l'échange. Il leur faut donc une manière de compter et d'évaluer qui leur soit commune, de même qu'il faut une langue commune à deux hommes qui veulent se communiquer leurs pensées à l'aide de la parole.

Quand les peuples font usage d'un numéraire ou mode de compter qui est particulier à chacun d'eux, ainsi que cela a lieu dans notre Europe moderne, alors ils sont forcés de se créer, pour leurs relations commerciales de peuple à peuple, un numéraire commun, en employant à cet effet ce que nous nommons le *change*. Dans cette méthode, on remonte à l'élément primitif qui constitue une monnaie quelconque, c'est-à-dire, à la quantité de métal pur contenue dans chacune des espèces qu'il s'agit de comparer. C'est là l'expédient auquel on a été obligé de recourir, pour établir un rapport entre la livre ou le franc, la livre sterling,

le gros d'Amsterdam, le marc de Hambourg, le florin de Venise, les rées de Lisbonne ou les piastres de Cadix, qui sont autant de numéraires différens, n'ayant de mesure commune entre eux que le poids et le titre du métal dont ils tirent leur valeur. Ce rapport fixe, qui constitue le pair du change, subsiste constamment le même, malgré les fluctuations accidentelles causées par les circonstances politiques ou par les opérations du commerce. Il ne pourrait se faire en Europe aucune entreprise ou transaction commerciale entre des étrangers, si chaque négociant ne trouvait pas dans le tableau des changes un moyen d'apprécier dans sa propre monnaie les marchandises étrangères dont il fait demande, et dans la monnaie étrangère, les marchandises nationales qu'il a commission d'expédier.

Non-seulement on peut affirmer qu'il n'existait chez les Anciens aucune institution de ce genre, mais on sent même qu'il eût été impossible de l'y établir. Si chaque peuple, chaque petit État, chaque cité libre qui frappait des monnaies à son coin propre, eût eu, comme chez nous, son numéraire particulier, alors le tableau des changes se

fût composé de plusieurs milliers d'articles divers, et le plus habile, le plus patient calculateur n'aurait jamais pu suffire à résoudre une aussi grande complication de problèmes. Il ne faut qu'observer l'innombrable variété d'espèces qui circulaient en même temps, parmi les peuples à cette époque, pour se faire une idée de l'étrange confusion qu'elles auraient introduite dans le commerce, si elles n'eussent pas été toutes réglées sur un numéraire commun et généralement adopté.

Notre système monétaire moderne est établi sur des principes totalement différens de celui des Anciens. Le petit nombre d'États indépendans entre lesquels se partage l'Europe, et qui presque tous sont d'une grande étendue, ne reconnaissent d'autre monnaie que celle du souverain; et même, en chaque État, l'espèce courante n'est divisée qu'en un petit nombre de coupures. En France, toute la monnaie d'argent se compose de 4 ou 5 pièces au plus de valeur différente, et une division aussi bornée suffit néanmoins à tous les besoins de la circulation, pour une population de 25 à 30 millions d'habitans. Autrefois, la seule ville

de Syracuse, à en juger par les médailles qui nous restent, avait plus de 20 pièces de taille et de coin différens, circulant en même temps. Une agrégation de 3 à 4000 citoyens eût tenu à déshonneur de ne pas avoir sa monnaie distinguée par les emblêmes et les inscriptions qui lui étaient propres.

Toutefois ces villes, ces pays, ces contrées, quelle que fût leur distance respective, entretenaient entre elles les relations de commerce les plus libres et les plus étendues qu'il fût possible. Le mouvement de tout ce grand commerce était alimenté par une monnaie qui, sous mille empreintes variées à l'infini, représentait constamment ou des unités, ou des divisions, ou des multiples du même élément numéraire. Tout se réduisait en compte à la drachme, soit d'or, soit d'argent. Ces deux drachmes distinguées, dans la langue des Romains, par les noms de *scrupule* et de *denier*, désignées sans doute, dans chacune des autres langues, par d'autres termes équivalens, étaient, sous ces différens noms, les parties constituantes d'un même système de numération monétaire universellement connu et admis chez toutes les nations, comme aujourd'hui les chiffres dits

arabes,

arabes, représentés par les mêmes signes, transmettent une même idée à tous les peuples qui les ont sous les yeux, malgré la diversité des langues dans lesquelles cette idée s'exprime.

L'universalité du système monétaire des peuples anciens serait démontrée par le raisonnement seul, quand même d'ailleurs tous les faits de l'histoire ne viendraient pas à l'appui d'une théorie aussi évidente, et quand même ils ne s'accorderaient pas tous pour nous prouver que, chez ces peuples, on ne mettait aucune différence réelle entre la monnaie nationale et la monnaie étrangère, et que les unes et les autres entraient avec la même facilité dans la circulation de chaque pays.

Jacob, qui habitait dans un coin de la Babylonie, envoie, à deux fois différentes, ses enfans en Égypte pour y faire des achats de blé, et à chaque fois il leur donne de la monnaie de son pays, qui est reçue sans nulle difficulté dans cette terre étrangère.

Achille, dans Homère, donne pour prix au vainqueur dans les jeux célébrés sur la tombe de Patrocle, deux talens d'or, qui ne pouvaient être qu'une monnaie étrangère,

aucun des petits rois de la Grèce n'étant assez riche pour fabriquer de pareilles espèces.

Thucydide rapporte que des Mytiléniens réunis à des habitans du Peloponèse, ayant pris la ville de Rhégium, reçurent pour le rachat de cette ville 2000 statères de Phocée.

Xénophon dit que Seuthès, roi des Thraces, proposa aux Grecs qui revenaient de l'expédition du jeune Cyrus, un darique de solde par mois pour chaque homme de pied, et que Thymbron, chef des Lacédémoniens, par un traité de même nature, s'engagea de payer à chaque soldat un cyzicène aussi par mois. Ces monnaies étaient étrangères et pour ceux qui les offraient et pour ceux qui devaient les recevoir; et sans doute les soldats grecs auxquels elles devaient servir de paye, n'étaient pas en peine de les faire passer au marché d'Athènes avec autant de facilité que la monnaie attique.

Dans le *Plutus* d'Aristophane, un des personnages se vante de jouer habituellement au jeu de *pair ou non* avec des statères d'or.

Le discours de Lysias contre Eratosthène nous fait voir qu'un Athénien gardait dans

son coffre-fort, en argent comptant, 100 dariques et 400 cyzicènes.

Alcibiade, Athénien, emploie, pour séduire une femme lacédémonienne, 2000 dariques, qui sont une monnaie persane. C'est aussi avec des dariques que Dinocrate avait corrompu les orateurs de Thèbes et ceux d'Athènes, lorsqu'Agésilas, roi de Lacédémone, faisant allusion à l'empreinte de cet or corrupteur, dit que, pour lui faire abandonner l'Asie, on avait lancé contre lui 30 mille *archers*.

Démosthènes, dans son plaidoyer contre Phormion, expose que ce négociant, voulant aller faire des achats de marchandises au Bosphore, avait emprunté, tant à Athènes qu'au Pirée, 5 à 6 mille drachmes attiques, qu'il avait placées sur le vaisseau destiné à le transporter. Phormion prétendait ensuite s'être acquitté envers les cliens de Démosthènes qui étaient entrés dans ces emprunts pour 2000 drachmes, et il alléguait les avoir payés, en capital et en intérêts, moyennant 120 statères cyzicènes remis par lui dans le Bosphore à Lampis, leur agent. Le fait de ce remboursement est contesté; mais jamais l'orateur ne met en question

s'il était légal de solder avec une monnaie étrangère une dette contractée en drachmes attiques.

Cicéron, se disposant à quitter l'Italie, au moment où la guerre civile vient à éclater, se plaint à son correspondant de manquer d'argent comptant pour son voyage, parce qu'il ne peut rien tirer de ses débiteurs; en conséquence, il donne mission à Philotime de se transporter à l'hôtel de la monnaie pour lui procurer des espèces. Si la monnaie au coin de la république n'eût pas eu cours de monnaie dans les provinces étrangères, Cicéron, à coup sûr, se serait épargné les frais de cette fabrication.

Polybe rapporte que Ptolémée Evergète, voulant réparer le désastre des Rhodiens, dont la ville avait été presque détruite par un tremblement de terre, leur fait passer des provisions et des meubles de toute espèce, et, entre autres choses, mille talens en monnaie de cuivre; en sorte qu'une monnaie d'Égypte peut tout-à-coup remplacer la monnaie domestique, chez un peuple de l'Asie mineure.

Tite-Live, qui nous donne en vingt endroits le détail du butin fait par les armées

romaines, établit le compte des pièces d'argent athéniennes et des cistophores asiatiques trouvés dans les dépouilles du roi de Macédoine, ainsi que des espèces romaines ou grecques prises sur les peuples de l'Espagne et des Gaules. Les Gaulois, après l'expédition tentée sur Delphes par Brennus, avaient rapporté dans leur pays des *philippes* d'or qui y circulaient en abondance. Cette monnaie macédonienne, ainsi que le darique de Perse et le denier d'or d'Égypte, avaient cours à Rome sur le même pied que l'*aureus*, c'est-à-dire, à raison de 40 sesterces le scrupule, et Suétone nous dit qu'Auguste, à l'occasion des saturnales, fit une ample distribution de ces monnaies. *Nummos, omnis notae, regios ac peregrinos.*

Les *aureus* et les *argenteus* frappés à Rome étaient évalués en drachmes d'or et en drachmes d'argent par les peuples de l'Orient, de même que les espèces grecques et asiatiques ou égyptiennes étaient évaluées par les Romains en sesterces. Cicéron écrit à Atticus qu'il a en caisse 2 millions, 200 mille sesterces en cistophores. Le même orateur convertit en sesterces les dix mille talens que Ptolémée Aulètes avait, dit-on, donnés à Gabinius.

La monnaie romaine, depuis Auguste, se répandit dans tous les pays, et couvrit la surface du monde. Tacite dit que les Germains faisaient un cas particulier des *bigatus* romains et des espèces *dentelées*, qui étaient des deniers qu'on avait ainsi travaillés pour prévenir les contrefaçons. Il dit que ces peuples étrangers donnaient cours par préférence à ces monnaies romaines, parce qu'ils étaient familiarisés avec elles depuis long-temps. Arrien atteste que les habitans de Barygaza, ville en deçà du Gange, faisaient une grande importation d'*aureus* et d'*argenteus* impériaux (*dènarion krusoun kai argurioun*), et qu'ils trouvaient de l'avantage à remplacer par ces pièces étrangères leur monnaie domestique. On lit dans les *Asiatic researches* (*tom. II*, §. 9), que dans une fouille récemment faite dans le bourg de Nélore, situé dans l'intérieur de l'Inde, il a été trouvé un vase rempli de monnaies d'or et d'argent des premiers Césars.

Enfin, l'idée d'une monnaie universellement admise dans le commerce des nations et connue de tous les peuples, se trouve textuellement énoncée en plusieurs endroits, dans les écrits des Anciens.

Xénophon, dans le tableau qu'il trace des avantages particuliers à la ville d'Athènes, s'exprime ainsi : « Dans la plupart des autres » villes, un marchand est obligé de prendre » des marchandises en échange de celles qu'il » y apporte, parce que la monnaie dont on » y fait usage n'a pas grand crédit au dehors. » Chez nous, au contraire, le commerçant » étranger a l'avantage de trouver une mul- » titude d'objets d'exportation qui sont de- » mandés partout; et de plus, s'il ne veut pas » encombrer son vaisseau de marchandises, » il se fait solder en argent comptant, qui, » de tous les articles commerçables, est le » plus sûr et le plus commode, attendu qu'il » est reçu en tout pays, et qu'en outre il » rapporte toujours quelque profit à son » maître, quand celui-ci vient à s'en défaire. »

Platon, établissant son plan de réforme politique, veut qu'il soit institué une monnaie de telle nature qu'elle ne puisse avoir cours que dans l'intérieur du pays seulement, et qu'elle soit rejetée par les étrangers. Il veut que la monnaie *générale* soit uniquement réservée pour les besoins de la guerre et pour les relations indispensables qu'on est forcé d'avoir avec les autres peuples, telles

que les traités politiques et les ambassades; que la loi interdise à tout particulier de posséder de cette monnaie *générale*, sinon pour juste cause, et sur permission expresse du magistrat; qu'à son retour dans sa patrie, s'il lui reste de cette sorte de monnaie, il soit tenu d'en faire déclaration et de représenter les espèces, dont il lui sera remis l'équivalent en monnaie domestique; que, s'il lui arrive d'en retenir la moindre partie, en contravention à la loi, lui et tous ceux qui auraient eu connaissance du fait, soient punis des peines les plus rigoureuses.

Telle avait été l'intention du législateur de Sparte en donnant à sa république une monnaie de fer; et Polybe observe que lorsque les Lacédémoniens se livrèrent à des entreprises ambitieuses et portèrent la guerre chez les étrangers, ils se mirent par-là dans l'absolue nécessité de se pourvoir d'une grande quantité de monnaie *générale*. (*Koinou nomismatos*.)

Quand Auguste jugea convenable d'établir l'usage des monnaies romaines dans toutes les provinces de l'Empire, cette innovation s'opéra avec une extrême facilité, parce qu'il ne fut question d'autre chose que de

changer les empreintes et de substituer le coin impérial aux coins particuliers des villes qui battaient monnaie. S'il eût fallu faire adopter à tous ces peuples l'usage d'un numéraire nouveau, contraire à leurs anciennes habitudes, une telle réforme eût été à peu près impossible.

Nous verrons, en traitant des monnaies romaines, ainsi que de la réforme faite par Constantin, que les réglemens de ce Prince ne portèrent que sur la taille des espèces et sur leur dénomination, mais que ces changemens n'atteignirent point le système numéraire, et que la monnaie de compte, celle sur laquelle se forment les habitudes du peuple, resta toujours la même. Nous verrons que les peuples du Nord, qui envahirent l'empire d'Occident, se conformèrent naturellement aux mesures monétaires qu'ils trouvèrent établies, et qu'enfin Charlemagne, déterminé par des circonstances impérieuses à affaiblir l'ancien denier romain de quelques grains, en composant sa *livre* nouvelle, ne s'écarta que le moins qu'il lui fut possible de cet antique numéraire des nations.

Ainsi, l'autorité de la raison et le témoignage des faits concourent à prouver qu'il

y eut chez les Anciens, pour la fixation des valeurs pécuniaires, une mesure simple et commode, dont l'origine se perd dans les ténèbres de la plus haute antiquité; qu'en conséquence de cette mesure universellement connue, toutes les espèces réelles d'or et d'argent, quelles que fussent leur taille, leur empreinte et leur origine de fabrication, étaient évaluées sur une échelle toujours uniforme; que le rapport de valeur entre l'or et l'argent était, à ce moyen, constamment maintenu, dans la raison de 15 à 1, quant au poids des espèces à parité de titre, quoique ce rapport fût presque partout réglé de 10 à 1, quand elles étaient nombrées et prises au compte; que chaque peuple, à mesure qu'il voulut prendre part au commerce général des nations, ne put manquer d'adopter cette mesure universelle, et qu'enfin les Romains, lorsqu'ils tentèrent à leur tour d'entrer dans ce commerce auquel ils n'avaient encore que très-faiblement participé, furent forcés d'ajuster leur monnaie de compte particulière sur l'échelle commune à toutes les autres nations commerçantes, ce qu'ils firent par l'adoption de la loi *Papyria* ou *Papyriana*, comme

il sera démontré dans l'histoire de leur monnaie.

Le système numéraire des peuples de l'antiquité, quand on l'aura dégagé de cet amas de matériaux informes qu'ont entassés autour de lui, pendant dix siècles, les scholiastes et les commentateurs de nos âges, quand on aura fait disparaître cet appareil étranger qui en défigure la composition, se présentera alors devant nous comme tous les monumens de cette grande époque, et l'on n'y verra plus qu'un édifice remarquable par la simplicité de l'ordonnance et par la régularité des proportions.

CHAPITRE XI.

De la proportion de valeur entre le cuivre et l'argent dans les monnaies des peuples anciens.

Tous les peuples qui ont fait usage de monnaie métallique ont reconnu l'avantage d'employer à cette fonction plusieurs métaux, en réservant le plus précieux pour les gros paiemens, et en laissant au plus commun le service journalier des marchés et l'achat des menues denrées. Cette méthode a été suivie par tous ceux qui ont eu à leur disposition plusieurs sortes de métaux de valeur différente; on la trouve en pratique même chez des peuples encore grossiers et à peine civilisés. On lit dans les Commentaires de César, que les habitans de la Grande-Bretagne se servent, pour leurs échanges, de monnaies de cuivre et de fer,

ce dernier métal étant taillé en forme de dés ou de petits cubes dont le poids est déterminé. *Utuntur aut aere, aut taleis* (1) *ferreis ad certum pondus examinatis, pro nummo.* (Cæsar, de Bell. gall., lib. 5, §. 12.)

Le cuivre, dans sa valeur absolue, était, chez les Anciens, environ 3 à 4 fois plus cher qu'il ne l'est aujourd'hui. De nouvelles mines découvertes dans le nord de l'Europe, d'une exploitation plus facile et moins dispendieuse que celles qui étaient connues jusqu'alors, les relations de commerce avec des contrées de l'Asie qui possèdent ce métal en abondance, et dans lesquelles ne pénétraient pas les navigateurs de l'antiquité, enfin les versemens que l'Amérique fait en Europe, toutes ces circonstances ont concouru à réduire le prix du cuivre fort au-dessous de ce qu'il était parmi les Anciens; en sorte qu'après l'introduction de l'or et de l'argent du Nouveau-Monde dans nos marchés, le prix du cuivre n'a haussé que d'un tiers environ, lorsque celui de toutes les autres productions et marchandises s'est élevé de cinq à six fois.

---

(1) Quelques éditions portent *annulis*.

Le fer, au contraire, dut suivre le sort commun à toutes les denrées de notre hémisphère, et son prix en argent dut éprouver la hausse générale causée par la valeur moindre du nouvel instrument des échanges. Il est donc à présumer que le quintal, poids de marc, de ce métal, dans les pays qui le recueillaient, ou dans ceux qui s'en approvisionnaient par la voie ordinaire du commerce, devait valoir, au plus, 5 drachmes attiques, ou, en poids d'argent, 7 scrupules et demi, ce qui établit la proportion de valeur du fer à l'argent, dans la raison de 1 à 5850, et, par suite, celle du fer au cuivre, dans la raison de 1 à 45. Aujourd'hui ces rapports suivent une progression fort differente; car le prix moyen du fer, dans tous les pays de l'Europe où ce prix n'est pas dénaturé par des monopoles ou des prohibitions, établit le rapport du fer à l'argent dans la raison de 1 à 1084, et celui du fer au cuivre dans la raison de 1 à 12.

Les nations opulentes et toutes celles qui entretenaient quelques relations de commerce au dehors, adoptèrent le cuivre pour la matière de leur menue monnaie, à l'exception

des Athéniens qui, à ce qu'il semble, s'obstinèrent à le rejeter. Chez les peuples parvenus à un haut degré de civilisation, le fer et le plomb étaient des substances d'une trop faible valeur pour être employées comme matière monétaire, et ces métaux ne s'introduisirent dans les monnaies que comme alliage et par fraude.

Nous avons peu de témoignages sur le rapport de valeur qui existait entre le cuivre et l'argent dans les monnaies antérieures à la monnaie romaine. Nous voyons que les métrologues grecs qui ont écrit dans les premiers siècles de notre ère moderne, et qui devaient avoir sur ce point des traditions et des renseignemens dont nous manquons, attestent que le *phollis* de cuivre, poids de 24 drachmes égyptiennes ou 24 scrupules, et qui fut l'once romaine, était égal à la moitié du *méhah*, c'est-à-dire, au sixième de la drachme, ou bien qu'il valait le vingt-quatrième du sicle (1). Il est évident par ces définitions même, que les deux termes de la mesure doivent s'entendre de métaux

(1) *Voyez* la *Métrologie* de Paucton, pag. 344, et les autorités qu'il cite à l'appui de cette assertion.

différens, et que le *phollis* ou les 24 drachmes de cuivre répondent, en argent, à une valeur qui est 144 fois moins pesante. On devrait donc en conclure que, dans des temps très-anciens, la proportion de l'argent au cuivre fut comme 144 est à 1.

Mais cette proportion, si elle a eu lieu, changea dans la suite, et, par l'effet d'une loi naturelle, le métal le plus prompt à se détruire, et dont l'usage était plus universel, fut celui dont la disette se fit sentir, et dont la quantité extraite se trouva inférieure aux besoins de la consommation; en sorte qu'on fût dans la nécessité, pour suffire aux demandes, d'employer à la recherche et à la préparation de ce métal plus de travail et plus de dépense qu'on ne faisait auparavant, d'où il résulta que sa valeur relative éprouva une augmentation. L'emploi du cuivre en fabrication de monnaie se multiplia à mesure que la civilisation vint à s'étendre sur une plus grande surface, et l'industrie, qui s'accrut en même temps, s'attacha à produire une plus grande quantité d'armes, de vases, d'ustensiles et de meubles de toute espèce, dont le bronze était la matière principale. Les Grecs, dont les nombreuses colonies se répandirent dans toutes

toutes les parties du monde connu, portèrent avec eux le goût des arts; et quand le moyen de reproduire un beau modèle par la fonte eut été mis en pratique, les temples, les palais, les édifices publics et les maisons des riches particuliers furent remplis de statues, de trépieds, d'urnes et de lampes de bronze des formes les plus variées, et il n'y eut pas un citoyen aisé qui ne voulût jouir de la possession de quelques-uns de ces objets de luxe et d'agrément.

Ces circonstances firent assez rechercher le cuivre pour que sa valeur relative augmentât d'un neuvième, et nous trouvons que, chez les Grecs, sa proportion avec l'argent fut établie dans le rapport de 1 à 128.

Le *chalcos* des Grecs, que les Latins nommèrent *aereolus*, parce qu'il n'était que le tiers de l'*as* romain, était le tétragramme de cuivre, comme le sicle ou statère était le tétragramme d'argent. Cette petite monnaie de cuivre est comptée pour une demi-once par les métrologues grecs du Bas-Empire, par la même raison qui leur a fait évaluer à la demi-once, le sicle ou statère d'argent, l'once, dans leur manière de s'exprimer, ne voulant dire autre chose qu'un compte de 8 drachmes. Ainsi

le *chalchos* et le statère étaient également, l'un et l'autre, du poids de 4 scrupules, et ces deux pièces différaient seulement par la matière. Or, selon Cléopâtre, Galien et quelques autres, l'obole, quart de la drachme égyptienne, valant 8 *chalcos*, la drachme valait 32 *chalcos*, et le statère en valait 128. Paucton, dans sa *Métrologie* (pag. 276), reconnaît bien que le statère, sicle, ou tétradrachme, valait 128 *chalcos*; mais cet auteur, qui a sans cesse confondu les valeurs numéraires avec des quantités pondérales, ne s'est pas aperçu que ce rapport de 1 à 128 résultait de la différence des métaux dont chacune de ces pièces était formée. C'est ainsi qu'il dit que la drachme pesait 32 ou 48 *chalcos*; ce qu'on doit entendre de la drachme d'argent évaluée en monnaie de cuivre. La drachme égyptienne ou asiatique, quart du sicle ou statère, valait 32 *chalcos*; et la drachme attique, qui pesait une moitié en sus, valait 48 *chalcos*, parce que ces deux quantités de cuivre formaient 128 fois le poids de la pièce d'argent.

Le *tri-chalcos*, du poids de 12 scrupules, quelquefois nommé *assarion*, parce qu'il était du même poids que l'*as* romain, se

divisait en deux *kodrantès* ou *quadrans*, chacun de 6 scrupules; en sorte que la drachme attique, dans les pays qui faisaient usage d'une monnaie de cuivre, se divisait en 16 *tri-chalcos* ou *assarions*, et en 32 *kodrantès*, de même que le *denier* romain se divisait en 16 as et en 32 *quadrans*.

C'est ce qui se trouve clairement exposé dans un passage de Vitruve (*liv.* 2, *ch.* 1). « Les villes grecques, dit-il, semblent s'être » réglées sur la même mesure dans le rapport » de leurs monnaies; car, de même que la » coudée se compose de 6 palmes, de même » elles ont leur drachme divisée en 6 oboles. » Ainsi, elles font usage de monnaies de » cuivre, semblables à nos *as*, dont 6 font » la drachme, et elles les nomment *oboles*; » puis elles ont fait des quarts d'obole, qui sont » le vingt-quatrième de la drachme, comme » le doigt est le vingt-quatrième de la coudée. » Ces quarts d'obole se nomment *di-chalcos* » dans quelques villes, et *tri-chalcos* dans » quelques autres. » *Et eo (numero) enim videntur civitates graecorum fuisse uti; quemadmodùm cubitus est sex palmarum, itù in drachmâ quoque eo numero uterentur. Illae enim aereos signatos ut asses, ex aequo*

sex quos obolos appellant; quadrantesque obolorum, quae alii dichalca, nonnulli trichalca dicunt, pro 24 digitis constituêre. Les villes qui avaient l'obole en cuivre la divisaient en 4 pièces nommées *di-chalcos*, dont 24 valaient la drachme. C'est toujours 8 *chalcos* pour l'obole et 48 pour la drachme; par conséquent le rapport de 128 à 1 entre le poids de la monnaie de cuivre et celui de la monnaie d'argent équivalente.

Le *pondion*, autre monnaie de cuivre, double du *phollis*, pesait 48 scrupules et était l'équivalent du sesterce des Romains; et le *di-pondion* qui répondait à deux sesterces, était, par conséquent, de la valeur du demi-denier. Aussi Hésychius, en plus d'un endroit, appelle ce di-pondion *hémi-danakion*.

Le passage de Vitruve que nous venons de rapporter nous donne avec précision le poids des monnaies de cuivre dont les villes grecques faisaient usage, et qui vraisemblablement au temps d'Auguste, où cet auteur écrivait, étaient déjà une ancienne institution. Nous y trouvons le rapport de valeur de la drachme attique d'argent avec le *chalcos*, qui était 1 pour 48; et puisque nous savons que le *phollis*, égal à l'once romaine, comptait pour

6 *chalcos* ou 2 *tri-chalcos*, il en résulte que le *chalcos* était du poids de 4 scrupules.

Cependant on pourrait inférer du passage de Vitruve, que, dans un petit nombre de villes grecques dont il parle (*nonnulli*), on aurait adopté une autre division, et qu'au lieu de 48 *chalcos*, on aurait préféré de diviser la drachme attique en 36 *chalcos*, ou 12 *tri-chalcos*, dont chacun eût été du poids de 16 scrupules (336 de nos grains), et aurait valu la moitié de l'obole. Si cette conjecture est admise, le *chalcos* (de 112 grains), dans ces villes, aurait compté pour le sixième de l'obole; et ce serait d'après cet usage particulier que Suidas, en se fondant sur l'autorité de Diodore de Sicile, aurait établi la valeur du *chalcos* au sixième de l'obole attique. Toutefois, ce *chalcos* (de 112 grains) ne pourrait être considéré que comme une monnaie purement locale, car tous les autres témoignages s'accordent à compter le *chalcos* comme huitième et non pas sixième de l'obole attique (1).

---

(1) Plusieurs passages des anciens poëtes Grecs sont rapportés par Pollux, pour prouver que l'obole d'argent, 6e de la drachme attique, s'échangeait contre 8 *chalcos*,

Au reste, ces différentes évaluations du *chalcos* présentent toutes un même résultat, qui est que la drachme du poids d'un scrupule et demi d'argent (31 $\frac{1}{2}$ de nos grains) s'échangeait contre 192 scrupules (4032 grains) de cuivre, qui formaient 128 fois son poids. Ainsi, la proportion 128e entre le cuivre et l'argent était déjà ancienne parmi les Grecs, à l'époque où Vitruve faisait cette observation. En remontant à deux siècles plus haut, à l'an 536 de la fondation de Rome, on voit que cette proportion du cuivre à l'argent était depuis long-temps établie dans le commerce général des nations, puisque alors le Sénat romain fit un réglement pour fixer la valeur relative des espèces romaines en argent et en cuivre, et pour élever au 128e la proportion du cuivre, qui n'était alors à Rome que 160e, ainsi qu'il sera expliqué dans la troisième partie de cet ouvrage.

---

ou 4 *di-chalcos*, et que 2 *tri-chalcos* valaient $\frac{3}{4}$ d'obole ou le huitième de la drachme. (*Onomastic.*, *liv.* 9, *chap.* 6, §. 65, 66 et 67.)

CHAPITRE XII.

Des monnaies réelles d'argent employées en guise de poids par les médecins de l'antiquité.

Ce n'est point nous écarter de notre sujet que d'éclaircir un fait particulier qui a eu la plus grande influence sur l'histoire des monnaies de l'antiquité, puisqu'il a été la source principale des erreurs qui se sont introduites parmi les Modernes, sur l'évaluation de ces monnaies.

Par un usage qui paraît remonter à l'époque où la médecine fut cultivée par les Grecs avec un succès qui les fit considérer généralement comme les maîtres de la science, les médecins de cette école adoptèrent pour poids usuel la pièce d'argent la plus commune dans la circulation. Les avantages qu'ils trouvaient dans cette méthode sont assez sensibles. D'a-

bord ils donnaient par-là aux personnes qui faisaient usage de leurs médicamens un moyen facile et commode de peser elles-mêmes dans leurs propres maisons, et avec leur balance, les doses qui leur étaient prescrites. Le poids était représenté par un objet familier à tout le monde, et que chacun avait sous la main. Enfin, l'exactitude que les administrations publiques observaient alors dans le poids légal de leurs monnaies, et le soin qu'elles avaient de les renouveler fréqemment quand elles venaient à s'user, comme nous en sommes assurés par l'état dans lequel ces pièces sont parvenues jusqu'à nous, étaient une garantie continuelle de la justesse de la mesure, condition si importante en de telles matières.

Ainsi la principale monnaie d'argent qui avait cours forma la *drachme médicale*, et cette espèce particulière de drachme eut sa division en oboles ou en sixièmes, comme l'avait la drachme de compte.

Les médecins qui écrivirent des Traités sur leur art, se conformèrent à la méthode reçue, et la quantité de drogues à prescrire en chaque circonstance fut énoncée, dans leurs écrits, en *drachmes* et *oboles* médicales, telles qu'elles étaient en usage dans la pratique, au

temps où ils écrivaient. Cependant, par une suite de cette circonspection si naturelle dans l'exercice d'une telle profession, la plupart des auteurs d'ouvrages de médecine, pour prévenir les dangereuses conséquences qu'eût pu entraîner une confusion dans les mesures, eurent l'attention d'insérer dans leurs livres une explication de leurs poids, propre à lever toute équivoque. Ce sont ces explications qu'on a prises mal-à-propos de nos jours pour des énonciations de poids et de valeurs purement monétaires, et c'est là la source où l'on a été puiser des témoignages sur la valeur, le poids et la taille, tant de la drachme des Grecs que du denier des Romains. Mais, en portant un tel jugement, il est étrange qu'on n'ait pas été frappé d'une observation qui devait naturellement se présenter à l'esprit. Comment supposer que des médecins qui se proposent uniquement de traiter de matières relatives à leur art, aient tous eu l'idée d'insérer dans leur ouvrage des notions aussi étrangères à leur sujet, qu'un exposé de la valeur et du poids des monnaies, notions d'ailleurs si vulgaires et tellement familières aux contemporains auxquels ils s'adressaient, qu'il était impossible

d'imaginer un hors-d'œuvre plus inutile? N'est-ce pas un rapprochement qui aurait pu mettre sur la voie d'une telle méprise, si on eût pris la peine de remarquer que toutes les autorités sur lesquelles s'appuient les Modernes qui se sont livrés à des recherches sur la valeur des monnaies grecques et romaines, sont puisées, sans exception, dans des écrits composés par des médecins, et que les seuls écrivains qu'ils aient à citer, sont toujours Galien, Dioscoride, Cléopâtre, Celse, Scribonius Largus, etc.?

Toutefois, si l'on eût voulu examiner avec quelque attention de quelle manière ces auteurs s'expliquent sur les poids dont ils font usage dans leurs écrits, il n'eût pas été difficile de reconnaître qu'il s'agit entre eux de poids purement conventionnels, différens de ceux généralement usités dans le commerce.

Galien (*de Medic. composit. sec. gen.*, lib. 5, cap. 2) vante la méthode de réduire en deniers romains le poids des médicamens : *pharmacorum pondera*. Il se plaint de ce que Criton, dans ses écrits, n'a point exprimé le poids des drogues en poids de deniers, mais par poids de deux mines; sur quoi il s'est établi, ajoute-t-il, des

différences d'opinion; car, quoique l'on soit d'accord sur le poids de la mine, cependant les uns la divisent en 16 onces, d'autres en 20. Ensuite, continue l'auteur, parmi ceux qui convertissent la mine en deniers, les uns la font de 100, les autres d'un plus grand nombre; et enfin, la plupart préfèrent de diviser l'once en sept deniers et demi; d'autres en sept seulement, et quelques autres en huit. Et il finit par dire qu'au milieu de tant de méthodes diverses de compter, il est fort difficile de savoir quelle est la mine dont Criton a voulu se servir.

Ce poids spécialement affecté à la pratique des médecins, étant dérivé de celui de la monnaie d'argent courante de leur temps, sous le nom générique de *drachme*, il s'ensuit nécessairement que la *drachme médicale* a dû varier, lorsque la taille de la monnaie d'argent circulante sous le nom de *drachme* vint elle-même à changer. Aussi voyons-nous cette drachme médicale réglée d'abord sur le statère attique ou tétradrachme de 4 scrupules, qui fut pendant si long-temps la monnaie courante de la Grèce et de l'Asie; ensuite sur le denier romain, ou *argenteus* du temps d'Auguste, et enfin sur le denier de 8 sesterces,

tel qu'il eut cours depuis le règne de Néron. Nous allons offrir la preuve de toutes ces variations.

L'auteur anonyme d'un ouvrage grec, qui est un Traité de médecine auquel est joint un tarif des poids, existant en manuscrit à la Bibliothèque du Roi, sous le n° 3284, s'est proposé d'expliquer le poids de la drachme médicale, réglé sur le statère attique de 4 scrupules, et de montrer le rapport de cette drachme avec l'*argenteus* romain de 75 de nos grains, tel qu'il eut cours depuis l'an de Rome 550 jusqu'à la fin du règne de Néron. « La mine, dit ce médecin, est de 100 » drachmes; mais, au poids d'Italie, elle en » contiendra 112. » En effet, 100 pièces de 84 grains chacune, ou 112 pièces de 75 grains, donnent le même poids de 8400 grains.

Le même auteur ajoute que l'once romaine est de sept *deniers*, c'est-à-dire, qu'elle pèse sept *argenteus* de 75 grains chacun, ce qui donne à cette once 525 grains, ou 25 scrupules. Ce scrupule de plus, ajouté ici à l'once romaine qui n'était que de 24 scrupules, sera expliqué plus bas.

L'anonyme grec évalue ensuite cette même

once romaine, en drachmes médicales, ou pièces de 84 grains, et il dit que l'once contient six de ces drachmes, plus une obole et demie. En effet, 6 drachmes de 84 grains donnent un poids de 504 grains; l'obole ou sixième de cette même drachme est de 14 grains; la demi-obole est de 7 grains. Le tout réuni forme 525 grains, poids des 7 deniers romains.

Nous avons maintenant à expliquer pourquoi les médecins faisaient l'once romaine de 525 grains, au lieu de 504 grains, ce qui lui donne un scrupule de plus que l'once romaine ordinaire. Cette différence entre l'once romaine des médecins et l'once commune du commerce, provient tout naturellement de la nécessité où se sont trouvés les médecins qui professaient et pratiquaient la médecine à Rome, de rapporter la livre romaine à la mine grecque, et de faire de ces deux poids une mesure uniforme. Les chefs de l'école étant grecs, et les ouvrages classiques étant écrits dans leur langue, le poids des médicamens, article si important de la doctrine, et pour lequel une précision rigoureuse est indispensable, se trouvait exprimé en mines grecques. Or, toute la différence qui

existât entre la livre commune des Romains et la mine commune des Grecs, c'est que celle-ci contenait 4 drachmes ou 12 scrupules de plus; la livre romaine étant de 288 scrupules, et la mine grecque de 100 drachmes (poids) de 3 scrupules chacune, formant en tout 300 scrupules. C'est ce qui est exposé dans ces vers du poëme attribué à Fannius :

Accipe prœtereà patrio quam nomine Grœci
Mnam vocitant, nostrique minam dixêre priores
Centum hœ sunt drachmœ; quod si decerpseris illis
Quatuor, efficies hanc nostram denique libram.

Ainsi, pour se former une livre qui fût égale à la mine grecque de 100 drachmes (poids), les médecins de Rome n'eurent autre chose à faire que d'ajouter à chaque once romaine un scrupule de plus, en sorte que 12 onces de 25 scrupules chacune leur donnèrent les 300 scrupules de la mine des Grecs. Chacune de ces onces médicales de 25 scrupules se pesait avec sept *argenteus* ou deniers romains (espèces) du poids de 75 de nos grains. De-là cette division de la livre des médecins en 84 deniers, division qui, faussement appliquée à la taille légale de la monnaie publique, et calculée sur le poids de la livre commune de 288 scrupules, a

donné naissance à ce prétendu denier de 72 de nos grains, qui n'a jamais existé dans la monnaie romaine.

L'explication que nous venons de donner se déduit du calcul de l'anonyme grec que nous avons cité; mais elle se trouve encore plus clairement démontrée dans le passage suivant de Celse : *Sed et anteà sciri volo in unciâ pondus septem denariorum esse* (lib. 5, cap. 17). « Il est bon que d'abord on sache » que je forme l'once du poids de 7 deniers. » Au temps où Celse écrivait, l'*argenteus*, ou denier courant, était de 75 de nos grains, et l'once dont parle cet auteur était l'once médicale de 25 scrupules. Il ajoute : *Unius deindè denarii pondus dividi à me in sex partes, id est, sex sextantes.* « Ensuite, je » divise mon denier en six parties ou sixiè» mes. » *Dividi à me* indique assez qu'il s'agit ici d'une méthode qui appartenait à l'auteur ou à son école. Le *denier*, employé comme poids, était de l'invention des médecins, et il n'était pas connu dans les divisions pondérales du commerce. Aussi Celse appelle son once *uncia denarii*. Le *sextans* qu'il établit était aussi une innovation; dans le langage reçu, le *sextans* étant le sixième de

l'*as*; mais dans le système pondéral adopté par Celse, le *sextans* n'est plus que le sixième d'un septième de l'once, c'est-à-dire, qu'il est à l'égard de cette once une fraction de $\frac{1}{42}$. Enfin, l'auteur latin ne veut pas nous laisser ignorer le motif qui le porte à créer ces *sextans* du denier. « C'est, dit-il, afin que nous » ayons pour notre denier une sous-division » analogue à celle que les Grecs trouvent » dans leur obole. » *Ut idem in unciâ denarii habeamus quod Graeci in eo quod obolum appellant*. De plus, pour prévenir toute méprise, Celse a voulu marquer le poids exact de son *sextans* ou sixième de denier, en l'évaluant en poids d'usage ordinaire. *Id ad nostra pondera relatum, paulò plus dimidii scripuli facit.* « Ce » sixième, comparé à nos poids ordinaires, » fait un peu plus de la moitié du scrupule. » En effet, le *sextans* de Celse est de 12 $\frac{1}{2}$ de nos grains, sixième de l'*argenteus* romain de 75 grains, ce qui n'excède que de 2 grains le poids du demi-scrupule.

Ce même denier de 75 grains, dont Celse nous a si clairement défini la composition, se trouve rappelé dans plusieurs autres auteurs médecins, tant latins que grecs, et ils

ils font l'observation qu'en multipliant ce denier par 84, on a la mine grecque de 100 drachmes (poids) ou 300 scrupules.

Tel fut le système du poids particulier aux médecins, dans les derniers temps de la république romaine, et sous le règne des premiers Césars. Mais nous avons vu que cette méthode de peser les médicamens n'avait été introduite dans la pratique de la médecine que dans la vue de faciliter à chaque particulier le moyen de peser lui-même dans sa maison, et avec des poids qu'il avait sous la main, les remèdes qui lui étaient prescrits, et que c'était pour lui rendre cette opération plus commode et plus sûre, qu'on avait choisi pour poids la pièce d'argent courante. Il s'ensuit de-là, comme nous l'avons fait observer, que le *denier* ou *drachme* conventionnelle des médecins dut suivre les variations qui eurent lieu dans la taille et le poids de la pièce d'argent.

Lorsque, après le règne d'Auguste, la monnaie d'argent à Athènes fut taillée sur le même pied que le denier *argenteus* des Romains, il n'y eut plus, parmi les médecins des deux nations, aucune différence entre le *denier* et la *drachme*. Scribonius Largus,

médecin qui écrivait, à ce qu'on croit, sous Tibère, dit que la livre romaine des médecins se compose de 84 deniers, comme la mine des Grecs, de 84 drachmes. En effet, 84 pièces de 75 grains formaient un poids de 6300 grains, poids commun de la mine grecque de 100 drachmes (poids), et de la livre romaine de 12 onces de 25 scrupules chacune.

Le changement qui, vers la fin du règne de Néron, survint dans la taille de l'*argenteus* romain, amena nécessairement une modification dans le tarif du poids médical. A cette époque, l'*argenteus* du poids de 3 scrupules (63 grains) devint la pièce courante, et, par suite, le denier, poids des médecins. Le même changement ayant eu lieu dans la fabrication des monnaies à Athènes, où la taille des espèces se réglait sur celle de la monnaie impériale, la drachme attique des médecins fut également du poids de trois scrupules.

Que, parmi les médecins, tant latins que grecs, la *drachme* fût, à cette époque, du même poids que l'*argenteus* ou denier romain (espèces), et que l'une et l'autre de ces pièces de monnaie fussent employées par les

médecins comme poids régulateur et divisées par eux également en six oboles, c'est ce qui se trouve formellement attesté par un texte de Pline, dont le sens ne laisse pas la moindre équivoque. Voici comme il s'exprime : *Et quoniam in mensuris ac ponderibus crebrò graecis nominibus utendum est, interpretationem eorum semel in hoc libro ponimus* (lib. 21, cap. 34). L'auteur, après avoir traité, dans les chapitres précédens, de tout ce qui composait la matière médicale de son temps, termine le livre par l'explication des mots grecs que les médecins employaient fréquemment dans l'énoncé de leurs poids et mesures : *Drachma attica*, ajoute-t-il (*ferè enim atticâ observatione medici utuntur*) *denarii argentei habet pondus*. « La drachme » attique (car nos médecins se servent sou» vent de formules attiques) a le poids de » notre *argenteus*, et elle se divise en six » oboles » : *eademque sex obolos pondere efficit;* ce qui prouve que les médecins de Rome, dans leurs ordonnances, employaient les mots de *drachme* et d'*obole* pour marquer le poids des médicamens, et que ces poids, dans l'usage, étaient représentés par le denier *argenteus*, qui se divisait en sixiè-

mes, au moyen du demi-scrupule, ainsi qu'on le pratiquait déjà du temps de Celse; mais avec cette différence, qu'au temps de Pline, ce sixième du denier, ou obole médicale, était exactement égal au poids du demi-scrupule, tandis qu'au temps de Celse il en différait de deux grains.

La mine ou livre des médecins, à cette dernière époque, par une conséquence nécessaire du changement survenu dans la taille de la monnaie, n'était plus de 84 deniers, mais bien de 100; le denier et la drachme (espèces) étant alors, l'une comme l'autre, du poids de trois scrupules. *Mna*, continue Pline, *quam nostri minam vocant pendet drachmas atticas centum*. Par conséquent, elle pesait également cent *argenteus*, puisque l'auteur vient de nous dire que ce denier et la drachme attique sont le même poids.

On frappa même des pièces d'argent spécialement destinées à servir de poids pour les médicamens; et ces pièces furent marquées du mot *drachmè*, qui indiquait leur destination particulière. Ces pièces étant réservées pour ce seul usage, et ne circulant pas comme monnaie, n'étaient pas exposées au

déchet du frai, et conservaient leur poids intégral sans altération. On a une pièce de ce genre, fabriquée à Éphèse, sous Néron, et son poids répond à celui qu'avait alors la drachme médicale. D'autres pièces, marquées du même nom, présentent un poids différent, parce qu'elles se rapportent à une époque antérieure. Enfin, on fabriqua pour l'usage des particuliers peu riches, des *drachmes* et des *didrachmes* en cuivre destinées au même service. Ces pièces, dont nous avons encore quelques exemplaires, n'ont aucun rapport avec les monnaies, puisqu'il n'est pas douteux que, chez les Grecs, il n'exista jamais de monnaie de cuivre nommée *drachme*. Il faut ranger dans la même classe d'autres médailles en bronze, portant les mots *obole* et *diobole*, qui, par la petitesse de leur volume, ne peuvent être confondues avec l'obole-monnaie, valant le sixième de la drachme attique numéraire, puisque, selon le témoignage de Vitruve, que nous avons rapporté ailleurs, ces sortes de monnaies ne pesaient pas moins de 8 *chalcos*, c'est-à-dire, 32 scrupules, ou une once romaine et un tiers. D'un autre côté, nous ne voyons pas qu'aucun des peuples anciens ait été dans

l'usage de spécifier par une empreinte, en toutes lettres, le nom de ses pièces de monnaie. Une précaution portée si loin ne put avoir lieu que pour des pièces destinées à peser des médicamens, et elle se justifie par la nécessité de prévenir toutes méprises dans une circonstance où elles pourraient être fatales.

Au moyen de cette distinction entre les poids ordinaires, d'un usage universel, et le poids particulier, spécialement affecté à la pratique de la médecine, les assertions les plus contradictoires en apparence se concilient facilement entre elles. On s'explique comment l'once romaine, toujours de 24 scrupules, fut, pour les médecins, composée de 25 de ces scrupules; comment Celse trouvait, dans cette once, sept deniers, et l'anonyme grec, six drachmes attiques et un quart; comment, suivant ces auteurs, le rapport de poids entre le denier romain et la drachme attique se trouva être dans la raison de 100 à 112, tandis que, suivant Pline, ce denier et cette drachme sont présentés comme deux poids égaux; comment les médecins du temps de Tibère ou de Claude, composent une livre romaine de 84 deniers, égale à la mine

grecque du même nombre de drachmes, tandis qu'après le règne de Néron, nous voyons que cette mine grecque est de 100 drachmes, dont chacune est égale en poids au denier romain.

Si, ensuite, écartant toutes ces fausses lueurs qui ne peuvent qu'égarer un historien de l'antiquité, on veut borner sa recherche au système des poids usuels et ordinaires, tels qu'ils s'appliquaient, chez les peuples de cet âge, aux besoins journaliers et aux affaires de commerce, on trouvera que ce système, remarquable par sa simplicité et par l'accord de ses combinaisons, était absolument tel que l'a exposé l'auteur du poëme technique qui porte le nom de *Fannius;* cet auteur s'étant uniquement proposé de donner l'explication des poids généralement en usage à Rome et dans la Grèce, sans s'occuper aucunement de ce poids conventionnel spécialement propre aux médecins, et qui n'entrait point dans le plan de son ouvrage.

Il résultera de cet examen, que la livre commune des Romains n'éprouva aucune de ces variations qu'on a supposées. On ne s'étonnera pas de voir cette livre garder invariablement son même poids depuis les

premiers âges de la fondation de Rome, jusqu'à la fin du Bas-Empire, parce que les poids et mesures appliqués, dans tous les momens de la vie, à régler les transactions sociales, parmi toutes les différentes classes d'un peuple, sont une de ces institutions qui, favorables à tous les intérêts, sans en blesser aucun, acquièrent, par la seule puissance du temps et des habitudes, une solidité à peu près inébranlable. Une telle institution jette des racines si profondes et si multipliées, elle se lie si fortement aux usages et à la langue d'un peuple, que, pour lui en substituer une autre, il ne faut rien moins qu'une de ces grandes révolutions qui semblent détruire de fond en comble et relever sur des bases nouvelles tout l'édifice de la civilisation.

FIN DU TOME PREMIER.

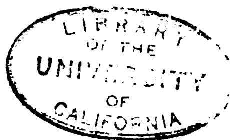


TABLE
DES CHAPITRES.

